

DE NOUVEAUX  
LIENS POUR

ÉCHANGER  
INNOVER DEMAIN

AMENDEMENT AU  
DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2024  
VALANT RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL ANNUEL DÉPOSÉ  
AUPRÈS DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS PUBLIÉ  
LE 11 AVRIL 2025 SOUS LE NUMÉRO D.25-0244. AMENDEMENT  
AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL DÉPOSÉ AUPRÈS  
DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS LE 4 SEPTEMBRE 2025



DE NOUVEAUX LIENS POUR CHANGER DEMAIN

# SOMMAIRE

<b>1.</b>	<b>Présentation du Crédit Mutuel Arkéa</b>	<b>5</b>
1.1	Le profil du groupe	6
1.2	Les faits marquants du premier semestre 2025	7
1.3	L'agenda	9
<b>2.</b>	<b>Gouvernement d'entreprise</b>	<b>10</b>
2.1	Le conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa	11
2.2	Les mandataires sociaux exécutifs	12
2.3	Les instances et travaux de Direction générale	12
2.4	Le comité de mission	13
<b>3.</b>	<b>Rapport de gestion</b>	<b>14</b>
3.1	Activité	15
3.2	Résultats financiers	18
3.3	Fonds propres et ratios réglementaires	19
<b>4.</b>	<b>Risques</b>	<b>21</b>
4.1	Facteurs de risque	22
<b>5.</b>	<b>Comptes consolidés</b>	<b>24</b>
5.1	Etats financiers consolidés	25
5.2	Annexe aux comptes consolidés	33
5.3	Rapport des commissaires aux comptes	103
<b>6.</b>	<b>Informations complémentaires</b>	<b>104</b>
6.1	Informations concernant le Crédit Mutuel Arkéa	105
6.2	Contrôleurs légaux des comptes	107
6.3	Déclaration de la personne responsable	108
6.4	Tables de concordance et indicateurs alternatifs de performance	109



PLUS D'INFORMATIONS SUR  
[cm-arkea.com](https://cm-arkea.com)



Cet amendement au document d'enregistrement universel a été déposé le 4 septembre 2025 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n°2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement. Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux titres financiers et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n°2017/1129.



### Le 29 janvier 2025, le Crédit Mutuel Arkéa a présenté son nouveau plan stratégique : Faire 2030.

"Faire 2030 ouvre un nouveau chapitre de notre riche histoire, celle d'un groupe de banque-assurance coopératif, autonome, profondément ancré dans ses territoires, moderne et innovant ; l'histoire d'une entreprise prête à relever les challenges du futur, tout en restant fidèle à ses origines, à ses valeurs coopératives et principes de responsabilité et de solidarité ; l'histoire d'une entreprise à mission qui, au-delà des mots, s'est engagée à traduire en actes sa Raison d'être et les engagements qui en découlent. Faire 2030 doit servir et conforter la singularité de notre modèle. Faire 2030, à l'instar du Plan Transitions 2024 qui l'a précédé, continue à matérialiser très concrètement notre vision de long terme.

Faire 2030, comme l'indique son nom, traduit une volonté commune d'agir, d'avancer, de construire l'avenir, en refusant de subir les événements parfois contraires, en choisissant l'engagement, l'ouverture et l'audace plutôt que l'immobilisme ou le repli sur soi.

Faire 2030 est un plan d'accélération avec des objectifs de conquête ambitieux sur nos territoires historiques de Bretagne et du Sud-Ouest mais aussi au-delà, en permettant à nos filiales de déployer leurs savoir-faire et expertises au service de nos clients dans des régions à fort potentiel.

Notre ancrage territorial est plus que jamais au cœur de notre identité et de notre action et nous positionne comme un partenaire de référence du développement local et régional, engagé dans la création de valeur, l'innovation et l'accompagnement des transitions sociétales et environnementales.

Faire 2030, c'est accélérer l'ouverture de notre modèle d'affaires, en faisant preuve d'audace, pour imaginer et trouver de nouveaux relais de croissance, accroître notre compétitivité et préserver notre souveraineté.

Faire 2030, c'est également continuer d'apporter la preuve que la finance est un outil au service d'un monde plus durable, plus équitable. Trois grands enjeux de durabilité nous mobiliseront en priorité : l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la sauvegarde de la biodiversité et du capital naturel ainsi que la préservation de l'eau.

Bien entendu, nous ne maîtrisons pas tous les paramètres politiques et économiques qui influencent de près ou de loin nos activités. Toutefois, notre parcours nous a permis de construire un groupe bancaire résilient et agile, capable de s'adapter aux évolutions rapides, et parfois brutales, de son environnement. Forts de cette expérience, nous continuerons de tracer notre propre chemin.

Nous devons désormais aller plus loin, l'avenir nous l'impose. Plus loin dans l'agilité, dans la transversalité, dans la simplicité, en adaptant notre organisation, nos processus, notre fonctionnement, au service de l'efficacité opérationnelle et de la rentabilité. La performance financière constitue, en effet, une nécessité, une exigence. Elle justifie l'adoption d'objectifs financiers et de développement clairement assumés, mais reste indissociable de la performance non-financière qui, elle, participe à notre singularité.

Ainsi, Faire 2030 est un véritable plan de transformation où il sera question pour nous de savoir, plus et mieux que jamais, "Faire Groupe", incarné par une promesse client commune - "Avec vous, de toutes nos forces" - qui est aussi la signature du plan. "Avec vous, de toutes nos forces", c'est, plus qu'une promesse client, un état d'esprit qui doit irriguer l'ensemble de notre Groupe et guider, en continu, nos réflexions, nos méthodes ainsi que nos initiatives.

L'avenir que nous écrivons est à la fois ambitieux et responsable. Faire 2030 incarne notre volonté d'innovation et notre engagement pour un avenir durable, tout en renforçant notre singularité, notre autonomie et notre position de partenaire de confiance de nos clients dans nos territoires."



# PRÉSENTATION DU CRÉDIT MUTUEL ARKÉA

1.1	Le profil du groupe	6	1.3	L'agenda	9
1.2	Les faits marquants du premier semestre 2025	7			

## 1.1 Le profil du groupe

**Le Crédit Mutuel Arkéa est un groupe de banque-assurance coopératif.** Il est constitué des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest et de leurs 285 caisses locales adhérentes, ainsi que d'une quarantaine de filiales spécialisées. Le Crédit Mutuel Arkéa n'est pas coté en Bourse. Il appartient à ses sociétaires qui sont à la fois actionnaires et clients. Ces derniers orientent sa stratégie, à chaque échelon de décision, dans le cadre d'un fonctionnement démocratique et selon le principe « une personne = une voix ». Le Crédit Mutuel Arkéa est affilié à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM) qui est l'organe central du réseau Crédit Mutuel, conformément à l'article L. 511-30 du Code monétaire et financier.

**Le Crédit Mutuel Arkéa présente un profil équilibré et diversifié.** Il couvre l'ensemble des métiers de la sphère de la banque-assurance (en excluant la banque de financement et d'investissement abandonnée depuis 2009) tout en occupant des positions croissantes sur les marchés complémentaires des prestations immobilières, des technologies connectées et des services à la personne (téléassistance, télésécurité...).

**Entreprise à mission depuis 2022.** Le Crédit Mutuel Arkéa associe solidité financière, ancrage local et innovation pour soutenir une croissance durable. Il s'engage à pratiquer une finance au service des territoires et de leurs acteurs et à accompagner les transitions sociétale et environnementale. Dans le cadre de son plan stratégique "Faire 2030", le Crédit Mutuel Arkéa a choisi de soutenir en priorité trois enjeux de durabilité : l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la sauvegarde de la biodiversité et du capital naturel ainsi que la préservation de l'eau.

**Acteur de référence sur l'ensemble de ses marchés,** de la banque de détail aux prestations en marque blanche pour de grands comptes de la finance ou de la distribution, le Crédit Mutuel Arkéa développe un modèle de banque coopérative et ouverte, qui apporte la meilleure réponse aux aspirations et modes de vie. Le Crédit Mutuel Arkéa fait ainsi le choix d'ouvrir son modèle d'affaires, en partageant et mutualisant ses expertises avec celles de son écosystème – entreprises, start-ups, collectivités, institutions, etc. – pour proposer des solutions durables qui créent de la valeur pour tous. Le Crédit Mutuel Arkéa a la conviction que cette approche collective constitue, aujourd'hui et demain, la principale source de progrès et la meilleure réponse aux défis sociétaux, technologiques et environnementaux.

**Groupe territorial, le Crédit Mutuel Arkéa est attaché au maintien des centres de décision et des bassins d'emploi en région.** Depuis ses bases régionales, le Groupe rayonne aujourd'hui sur l'ensemble du territoire national et sert des clients dans toute l'Europe grâce à ses banques et services en ligne ainsi que ses filiales spécialisées sur le marché du *business-to-business*.

### Notation financière

	Moody's	Fitch
<b>Emetteur</b>	A1	A+
Perspective	Stable	Stable
Dettes Long Terme Senior Unsecured	A1	AA-
Dettes Court Terme Senior Unsecured	P-1	F1+
Dettes Long Terme Senior Unsecured Non Preferred	A3	A+
Dettes Subordonnée Tier 2	Baa1	A-
Dernier rapport de notation	17/12/2024	02/04/2025

### Notation extra-financière

Agence	Note	Evolution	Dernière évaluation
MSCI	AA	Stable	11/2024
Sustainalytics (sur une échelle de 0 à 100, 0 étant le moins risqué)	11,5	Dégradation de 0,2 point	07/2025
Moody's ESG Solutions	72	Stable	12/2023
CDP	B	Stable	2024

## 1.2 Les faits marquants du premier semestre 2025

### JANVIER

**STRATÉGIE** Le Crédit Mutuel Arkéa réunit ses activités de gestion d'actifs au sein d'Arkéa Asset Management, qui regroupe Federal Finance Gestion et Schelcher Prince Gestion. Arkéa Asset Management a l'ambition d'accélérer son développement en créant de nouvelles opportunités de croissance et d'innovation. Dans un secteur de la gestion d'actifs en pleine mutation, cette initiative reflète la volonté du groupe de rassembler ses expertises au sein d'une organisation optimisée dans le but de mieux servir ses clients institutionnels, CGP et particuliers.

[Le communiqué](#)

**CAPITAL-INVESTISSEMENT** Arkéa Capital accompagne la structuration du groupe Emeraude Capital, né de l'alliance de cinq cabinets spécialisés en gestion de patrimoine basés sur l'Arc Atlantique. Emeraude Capital propose à ses clients une offre diversifiée dans 4 domaines clés : l'intermédiation en opération d'assurance, le conseil en investissement financier, l'ingénierie patrimoniale et la protection sociale.

[Le communiqué](#)

**RÉSEAU** Le Crédit Mutuel de Bretagne a inauguré deux nouvelles caisses locales à Lanester (56) et à Ergué-Gabéric (29). Les deux sont des relocalisations. L'objectif ? Mieux servir la clientèle en gagnant en efficacité opérationnelle, en améliorant la "joignabilité" et en permettant à tous les sociétaires et clients d'accéder à un conseil patrimonial.

### FÉVRIER

**ORGANISATION** Dans le cadre de son nouveau plan stratégique "Faire 2030", le Crédit Mutuel Arkéa fait évoluer son organisation en vue de renforcer les synergies au service d'une amélioration de l'efficacité opérationnelle. Le Comité exécutif du Crédit Mutuel Arkéa a évolué avec la nomination d'Elisabeth Quéllec en tant que Directrice Générale Déléguée et l'arrivée de Marc Chéreau ainsi que de Marc Paradis.

[Le communiqué](#)

### MARS

**TRANSITIONS** Après le logement, la Coalition Territoires et Transitions, lancée à l'initiative de Julien Carmona, s'est intéressée, au travers d'une Note, au financement des transitions dans les territoires. Le financement des transitions est un levier stratégique de souveraineté économique.

[En savoir plus](#)

**CAPITAL INVESTISSEMENT** Arkéa Capital lance Arkéa Capital 3, un fonds qui vise à soutenir les projets de croissance et de développement d'une vingtaine d'entreprises françaises, sélectionnées pour leur dynamisme économique et leur capacité à créer de la valeur et des emplois dans les territoires. Ce fonds s'adresse principalement à une clientèle patrimoniale et est notamment commercialisé, au sein du Groupe, par Arkéa Banque Privée.

[Le communiqué](#)

### AVRIL

**CREISSANCE EXTERNE** Le Crédit Mutuel Arkéa finalise l'acquisition de Seqino, une solution digitale 100 % française de facturation électronique immatriculée Plateforme de Dématérialisation Partenaire (PDP). Elle est conçue pour simplifier et sécuriser les échanges financiers. Cette opération stratégique permet au groupe d'anticiper la généralisation de la facturation électronique en France d'ici septembre 2026 et d'accompagner les entreprises dans leur transition numérique. Grâce à cette acquisition, le Crédit Mutuel Arkéa propose désormais une solution clé en main pour simplifier la gestion des factures et optimiser les flux de trésorerie, soit directement à destination des ETI, TPE et PME, soit en marque blanche à destination des banques et des cabinets d'expertise comptable, partenaires clés des entreprises ainsi que des éditeurs de logiciels.

[Le communiqué](#)

### MAI

**BEI** La Banque Européenne d'Investissement (BEI) et le Crédit Mutuel Arkéa signent trois enveloppes de financements dans la transition verte et le secteur de l'eau pour un total de 550 M€. Ces trois lignes de financement permettront de proposer aux porteurs de projets éligibles des crédits à coût avantageux grâce à l'apport de ce financement européen.

[Le communiqué](#)

**CSRD** Le Crédit Mutuel Arkéa dévoile son premier rapport de durabilité, élaboré conformément à la directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive). Cette dernière vise à harmoniser les données extra-financières publiées par les entreprises pour les rendre plus qualitatives et comparables. Ce premier exercice témoigne de son engagement de longue date en faveur des transitions et s'inscrit pleinement dans la dynamique portée par son nouveau plan stratégique « Faire 2030 ».

[En savoir plus](#)

**ORGANISATION** Conformément à la décision du Conseil d'administration du 4 avril 2025, le mandat d'Anne Le Goff a pris fin à l'issue de l'Assemblée Générale après un parcours professionnel remarquable de plus de 28 ans au sein de l'entreprise.

[Le communiqué](#)



## JUIN

**AGRICULTURE** Le Crédit Mutuel Arkéa, avec le Crédit Mutuel de Bretagne et le Crédit Mutuel du Sud-Ouest, est l'une des 4 banques françaises à bénéficier d'une nouvelle enveloppe de l'Initiative Nationale pour l'Agriculture Française (INAF). Grâce à ce dispositif INAF, le Crédit Mutuel Arkéa a déjà financé plus de 1 100 projets dans ses territoires. Cette nouvelle enveloppe va permettre d'accompagner davantage encore ses clients agriculteurs dans la modernisation de leur exploitation et la transition de leurs modèles, de favoriser l'installation des jeunes et de renforcer la souveraineté agricole et alimentaire des territoires.

[En savoir plus](#)

**CULTURE & INCLUSION** Le fonds de dotation du Crédit Mutuel Arkéa a lancé un nouvel appel à projets sur le thème "Culture et Inclusion". Doté d'un budget global de 150 000 euros, cet appel à projets s'adresse aux acteurs associatifs, aux structures de l'économie sociale et solidaire, aux coopératives et aux collectivités implantées dans les territoires du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest. Entre 5 et 10 projets seront sélectionnés par un jury parrainé par le chef d'orchestre de l'ensemble Matheus, Jean-Christophe Spinosi.

[Le communiqué](#)

**INNOVATION** Suravenir et Arkéa Banque Privée lancent 3 contrats d'assurance-vie et de capitalisation en multicompartiment. Les souscripteurs de ces contrats peuvent désormais piloter une multitude de projets et stratégies d'épargne au sein d'un seul et même contrat, pour une vision claire et précise de leur épargne.

[Le communiqué](#)

## JUILLET

**MISSION** Le Crédit Mutuel Arkéa renouvelle partiellement son Comité de mission, instance indépendante garante de la mise en œuvre des cinq engagements de sa Raison d'être. Quatre personnalités rejoignent cette instance : Anne-Claire Pons, Directrice générale de l'association Produit en Bretagne. Luc Moal, administrateur du Crédit Mutuel de Bretagne ainsi que deux salariées, Sophie Noël et Stéphanie Nadaud. Le Comité de mission, présidé désormais par Jérémie Brémaud, va poursuivre le travail engagé depuis 2022 et accompagner la feuille de route Entreprise à mission 2025-2027.

[Le communiqué](#)

**INCLUSION** Le Crédit Mutuel Arkéa signe la charte d'engagement LGBT+ de L'Autre Cercle, référence nationale pour un environnement professionnel inclusif à l'égard des personnes lesbiennes, gays, bi et trans. La signature de la charte de L'Autre Cercle vient enrichir une démarche structurée, lancée en 2023 et construite de manière collective avec les dirigeants, les salariés et les administrateurs du Groupe.

[Le communiqué](#)

**CSRD** Le Crédit Mutuel Arkéa a décroché le Prix du Meilleur reporting de durabilité, à l'occasion des Palmarès de la durabilité organisés par la Compagnie nationale des commissaires aux comptes (CNCC) et le Conseil national de l'ordre des experts-comptables (CNOEC). Cette initiative, également soutenue par l'Observatoire de la RSE (ORSE), a pour objectif de mettre à l'honneur les entreprises qui intègrent pleinement les enjeux de durabilité dans leurs pratiques. Il vise également à valoriser les engagements concrets en faveur d'une performance responsable et durable.

[En savoir plus](#)

### SPONSORING : L'ACTUALITÉ DE NOS ÉQUIPES PARTENAIRES

**CYCLISME** Avec la victoire d'Amandine Fouquenet chez les femmes et de Clément Venturini chez les hommes, l'équipe Arkéa - B&B Hôtels a réalisé le doublé lors des championnats de France de cyclo-cross qui se sont disputés le 12 janvier à Pontchâteau (44). Amandine Fouquenet revêt le maillot tricolore quatre ans après son premier titre. Clément Venturini s'est offert un 7e titre national.

**COURSE AU LARGE** Après 65 jours d'un tour du monde d'exception, Yoann Richomme, skipper de l'IMOCA Paprec Arkéa, a franchi le 15 janvier, la ligne d'arrivée du Vendée Globe 2024 à la deuxième place. Au-delà de la performance sportive remarquable, ce résultat consacre un projet visionnaire porté par deux partenaires : le groupe Paprec et le Crédit Mutuel Arkéa, co-fondateurs et co-propriétaires de cette écurie de course au large.

**RUGBY** En s'imposant face aux Northampton Saints (28-20), l'Union Bordeaux-Bègles a remporté la Champions Cup, la Coupe d'Europe des Champions de rugby. Il s'agit du premier trophée de l'histoire pour ce club né en 2006. Le Crédit Mutuel Arkéa est partenaire majeur de l'UBB depuis 2018 et a reconduit en 2023 son engagement pour cinq saisons supplémentaires. L'UBB est également parvenue en finale du Championnat de France, s'inclinant contre le Stade Toulousain en prolongations (33-39).



## 1.3 L'agenda

Troisième trimestre 2025

- Publication des résultats semestriels (septembre 2025)
- Publication de l'amendement de l'URD (septembre 2025)

Agenda sous réserve de modifications.



# GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

2.1	Le conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa	11	2.3	Les instances et travaux de Direction générale	12
2.2	Les mandataires sociaux exécutifs	12	2.4	Le comité de mission	13

## 2.1 Le conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa

### 2.1.1 Fonctionnement des organes de surveillance

Le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa s'est réuni au cours de l'année 2025 les 24 et 28 janvier, 25 et 26 février, 11 mars, 4 avril, 13 mai et 13 juin.

L'Assemblée Générale ordinaire annuelle du Crédit Mutuel Arkéa, s'est tenue le 13 mai 2025 au Quartz de Brest (29200), sur convocation du Président du Conseil d'administration datée du 25 avril 2025.

Les votes ont été réalisés au moyen d'une solution de vote à distance et par anticipation, via un site internet sécurisé.

Le taux de participation a été de 100%.

Lors de cette Assemblée Générale, les actionnaires ont notamment approuvé les comptes annuels et consolidés et les modalités d'affectation du résultat, le rapport relatif aux conventions réglementées, le montant de l'enveloppe versée aux personnes constituant la population régulée, ainsi que l'enveloppe des rémunérations attribuables aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice en cours.

L'Assemblée Générale a également régularisé la dénomination des commissaires aux comptes en charge de la certification de l'information de durabilité et s'est prononcé sur le renouvellement partiel du Conseil d'administration.

### 2.1.2 Composition de l'organe de surveillance

Lors de l'Assemblée générale du 13 mai 2025 :

- Les mandats des quatre administrateurs issus de la fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, Pascal FAUGERE, Anne-Gaëlle LE BAIL, Valérie MOREAU et Sophie VIOLLEAU ont été renouvelés pour une durée de trois ans.
- Les mandats de deux administrateurs issus de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne, Sophie LANGOUET-PRIGENT et Erwan MEUDEC ont été renouvelés pour une durée de trois ans.
- Le mandat de Madame Sophie VIOLLEAU en tant que vice-présidente du Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa a par ailleurs été renouvelé lors d'un conseil d'administration organisé à l'issue de l'Assemblée Générale.
- Le mandat de Madame Isabelle MAURY, censure, a été renouvelé pour une durée de trois ans.
- Madame Brigitte LE COIDIC a été nommée administratrice pour une durée de deux ans, en remplacement de Monsieur Luc MOAL, sur proposition de la fédération du Crédit Mutuel de Bretagne.

Agée de 62 ans, Brigitte LE COIDIC est titulaire du diplôme d'état d'infirmière, d'un diplôme inter-universitaire de tabacologie, et d'une compétence en hypnose Ericksonienne. Elle a exercé aux CHU de Rennes puis de Brest. Elle est également intervenue au sein de la Ligue contre le cancer de

Morlaix. Depuis 2008 elle assure les consultations de sevrage tabagique au Centre hospitalier du Pays de Morlaix.

Elle est administratrice de la Caisse de Crédit Mutuel de Carhaix (29) depuis 2001 et en assure la vice-présidence depuis 2008. Elle est également administratrice fédérale.

Elle dispose enfin d'une solide expérience au sein des filiales du groupe et exerce actuellement la présidence des conseils des entités Arkea Direct Bank (Fortuneo) et Arkea Bourse Retail.

Ainsi, au 13 mai 2025, le Conseil d'administration est composé de 20 administrateurs et administratrices. Le Conseil d'administration est également assisté de deux censeurs.

CARMONA Julien	Président
VIOLLEAU Sophie	Vice-Présidente
BARLOIS-LEROUX Valérie	Administratrice non issue du mouvement coopératif
BLANCHET-LECOQ Valérie	Administratrice
CHUPIN Philippe	Administrateur
CLOAREC Stéphane	Administrateur
ERHEL Yvon	Administrateur
FAUGERE Pascal	Administrateur
HUET Monique	Administratrice non issue du mouvement coopératif
LANGOUET-PRIGENT Sophie	Administratrice
LE BAIL Anne-Gaëlle	Administratrice
LE COIDIC Brigitte	Administratrice
LE NIR Jean	Administrateur salarié
LE PROVOST Patrick	Administrateur
LEMOINE Frédéric	Censeur
MAURY Isabelle	Censeur
MEUDEC Erwan	Administrateur
MOREAU Valérie	Administratrice
RICHARD-VELLY Fabienne	Administratrice
SENE Colette	Administratrice
TRUBERT Dominique	Administrateur
VIGNAL-RENAULT Marie	Administratrice salariée

Le taux de mixité est de 54,5 %.

### 2.1.3 Organisation des comités du Conseil d'administration

En considération des évolutions intervenues, le Conseil d'administration a décidé de réorganiser la composition de ses différents comités, à l'issue de l'Assemblée générale.

Au 13 mai 2025, ils se composent donc ainsi :

#### Comité Stratégie et Responsabilité Sociétale :

Président : CARMONA Julien  
Membres : LANGOUET-PRIGENT Sophie, LE PROVOST Patrick, MEUDEC Erwan, MOREAU Valérie, SENE Colette

#### Comité des Nominations et de la Gouvernance :

Président : CLOAREC Stéphane  
Membres : CHUPIN Philippe, ERHEL Yvon, HUET Monique, LE COIDIC Brigitte, SENE Colette, VIOLLEAU Sophie

■ **Comité des Comptes :**

Présidente : LE BAIL Anne-Gaëlle  
Membres : FAUGERE Pascal, LE NIR Jean, RICHARD-VELLY Fabienne, TRUBERT Dominique

■ **Comité des Risques et de Contrôle Interne :**

Présidente: VIOLLEAU Sophie  
Membres : BLANCHET-LECOQ Valérie, CLOAREC Stéphane, HUET Monique, MEUDEC Erwan, RICHARD-VELLY Fabienne

■ **Comité des Rémunérations :**

Président : CHUPIN Philippe  
Membres : BARLOIS-LEROUX Valérie, ERHEL Yvon, VIGNAL-RENAULT Marie, VIOLLEAU Sophie

■ **Commission d'Examen des Crédits :**

Présidente : HUET Monique  
Membres : LANGOUET-PRIGENT Sophie, LE BAIL Anne-Gaëlle, SENE Colette.

## 2.2 Les mandataires sociaux exécutifs

Au 30 juin 2025, les mandataires sociaux exécutifs sont :

<b>Hélène BERNICOT</b>	Directrice générale du Crédit Mutuel Arkéa
<b>Elisabeth QUELLEC</b>	Directrice générale déléguée, Directrice du Pôle Banque de détail
<b>Bertrand BLANPAIN</b>	Directeur général délégué, Directeur du Pôle Entreprises, institutionnels et financements spécialisés

Le mandat de Madame Anne LE GOFF a pris fin le 13 mai 2025 à l'issue de l'Assemblée générale.

## 2.3 Les instances et travaux de Direction générale

Au 30 juin 2025, le Comité exécutif est composé de :

<b>Hélène BERNICOT</b>	Directrice générale du Crédit Mutuel Arkéa
<b>Elisabeth QUELLEC</b>	Directrice générale déléguée Directrice du Pôle Banque de détail
<b>Bertrand BLANPAIN</b>	Directeur général délégué Directeur du Pôle Entreprises, institutionnels et financements spécialisés
<b>Véronique CROUZIER</b>	Directrice Dynamiques et relations humaines
<b>Frédéric DIVERREZ</b>	Directeur du Pôle Technologies et services
<b>Marc CHEREAU</b>	Directeur adjoint du Pôle Technologies et services
<b>Thomas GUYOT</b>	Directeur du Pôle Assurances, gestion d'actifs et distribution externe
<b>Marc PARADIS</b>	Directeur du Pôle Stratégie, finance et gouvernance

Le taux de mixité est de 37,5% au 30 juin 2025.

## 2.4 Le comité de mission

Un Comité de mission, composé de 9 membres dont une majorité est externe au groupe et de 45 % de femmes, s'assure du respect de chacun de ces engagements et que ces derniers figurent au cœur des décisions, à tous les échelons et dans toutes les composantes du Groupe. Il réunit des personnes de terrain, à l'engagement sérieux et reconnu. Il reflète l'attachement du Groupe aux valeurs mutualistes et aux territoires.

En juillet 2025, le comité de mission a été partiellement renouvelé. Quatre nouvelles personnalités rejoignent cette instance dont une personnalité externe : Anne-Claire Pons, directrice générale de l'association Produit en Bretagne. Luc Moal, administrateur du Crédit Mutuel de Bretagne et ancien administrateur du Crédit Mutuel Arkéa, ainsi que deux salariées, Sophie Noël et Stéphanie Nadaud viennent compléter l'instance.

### Composition du Comité de mission :

- **Jérémy Brémaud**, nouveau Président du Comité depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2025. Directeur associé et Fondateur d'Ellyx (spécialiste de la résolution de problématiques sociales) et Président de France Active Nouvelle Aquitaine (pionnier de la finance solidaire) ;
- **Anne-Claire Pons**, Directrice générale de l'association Produit en Bretagne ;
- **Eric Challan Belval**, Président de La Feuille d'Érable (entreprise pionnière dans le recyclage des papiers de

bureau) et du Medef Ille-et-Vilaine. Il a assuré la présidence du comité de mission de 2020 à 2025 ;

- **Thierry Burlot**, ancien Vice-Président du Conseil régional de Bretagne en charge de l'environnement et de la biodiversité et Président du Comité de bassin Loire-Bretagne (instance en charge de la politique de gestion de l'eau sur le bassin Loire-Bretagne) ;
- **David Sussmann**, Président Fondateur de Pure Ocean (fonds de dotation soutenant les projets qui protègent les écosystèmes marins) et Président Fondateur de Seafoodia (société spécialisée dans la distribution et la vente de produits de la mer à l'échelle mondiale) ;
- **Daniela Da Silva**, Présidente de la Caisse locale de Bordeaux Saint-Jean et de la Caisse de Crédit Mutuel Agricole et Viticole du Sud-Ouest ;
- **Luc Moal**, Vice-président de la Caisse de Crédit Mutuel de Brest Rive-droite, administrateur du Crédit Mutuel de Bretagne et ancien administrateur du Crédit Mutuel Arkéa ;
- **Sophie Noël**, Directrice de l'inclusion et de l'animation territoriale d'Arkéa Banque Entreprises & Institutionnels ;
- **Stéphanie Nadaud**, Directrice des Ressources humaines du Crédit Mutuel du Sud-Ouest.

[Le rapport de mission 2024](#)

2



# RAPPORT DE GESTION

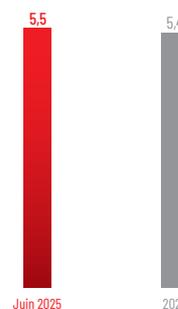
3.1	Activité	15	3.2	Résultats financiers	18
			3.3	Fonds propres et ratios réglementaires	19

## 3.1 Activité

### 3.1.1 Clients

Le portefeuille clients augmente de 2,2% sur le 1<sup>er</sup> semestre 2025, soit 119 000 clients supplémentaires apportés par la banque en ligne (+ 104 000 clients) et la banque de détail (+ 15 000 clients).

Portefeuille de clients (en millions)

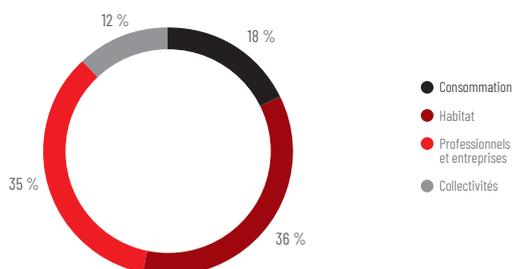


### 3.1.2 Crédits

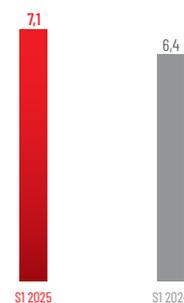
Les encours de crédits<sup>(1)</sup> progressent de 1,9% pour atteindre 92,8 milliards d'euros.

La production de crédits du 1<sup>er</sup> semestre 2025 atteint 7,1 milliards d'euros en hausse de 0,7 milliard d'euros par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2024.

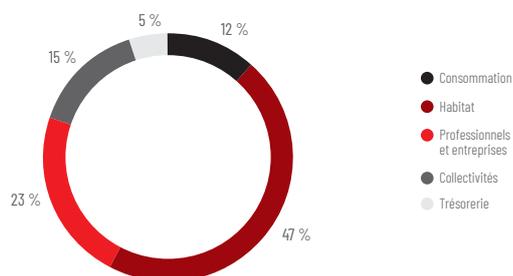
Production de crédits par type de contrats au S1 2025



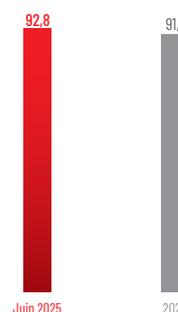
Production de crédits (en milliards d'euros)



Encours de crédits par type de contrats au S1 2025



Encours de crédits (en milliards d'euros)

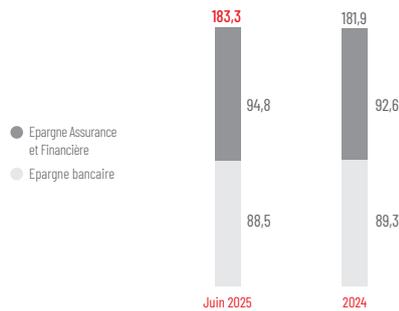


(1) Encours de crédits hors créances rattachées et hors provisions

### 3.1.3 Épargne

L'encours global d'épargne est porté à 183,3 milliards d'euros, en hausse de 0,8% par rapport à fin 2024.

Encours d'épargne (en milliards d'euros)



L'encours de comptes courants créditeurs est stable à 17,8 milliards d'euros.

### 3.1.4 Parts sociales

L'encours de parts sociales est en hausse de 3,4% à 3,1 milliards d'euros.

### 3.1.5 Services BtoB (*business to business*)

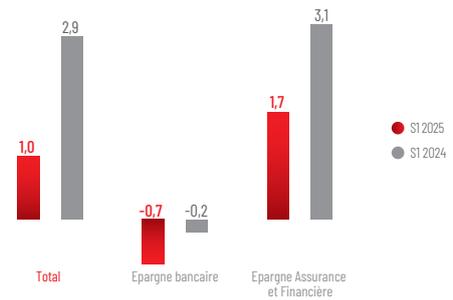
Les encours en conservation sont en hausse de 4% à 75,8 milliards d'euros par rapport à fin 2024.

Le groupe a traité un volume de 7,8 millions d'ordres de bourse, soit une hausse de 9% par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2024.

Celle-ci est marquée par :

- une décollecte nette en épargne bancaire rémunérée à -0,7 milliard d'euros contre une décollecte nette de -0,2 milliard d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2024 ;
- une collecte nette en épargne assurance à 1,0 milliard d'euros, en hausse de 0,6 milliard d'euros ;
- une collecte nette en épargne financière à 0,7 milliard d'euros, en recul de 1,9 milliards d'euros.

Collecte nette d'épargne (en milliards d'euros)



La collecte nette d'épargne du 1<sup>er</sup> semestre 2025 atteint 1,0 milliard d'euros, en recul de 1,8 milliards par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2024.

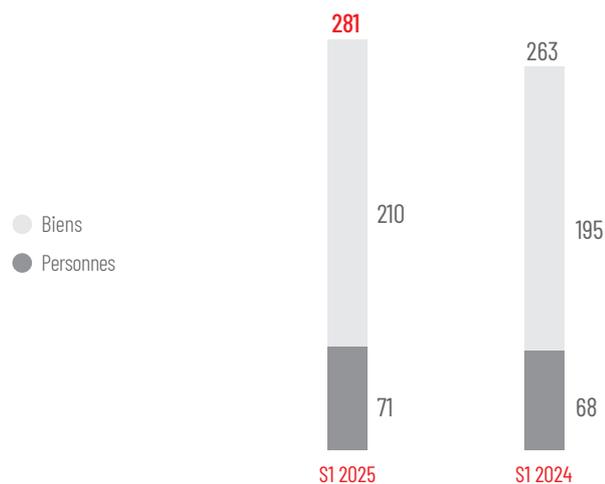
### 3.1.6 Assurances de biens et de personnes

Les contrats d'assurances de biens et de personnes sont distribués via les réseaux du Groupe et via des réseaux externes au Crédit Mutuel Arkéa.

Les primes acquises en portefeuille progressent de 6,6% par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2024 à 281 millions d'euros.

Les primes sur affaires nouvelles sont en baisse de 9 millions d'euros par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2024 à 28 millions d'euros.

#### Primes acquises sur portefeuille d'assurances de biens et de personnes (en millions d'euros)



## 3.2 Résultats financiers

Au 1<sup>er</sup> semestre 2025, le groupe Crédit Mutuel Arkéa a réalisé un résultat net part du groupe de 196 millions d'euros, en hausse de 17,1% par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2024.

Le coefficient d'exploitation<sup>(1)</sup> est en baisse de 4,5 points à 68,3%.

(en millions d'euros)	S1 2025	S1 2024	Var. S1 2025 / S1 2024	
			abs.	%
Revenus	1 148	1 048	101	9,6 %
Frais de gestion	-785	-763	-22	2,8 %
Résultat brut d'exploitation	364	284	79	27,9 %
Coût du risque	-87	-76	-11	15,1 %
Résultat avant impôt	281	211	70	33,3 %
Impôt sur les bénéfices	-82	-42	-40	96,9%
Résultat net, part du groupe	196	167	29	17,1 %
Coefficient d'exploitation	68,3 %	72,9 %	-4,5 pts	

### 3.2.1 Revenus <sup>(2)</sup>

Les revenus sont en hausse de 9,6% par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2024 à 1 148 millions d'euros (+101 millions d'euros).

L'analyse du PNBA s'appuie sur le découpage sectoriel présenté dans les états financiers.

#### 3.2.1.1 Le secteur banque

Le secteur banque regroupe la banque de détail dédiée aux particuliers (caisses locales du Crédit Mutuel, Arkéa Direct Bank (regroupant notamment Fortuneo et Keytrade), Arkéa Financements & Services et CFCAL), la banque dédiée aux entreprises (Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, Arkéa Crédit Bail, Arkéa Capital Investissement et Partenaire) et les filiales intervenants dans le BPO « Business Process Outsourcing » (Monext, Nextalk, Arkéa Banking Services et ProCapital Securities Services).

Les revenus du secteur banque augmentent de 74 millions d'euros par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2024 à 865 millions d'euros.

A périmètre comparable<sup>(3)</sup>, les revenus sont en hausse de 89 millions d'euros à 865 millions d'euros :

- la marge financière augmente de 63 millions d'euros à 408 millions d'euros portée par l'amélioration de la marge nette d'intérêts en lien notamment avec la baisse du taux de rémunération des dépôts clientèle ;
- les commissions nettes reçues progressent de 34 millions d'euros (10,5%) à 364 millions portées par la croissance du portefeuille de clients et la reprise de la production de crédits.

#### 3.2.1.2 Le secteur assurances et gestion d'actifs

Le secteur assurances et gestion d'actifs regroupe les sociétés d'assurance-vie (Survénir), non-vie (Survénir Assurances) et

de gestion d'actifs (Arkéa Banque Privée, Arkéa Asset Management, Arkéa Real Estate, Arkéa REIM, Arkéa Capital).

Les revenus du secteur assurances et gestion d'actifs augmentent de 26 millions d'euros par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2024 à 283 millions d'euros portés par la croissance des encours sous gestion et la baisse de la sinistralité.

### 3.2.2 Frais de gestion

Les frais de gestion s'établissent à 785 millions d'euros en hausse de 22 millions d'euros (2,8%).

A périmètre comparable<sup>(3)</sup>, les frais de gestion progressent de 23 millions d'euros à 785 millions d'euros

- Les frais de personnel augmentent de 16 millions d'euros à 431 millions d'euros portés par les révisions salariales et les dispositifs de redistribution de la performance du Groupe ;
- Les autres charges sont en baisse de 4 millions d'euros à 283 millions d'euros ;
- Les dotations aux amortissements et provisions progressent de 14 millions à 58 millions d'euros.

### 3.2.3 Coût du risque

Le coût du risque est en hausse de 11 millions d'euros à 87 millions d'euros :

- Le coût du risque sur créances clientèle douteuses et litigieuses augmente de 4 millions d'euros à 94 millions d'euros ;
- Les dotations aux provisions sur encours sains sont en reprise de 7 millions d'euros sur le 1<sup>er</sup> semestre 2025 après une reprise de 14 millions sur le 1<sup>er</sup> semestre 2024.

### 3.2.4 Rendement des actifs

Le rendement des actifs<sup>(4)</sup> s'établit au 1<sup>er</sup> semestre 2025 à 0,20%.

(1) Ratio des Frais de gestion (charges générales d'exploitation plus dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles) rapportés aux revenus

(2) Les revenus correspondent au Produit Net Bancaire (PNBA) y compris gains ou pertes sur cession – dilution des entreprises mises en équivalence

(3) Hors variations de périmètre 2024 (déconsolidation de Yomoni)

(4) Résultat net comptable annualisé (multiplié par deux) rapporté au total de bilan sur base consolidée

## 3.3 Fonds propres et ratios réglementaires

### 3.3.1 Processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne

Le Crédit Mutuel Arkéa est soumis aux réglementations prudentielles relatives aux établissements de crédits, aux entreprises d'assurance et aux conglomérats financiers :

- la réglementation applicable aux établissements de crédits est issue de la transposition en normes françaises de la directive CRD (Capital Requirement Directive) et du règlement CRR (Capital Requirement Regulation), ces textes correspondant à la déclinaison des propositions dites «Bâle III ». Elle est complétée de la transposition en normes françaises de la directive sur la résolution bancaire (BRRD – Bank Recovery and Resolution Directive). Dans le prolongement de la mise en œuvre de Bâle III, plusieurs textes publiés en 2019 et composant ce qui est appelé le « paquet bancaire » sont venus compléter ou amender la réglementation en vigueur. Les textes CRR 2, CRD 5 et BRRD 2 sont entrés en application progressivement de 2019 à juin 2021. Dans le cadre de la finalisation de Bâle 3, de nouvelles dispositions relatives aux exigences de fonds propres sont entrées en vigueur le 01/01/2025 (CRR3 et CRD6) ;
- la réglementation applicable aux entreprises d'assurance est issue depuis 2016 de la transposition en normes françaises des directives Solvabilité 2/Omnibus 2 ;
- la réglementation applicable aux conglomérats financiers est issue de la transposition en normes françaises de la directive « Conglomérats financiers ». L'objectif de cette réglementation est d'assurer une couverture de l'ensemble des risques du conglomérat (agrégant les activités bancaires et les activités assurances) par les fonds propres consolidés du Groupe.

Les ratios de solvabilité bancaire et des conglomérats financiers sont calculés selon les normes en vigueur à date de situation par la Direction des comptabilités du Crédit Mutuel Arkéa qui se base, notamment, sur le niveau des risques pondérés calculés par la Direction des risques.

La Banque centrale européenne (BCE) a signifié au groupe Crédit Mutuel Arkéa une exigence au titre du Pilier 2 (P2R – Pilier 2 obligatoire) à 2,25 % applicable pour l'année 2025 (en baisse de 25 bp par rapport à 2024). Cette exigence est à constituer sous la forme de 56,25 % de fonds propres CET1 et de 75 % de fonds propres de catégorie 1, au minimum.

Sur le 1er semestre 2025, le Crédit Mutuel Arkéa a respecté ses exigences minimales en matière de ratios. Chaque trimestre, les ratios sont calculés sur la base de l'arrêté des comptes puis comparés aux exigences minimales fixées par le superviseur pour chacun des ratios.

Les ratios de solvabilité assurance sont calculés et suivis par les sociétés d'assurance du groupe.

Le Département gestion de bilan du Crédit Mutuel Arkéa surveille l'ensemble de ces ratios et pilote les ratios de solvabilité consolidés de l'activité bancaire et du conglomérat financier.

Sur la base des déclarations réglementaires, des hypothèses de développement de l'activité du Groupe et des prévisions d'exigences de fonds propres idoines, le Département gestion de bilan réalise les projections des ratios sur les années à venir (trois ans minimum). Ces projections sont présentées régulièrement à la Direction générale, notamment lors des séances du Comité de gestion du capital et du bilan, et sont complétées de scénarios de stress. L'objectif est d'anticiper les besoins de fonds propres du groupe, de proposer des actions d'optimisation, afin de s'assurer in fine d'un respect durable des exigences internes et réglementaires.

### 3.3.2 Ratios de solvabilité

L'environnement réglementaire a été marqué par l'entrée en application au 1er janvier 2025 des exigences prudentielles liées à la finalisation de Bâle 3 (CRR3 - Capital Requirements Regulation 3) : règlement (EU) 2024/1623 du Parlement Européen et du Conseil du 31 mai 2024 amendant le règlement (EU) 575/2013.

Les nouvelles exigences apportent des modifications importantes, tant pour les approches de calcul des exigences en fonds propres que pour la déclaration et la publication des informations prudentielles, dont :

- des nouvelles règles de calcul des exigences de fonds propres pour le risque de crédit et de contrepartie, le risque d'ajustement de l'évaluation de crédit, le risque opérationnel
- un plancher de fonds propres, qui limite l'avantage que les banques peuvent tirer de l'utilisation de modèles internes pour calculer les exigences de fonds propres, en établissant un seuil minimum d'exigences calculées selon les approches standards imposées par la réglementation. Le plancher de fonds propres s'applique au niveau du Groupe Crédit Mutuel, soit au plus haut niveau de consolidation, conformément à l'option prévue par CRR3 et confirmée par l'arrêté du Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie français du 3 décembre 2024

#### 3.3.2.1 Fonds propres prudentiels

Les fonds propres de base de catégorie 1 ou Common Equity Tier 1 (CET 1) sont de 8,8 milliards d'euros et représentent plus de 80 % des fonds propres prudentiels totaux. Ils progressent de 0,3 milliard d'euros sur le 1er semestre 2025, ce qui s'explique principalement par l'intégration du résultat semestriel non distribué et la collecte nette de parts sociales.

Les fonds propres Tier 2 diminuent de 0,2 milliard d'euros sur le 1er semestre 2025 en tenant compte de la déqualification progressive de dettes subordonnées en tant qu'instrument de fonds propres et de l'évolution appliquée au 30/06/2025 de la comptabilisation prudentielle des instruments Tier 2 en valeur de marché conformément au rapport de l'EBA REP/2024/11.

Les fonds propres prudentiels atteignent 10,1 milliards d'euros au 30 juin 2025.

(en millions d'euros)	30.06.2025	31.12.2024
Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1), nets de déductions	8 835	8 551
- dont Common Equity Tier 1 (CET 1)	8 835	8 551
Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2), nets de déductions	1 233	1 391
<b>Total des fonds propres pour le calcul du ratio de solvabilité</b>	<b>10 067</b>	<b>9 942</b>

### 3.3.2.2 Actifs pondérés

Les actifs pondérés en fonction des risques (Risk-Weighted Assets ou RWA) sont calculés à partir des expositions à l'actif du bilan et en hors-bilan. Les actifs pondérés calculés et ventilés selon le type de risque sont utilisés dans le calcul des ratios de solvabilité.

À fin juin 2025, les actifs pondérés s'établissent à 48,9 milliards d'euros en baisse de 2,0 milliards d'euros par rapport au 31/12/2024. Cette évolution s'explique principalement par l'entrée en vigueur en 2025 du CRR3. Les actifs pondérés sont constitués à plus de 90 % de risque de crédit.

(en millions d'euros)	30.06.2025	31.12.2024
Risque de crédit	44 763	47 532
Risque de marché et CVA (approche standard)	95	66
Risque opérationnel (approche avancée quasi exclusivement)	4 044	3 273
<b>Total des actifs à risques pondérés</b>	<b>48 901</b>	<b>50 871</b>

### 3.3.2.3 Ratios de solvabilité

Le ratio CET 1 s'établit à 18,1 % au 30 juin 2025 contre 16,8 % à fin 2024. La hausse de 1,3 point de ratio s'explique par l'augmentation des fonds propres CET1 et la baisse des actifs

pondérés. Le ratio de solvabilité global s'établit à 20,6 % au 30 juin 2025 contre 19,5 % à fin 2024.

	30.06.2025	31.12.2024
Ratio CET 1	18,1 %	16,8 %
Ratio Tier 1	18,1 %	16,8 %
Ratio global	20,6 %	19,5 %

## 3.3.3 Autres ratios de solvabilité suivis

### 3.3.3.1 Ratio de levier

Les textes Bâle 3 ont défini un ratio visant à plafonner l'effet de levier. Le pilotage du ratio de levier vise à la fois à calibrer le montant de fonds propres Tier 1 (numérateur du ratio) et à encadrer l'exposition au levier du Groupe (dénominateur du ratio) pour atteindre les objectifs de niveau de ratio que se fixe le Groupe. Au 30 juin 2025, le niveau du ratio de levier s'élève à 6,3 %, contre 6,4 % au 31 décembre 2024 ; la hausse des fonds propres CET1 étant compensée par l'augmentation de l'exposition de levier sur le semestre.

### 3.3.3.2 Ratio issu de la Directive sur la résolution bancaire

La Directive sur la résolution bancaire publiée en mai 2014 établit un cadre européen pour le redressement et la résolution des établissements de crédit. L'objectif est de diminuer l'impact sur le système financier d'une défaillance bancaire et d'éviter de faire supporter la charge au contribuable.

Elle prévoit l'instauration du ratio Minimum Requirement for own funds and Eligible Liabilities (MREL), rapportant les fonds propres et autres passifs éligibles au total des passifs et des fonds propres de l'établissement, après certains retraitements prudentiels (TLOF) ou exprimé en actifs pondérés des risques (RWA). Les fonds propres prudentiels, les titres subordonnés, les dettes seniors non préférées et certaines dettes seniors préférées d'échéance résiduelle supérieure à un an sont éligibles au numérateur des ratios MREL.

Le Conseil de Résolution Unique (CRU) a délivré un «waiver» coopératif permettant d'avoir une unique exigence de MREL externe au niveau national du Crédit Mutuel. La conséquence en est l'exemption de MREL externe de l'ensemble des affiliés à l'organe central. De ce fait, le CRU n'a pas notifié d'exigence réglementaire minimale de fonds propres et d'engagements éligibles («ratio MREL») au Crédit Mutuel Arkéa.

Malgré une absence de suivi sur base individuelle, le Crédit Mutuel Arkéa suit un indicateur MREL économique global ainsi qu'un indicateur MREL économique subordonné (excluant les dettes seniors préférées du numérateur) venant compléter le cadre d'appétence. Au 30/06/2025, le Crédit Mutuel Arkéa respecte les seuils fixés dans son cadre d'appétence.



# RISQUES

Les facteurs de risques n'ont pas subi d'évolution significative par rapport à la situation décrite dans le Document d'Enregistrement Universel 2024, en dehors des risques exposés ci-après.

## 4.1 Facteurs de risque

### 4.1.1 Risques stratégiques, d'activité et d'écosystème

#### 4.1.1.1 Risque macroéconomique

*La détérioration des conditions économiques et des marchés financiers pourraient avoir des conséquences sur le Groupe*

Au premier trimestre 2025, l'activité économique de la zone euro a augmenté de 0,6 % en rythme trimestriel, principalement en raison d'un fort élan provenant des exportations et de l'investissement. Dans une proportion plus limitée, la consommation privée a également contribué positivement à la croissance. L'activité industrielle a augmenté au premier trimestre, soutenue par une reprise de la demande de biens grâce à l'amélioration des revenus réels et au financement d'achats en anticipation des tarifs douaniers mis en place par les Etats-Unis, tandis que l'activité dans le secteur des services a continué à progresser.

Sur le reste de l'année 2025, la croissance économique devrait ralentir fortement en raison des nouveaux tarifs douaniers et d'effets de base négatifs liés aux exportations exceptionnelles du premier trimestre. Les prévisions indiquent une modération de la croissance au deuxième trimestre et une légère contraction au troisième trimestre. Dans ce contexte, en 2025 la croissance resterait proche de la croissance acquise à la fin du premier trimestre (1,1%).

En France, selon les prévisions de la Banque de France, après une croissance de 0,1 % au premier trimestre 2025, le PIB devrait ralentir au premier semestre. Sur l'ensemble de l'année 2025, l'activité progresserait de 0,6%, en baisse par rapport à 1,1 % en 2024. La demande intérieure soutiendra l'activité, tandis que le commerce extérieur aurait un impact négatif. La croissance devrait remonter à 1,0 % en 2026 et 1,2 % en 2027, grâce à une hausse de la consommation et de l'investissement privé, ainsi qu'une amélioration des exportations. L'emploi restera résilient avec une légère remontée du taux de chômage et une productivité stagnante. La situation financière des ménages et des entreprises restera globalement stable, malgré un déclin des finances publiques. L'inflation devrait diminuer, passant de 2,3 % en 2024 à 1,0 % en 2025, principalement à cause d'une baisse des prix de l'énergie. Elle remontera ensuite à 1,4 % en 2026 et 1,8 % en 2027, tandis que l'inflation hors énergie et alimentation continuera de diminuer. Le déficit public devrait descendre sous 5 % du PIB d'ici 2026, mais le ratio d'endettement public augmentera, atteignant 118 % du PIB fin 2027 selon le rapport de la cour des comptes "la situation et les perspectives des finances publiques" publié en juin 2025. Ce scénario central repose sur des tensions politiques en France au second semestre 2025 lors des discussions sur le budget. En effet, la composition de l'Assemblée présage de nouvelles difficultés pour le gouvernement. Notre scénario intègre ce risque avec un spread moyen avec l'Allemagne de 75 pb en 2025, se renforçant au second semestre pour tendre vers 80 pb.

*Les facteurs de risque sur ces scénarios sont nombreux et la BCE dans sa récente analyse (juin 2025) suggère que ceux-ci sont multidirectionnels (guerre commerciale, guerre au Proche-Orient, instabilité politique) pour l'évolution des prix. Dès lors la BCE pourrait être amenée à baisser davantage ses taux ou à les relever en fonction de leur matérialisation.*

Un scénario adverse (ou sévère) de la BCE prévoit une augmentation supplémentaire des tarifs américains de manière générale (conformément à l'annonce de ce qu'on appelle des "tarifs réciproques" aux États-Unis), une réciprocité symétrique de la part de l'UE et une incertitude persistante sur la politique commerciale. Dans ce scénario, les perspectives de croissance seraient considérablement plus faibles selon les projections de juin 2025 de l'autorité monétaire européenne (-0,4 point vs scénario central en 2026), tandis que l'inflation serait plus basse (-0,1 point en 2026, puis -0,2 point en 2027). Dans ce contexte, la BCE pourrait être amenée à baisser davantage ses taux directeurs.

La redirection des exportations chinoises vers la zone euro représente un risque potentiel supplémentaire à la baisse pour l'inflation, au-delà de ceux impliqués dans le scénario sévère précédent. La zone euro pourrait être une destination clé pour toute exportation chinoise contrainte par les barrières américaines, car la composition des exportations vers la zone euro est similaire à celle des exportations vers les États-Unis. L'expansion rapide des réseaux de distribution chinois dans la zone euro faciliterait encore cette redirection. Le soutien du gouvernement chinois aux exportateurs et la capacité de comprimer les marges bénéficiaires renforcerait également cette redirection. Bien que les mesures antidumping de l'UE puissent atténuer cet effet, la longue période nécessaire à leur mise en œuvre pourrait retarder la réponse européenne. Par conséquent, ces dynamiques pourraient potentiellement amplifier les pressions à la baisse sur l'inflation dans la zone euro dans le cadre du scénario sévère précédent.

Un scénario alternatif serait une progression des prix suite à la fermeture du détroit d'Ormuz ou à une amplification des conflits au Proche Orient. Selon la BCE et une étude réalisée par le personnel de l'Eurosystème en 2010, aux niveaux de prix du pétrole actuels, compris entre 60 et 80 \$ le baril, environ deux tiers de l'impact des prix du pétrole sur l'inflation des prix à la consommation proviendraient des effets directs sur le composant énergie de l'IPCH, tandis qu'environ un tiers serait dû aux effets sur l'inflation de l'IPCH hors énergie. Plus précisément, une variation de 10 % des prix du pétrole aurait un impact estimé à 0,4 point de pourcentage via des effets directs sur le composant énergie – dont la plupart se produirait relativement rapidement – et un impact d'environ 0,2 point de pourcentage via d'autres composants de l'IPCH sur une période pouvant aller jusqu'à trois ans.

En France, à l'automne, l'arrivée d'une nouvelle équipe gouvernementale réduirait la confiance des investisseurs. Pour parvenir à voter des lois et un budget, le gouvernement minoritaire serait obligé de multiplier les largesses budgétaires au regard des engagements pris par le gouvernement Bayrou, provoquant une augmentation du déficit budgétaire et une défiance profonde des investisseurs vis-à-vis des actifs français. Le spread avec l'Allemagne atteindrait 150 pb. En 2026, un gouvernement de technocrates prendrait la suite, évitant une intervention du FMI tout en respectant les conditions de Bruxelles et permettant une diminution des spreads (à 100 pb) ; les tensions sur les

marchés s'amoiendrieraient, mais la croissance économique serait durablement touchée (croissance potentielle à 1% en lien avec la faiblesse des investissements futurs). Dans le détail, l'économie française entrerait en récession au T4 2025, avec une dégradation encore plus prononcée au T1 2026 et T2 2026, avant de retrouver une faible croissance sur les années qui suivent. Du côté des prix, l'euro serait en forte baisse, ce qui renchérirait le prix des importations et renforcerait les pressions inflationnistes fin 2025 (rythme mensuel annualisé supérieur à 2%). Le ralentissement économique provoquerait ensuite une chute de l'inflation à partir de 2026.

## 4.1.2 Risque de crédit

### 4.1.2.1 Provisions au titre du risque de crédit

Dans le cadre de ses activités de prêt, le Crédit Mutuel Arkéa comptabilise dès que cela est nécessaire, au compte de résultat à la rubrique « coût du risque », des charges pour créances douteuses afin d'enregistrer les pertes réelles ou potentielles au titre de son portefeuille de prêts et de créances.

Conformément aux normes comptables IFRS 9, le provisionnement intègre les pertes attendues, dès l'octroi. Les modèles de provisionnement des créances saines reposent sur des modèles de projection de taux de défaut en lien avec la macroéconomie (forward looking), des historiques de recouvrement en cas de défaut, ainsi que des facteurs correctifs pour intégrer une dimension prospective sur le risque environnemental.

Dans la continuité des projections réalisées depuis 2023, le premier semestre 2025 est marqué par une poursuite substantielle des défauts sur la clientèle professionnelle du Crédit Mutuel Arkéa relevant à la fois du rattrapage des défaillances d'entreprises post crise Covid et du contexte économique 2025 qui reste défavorable.

Les provisions B3 ont progressé en conséquence du fait de nouvelles entrées douteuses, dans un contexte de maintien du taux de provisionnement des créances déclassées.

Au 30 juin 2025, le coût du risque s'élève à 87,4 millions d'euros. Il s'établit à 19 points de base (niveau annualisé) des encours de crédit à la clientèle, avec une proportion de taux de coût du risque sur les créances déclassées au plus haut historique depuis ces dernières années.

Le coût du risque sur les créances en défaut atteint 94,4 millions d'euros au 30 juin 2025, soit une augmentation de 4,4 millions d'euros par rapport au 30 juin 2024 et s'explique à la fois par une augmentation des nouveaux dossiers et par des passages par pertes constatées sur des dossiers déjà déclassés précédemment.

L'encours des Non Performing Loans (NPL) progresse de 5,6 % sur l'exercice et s'élève à 1 962 millions d'euros au 30 juin 2025. Cette évolution est portée par l'entrée de nouveaux dossiers douteux sur le marché des professionnels et notamment sur les secteurs de l'immobilier et de la construction mais également sur les activités de commerce.

#### Encours soumis à provisions pour pertes attendues sur risque de crédit (en millions d'euros)

	30/06/2025	31/12/2024
Pertes attendues à 12 mois - Bucket 1	112 426	108 483
Pertes attendues pour la durée de vie - Bucket 2	8 332	8 281
Actifs dépréciés à la clôture ou dès l'acquisition / création - Bucket 3 ou POCI	1 962	1 857
<b>Total</b>	<b>122 720</b>	<b>118 621</b>



# COMPTES CONSOLIDÉS

5.1 Etats financiers consolidés	25	5.3 Rapport des commissaires aux comptes	103
5.2 Annexe aux comptes consolidés	33		

## 5.1 Etats financiers consolidés

### Bilan

Actif (en millions d'euros)	Notes	30.06.2025	31.12.2024
Caisse, banques centrales	1	6 496	10 232
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2	2 004	1 897
Instruments dérivés de couverture	3	3 107	3 293
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4	13 386	11 648
Titres au coût amorti	5	1 587	1 548
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	1	14 840	14 201
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	6	92 006	90 382
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		- 1 930	- 1 761
Placements financiers des activités d'assurance	7	64 400	63 417
Actifs des contrats d'assurance émis	13	-	-
Actifs des contrats de réassurance détenus	13	142	163
Actifs d'impôts courants		132	182
Actifs d'impôts différés		244	176
Comptes de régularisation et actifs divers		1 347	1 059
Actifs non courants destinés à être cédés		18	-
Participations dans les entreprises mises en équivalence		234	246
Immeubles de placement		136	140
Immobilisations corporelles		441	422
Immobilisations incorporelles		763	721
Ecarts d'acquisition	8	478	463
<b>Total de l'actif</b>		<b>199 831</b>	<b>198 429</b>

<b>Passif</b> (en millions d'euros)	<b>Notes</b>	<b>30.06.2025</b>	<b>31.12.2024</b>
Banques centrales	9	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	10	2 833	2 769
Instruments dérivés de couverture	3	2 612	3 066
Dettes représentées par un titre	11	26 037	25 943
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	9	4 004	4 309
Dettes envers la clientèle	12	89 273	89 241
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		- 817	- 890
Passifs d'impôts courants		87	52
Passifs d'impôts différés		394	317
Comptes de régularisation et passifs divers		6 169	6 088
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Passifs des contrats d'assurance émis	13	56 484	55 001
Passifs des contrats de réassurance détenus	13	-	-
Provisions	14	263	259
Dettes subordonnées		2 315	2 343
<b>Capitaux propres totaux</b>		<b>10 177</b>	<b>9 931</b>
Capitaux propres part du Groupe		10 160	9 918
Capital et réserves liées		3 148	3 045
Réserves consolidées		7 048	6 835
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		- 231	- 358
Résultat de l'exercice		196	395
Intérêts minoritaires		17	13
<b>Total du passif</b>		<b>199 831</b>	<b>198 429</b>

Compte de résultat

Compte de résultat (en millions d'euros)	Notes	30.06.2025	30.06.2024
Intérêts et produits assimilés	17	2 174	2 561
Intérêts et charges assimilées	17	- 1 853	- 2 261
Commissions (produits)	18	480	448
Commissions (charges)	18	- 119	- 113
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	19	76	40
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	20	13	7
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'instruments financiers au coût amorti	21	-	-
Produits nets des activités d'assurance	22	248	226
Produits des contrats d'assurance émis		612	573
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis		- 373	- 368
Produits et charges afférentes aux contrats de réassurance détenus		- 29	- 21
Produits nets des placements financiers liés aux activités d'assurance		870	504
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis		- 833	- 465
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus		2	2
Produits des autres activités	23	166	169
Charges des autres activités	23	- 39	- 44
<b>Produit net bancaire</b>		<b>1 148</b>	<b>1 032</b>
Gains ou pertes sur cession - dilution des entreprises mises en équivalence		-	15
<b>Produit net bancaire y compris gains ou pertes sur cession - dilution des entreprises mises en équivalence</b>		<b>1 148</b>	<b>1 048</b>
Charges générales d'exploitation	25	- 726	- 719
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		- 58	- 44
<b>Resultat brut d'exploitation</b>		<b>364</b>	<b>284</b>
Coût du risque de crédit	26	- 87	- 76
<b>Resultat d'exploitation</b>		<b>276</b>	<b>208</b>
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence	11	5	5
Gains ou pertes nets sur autres actifs	27	0	- 2
Variation de valeur des écarts d'acquisition		-	-
<b>Resultat avant impôts</b>		<b>281</b>	<b>211</b>
Impôt sur les bénéfices	28	- 82	- 42
Résultat net d'impôts des activités abandonnées		-	-
<b>Resultat net</b>		<b>199</b>	<b>170</b>
dont Intérêts minoritaires		3	2
<b>Resultat net (part du groupe)</b>		<b>196</b>	<b>167</b>

## Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en millions d'euros)	Notes	30.06.2025	30.06.2024
<b>Résultat net</b>		<b>199</b>	<b>170</b>
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)		41	-9
Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables (nets d'impôts)		0	0
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables de l'activité d'assurance		0	0
Réévaluation des contrats d'assurances et de réassurance en capitaux propres recyclables		3	-7
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises MEE (nets d'impôts)		1	-2
<b>Eléments recyclables en résultat net</b>		<b>45</b>	<b>- 18</b>
Ecart actuariels au titre des régimes à prestations définies (nets d'impôts)		-2	1
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat (nets d'impôts)		-2	0
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres (nets d'impôts) <sup>(1)</sup>		89	-35
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres de l'activité d'assurance		-4	0
Effets de la réévaluation des contrats d'assurance en VFA - non recyclables		0	0
Quote-part non recyclable des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises MEE (nets d'impôts)		0	0
<b>Eléments non recyclables en résultat net</b>		<b>81</b>	<b>- 34</b>
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>126</b>	<b>- 52</b>
<b>Resultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>326</b>	<b>117</b>
dont part du Groupe		323	115
dont part des intérêts minoritaires		3	2

(1) Dont l'impact du transfert en réserves d'éléments non recyclables de 111 millions d'euros.

Tableau de variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Capital et réserves liées	Réserves consolidées	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat part du groupe	Capitaux propres part du Groupe	Part des minoritaires	Capitaux propres consolidés
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2023</b>	<b>2 894</b>	<b>6 507</b>	<b>- 114</b>	<b>417</b>	<b>9 704</b>	<b>9</b>	<b>9 713</b>
Augmentation / réduction de capital	133	-	-	-	133	-	133
Affectation du résultat 2023	-	417	-	- 417	-	-	-
Distribution 2024 au titre du résultat 2023	-	- 87	-	-	- 87	-	- 87
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires</b>	<b>3 027</b>	<b>6 837</b>	<b>- 114</b>	<b>-</b>	<b>9 750</b>	<b>9</b>	<b>9 759</b>
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	- 52	-	- 52	-	- 52
Résultat du premier semestre 2024	-	-	-	167	167	2	169
<b>Sous-total</b>	<b>3 027</b>	<b>6 837</b>	<b>- 166</b>	<b>167</b>	<b>9 865</b>	<b>11</b>	<b>9 876</b>
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises MEE	-	1	-	-	1	-	1
Changement de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	7	-	-	7	-	7
<b>Capitaux propres au 30 juin 2024</b>	<b>3 027</b>	<b>6 845</b>	<b>- 166</b>	<b>167</b>	<b>9 873</b>	<b>11</b>	<b>9 884</b>

Tableau de variation des capitaux propres (suite)

(en millions d'euros)	Capital et réserves liées	Réserves consolidées	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat part du groupe	Capitaux propres part du Groupe	Part des minoritaires	Capitaux propres consolidés
Augmentation de capital	18	-	-	-	18	-	18
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires</b>	<b>3 045</b>	<b>6 845</b>	<b>- 166</b>	<b>167</b>	<b>9 891</b>	<b>11</b>	<b>9 902</b>
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-
Résultat du second semestre 2024	-	-	-	228	228	2	230
<b>Sous-total</b>	<b>3 045</b>	<b>6 845</b>	<b>- 166</b>	<b>395</b>	<b>10 119</b>	<b>13</b>	<b>10 132</b>
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires	-	-	- 191	-	- 191	-	- 191
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises MEE	-	- 1	-	-	- 1	-	- 1
Autres variations	-	- 9	-	-	- 9	-	- 9
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2024</b>	<b>3 045</b>	<b>6 835</b>	<b>- 357</b>	<b>395</b>	<b>9 918</b>	<b>13</b>	<b>9 931</b>
Augmentation / réduction de capital	102	-	-	-	102	-	102
Affectation du résultat 2024	0	395	0	-395	0	0	0
Distribution 2025 au titre du résultat 2024	-	- 80	-	-	- 80	-	- 80
<b>Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires</b>	<b>3 147</b>	<b>7 150</b>	<b>- 357</b>	<b>-</b>	<b>9 940</b>	<b>13</b>	<b>9 953</b>
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	- 113	126	-	13	-	13
Résultat du premier semestre 2025	-	-	-	196	196	3	199
<b>Sous-total</b>	<b>3 147</b>	<b>7 037</b>	<b>- 231</b>	<b>196</b>	<b>10 149</b>	<b>16</b>	<b>10 165</b>
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises MEE	-	2	-	-	2	-	2
Autres variations	-	9	-	-	9	-	9
<b>Capitaux propres au 30 juin 2025</b>	<b>3 147</b>	<b>7 048</b>	<b>- 231</b>	<b>196</b>	<b>10 160</b>	<b>16</b>	<b>10 176</b>

Tableau des flux de trésorerie nette

(en millions d'euros)	30.06.2025	30.06.2024
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles</b>		
Résultat net	199	170
Impôt	82	42
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>281</b>	<b>211</b>
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	70	67
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	- 1	- 1
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	38	44
Quote-part de perte/(bénéfice) dans les sociétés mises en équivalence	- 5	- 5
Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	- 10	- 24
(Produits)/charges des activités de financement	-	-
Autres mouvements	889	308
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net et des autres ajustements</b>	<b>981</b>	<b>389</b>
Opérations interbancaires	- 1 395	- 3 973
Opérations avec la clientèle	- 1 129	- 2 207
Opérations sur autres actifs/passifs financiers	- 2 950	- 2 487
Opérations sur autres actifs/passifs non financiers	141	1 272
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	- 8	4
Impôts versés	1	- 102
<b>Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>- 5 338</b>	<b>- 7 493</b>
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles</b>	<b>- 4 076</b>	<b>- 6 893</b>



**Tableau des flux de trésorerie nette (suite)**

(en millions d'euros)	<b>30.06.2025</b>	<b>30.06.2024</b>
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement</b>		
Actifs financiers et participations	- 32	- 341
Immeubles de placement	6	5
Immobilisations corporelles et incorporelles	- 129	- 132
Autres	-	-
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement</b>	<b>- 155</b>	<b>- 468</b>
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement</b>		-
Flux de trésorerie provenant/à destination des actionnaires	28	76
Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	430	2 291
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement</b>	<b>458</b>	<b>2 367</b>
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>- 3 773</b>	<b>- 4 993</b>
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	- 4 076	- 6 893
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	- 155	- 468
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	458	2 367
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>10 163</b>	<b>13 518</b>
Caisse, banques centrales (actif & passif)	10 232	13 577
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	- 69	- 59
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>6 390</b>	<b>8 524</b>
Caisse, banques centrales (actif & passif) (Notes 1 et 9)	6 496	8 674
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (Notes 1; 7c et 9)	- 106	- 150
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>- 3 773</b>	<b>- 4 993</b>

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

La notion de trésorerie nette comprend le solde net des comptes de caisse, banques centrales ainsi que le solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générées par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du groupe, y compris ceux relatifs aux titres de créances négociables.

Les variations de trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les changements liés aux capitaux propres et les dettes subordonnées.

## 5.2 Annexe aux comptes consolidés

### Faits marquants de l'exercice

Le 28 janvier 2025, le Conseil d'administration a validé le nouveau plan stratégique.

Avec Faire 2030, le Groupe a l'ambition d'être un acteur majeur du développement durable des territoires, en conquête dans ses fédérations et caisses locales du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, mais aussi au niveau national, où ses filiales spécialisées vont accentuer leur présence et leur engagement.

Ce nouveau plan doit permettre d'accélérer fortement sur les marchés de la banque en ligne, du capital-investissement, de la gestion responsable d'actifs ou des prestations bancaires en marque blanche, en maintenant une forte dynamique dans l'assurance-vie.

La mise en œuvre d'une promesse client, « Avec vous, de toutes nos forces », commune à l'ensemble des entités du Groupe traduit l'engagement collectif, au service de la satisfaction des sociétaires et clients.

Au 30 juin 2025, le groupe confirme sa solidité financière, en dépit d'un contexte très incertain.

La dynamique commerciale de tous les métiers génère des revenus de 1 148 M€ en hausse de 10% par rapport à juin 2024.

Les frais de gestion ressortent à 785 M€, en croissance choisie et maîtrisée de 3% par rapport à juin 2024, en lien avec le programme d'efficacité opérationnelle mené par le groupe.

Ainsi, le coefficient d'exploitation se situe à 68.3% en baisse de 4.5 points.

Le coût du risque à 87 M€, contre 76 M€ au 30 juin 2024, reste à un niveau élevé du fait du risque avéré, notamment sur les entreprises et les professionnels.

L'impôt sur les bénéfices, à 82 M€, comprend les effets de la surtaxe exceptionnelle de l'impôt sur les sociétés.

En synthèse le résultat net part du groupe ressort à 196 M€, en progression de 29 M€ par rapport à juin 2024.

Au premier semestre 2025, Crédit Mutuel Arkéa a finalisé l'acquisition de :

- Seqino, solution digitale de facturation électronique,
- RTFS Advisory, société de conseil rattachée au pôle Assurance, gestion d'actifs et distribution externe.

Les deux entités sont consolidées par intégration globale dans les comptes du 30 juin 2025.

La filialisation des activités de maîtrise d'ouvrage d'Arkea Real Estate a été réalisée sur le premier semestre : de ce fait, la société Onata entre dans le périmètre de consolidation.

### Normes comptables appliquées

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes internationales, le Crédit Mutuel Arkéa a établi ses documents de synthèse au titre de l'exercice clos le 30 juin 2025 en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union Européenne et applicable à cette date<sup>(1)</sup>.

Le contenu des présents états financiers a été déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire condensée.

Au 30 juin 2025, le Groupe applique les normes en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025 adoptées par l'Union Européenne. Le Groupe n'a pas anticipé l'application d'autres normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne lorsque l'application en 2025 n'est qu'optionnelle.

### Amendements applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2025

Le Groupe applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, les amendements à IAS 21 Effets des variations des cours des monnaies étrangères qui précisent les cas dans lesquels une monnaie est convertible en une autre monnaie et, lorsqu'elle ne l'est pas, comment l'entreprise détermine le taux de change à appliquer et quelles informations elle doit fournir. Le Groupe n'étant pas concerné par ces problématiques, il n'y a pas d'impact dans nos comptes.

### Principes comptables et méthodes d'évaluation

Le Groupe applique la norme IFRS 9 « Instruments Financiers » et l'amendement à IFRS 9 : « Clause de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative », adoptés par l'Union Européenne respectivement le 22 novembre 2016 et le 22 mars 2018 pour ses activités banque et assurance.

Le Groupe applique pour ses activités d'assurance la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » publiée en mai 2017 puis amendée en juin 2020 et adoptée par l'Union européenne en novembre 2021.

(1) Les normes adoptées par l'Union Européenne sont consultables sur le site internet de la Commission Européenne : [https://finance.ec.europa.eu/capital-markets-union-and-financial-markets/company-reporting-and-auditing\\_fr?prefLang=fr](https://finance.ec.europa.eu/capital-markets-union-and-financial-markets/company-reporting-and-auditing_fr?prefLang=fr)

## Utilisation de jugements et d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers du groupe exige la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations comportant des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par plusieurs facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux,
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change,
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays,
- les changements climatiques et environnementaux,
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif évalués à la juste valeur,
- dépréciations des actifs financiers et des engagements de garantie et de financement soumis à dépréciation,
- évaluation actualisée et probabilisée des passifs et actifs d'assurance par groupes de contrats,
- tests de dépréciation des actifs incorporels,
- impôts différés actifs,
- provisions.

Les modalités de recours éventuels à des jugements ou estimations sont précisées dans les principes comptables et méthodes d'évaluation décrits ci-dessous.

- Description du scénario économique de référence

Le scénario économique de référence retenu pour l'arrêté du 30 juin 2025 s'appuie sur les principales hypothèses ci-après.

Le scénario économique central validé en mars 2025, se base sur une révision à la hausse des perspectives de croissance et une révision à la baisse du CAC 40.

Sur le reste de l'année 2025, la croissance économique devrait ralentir fortement en raison des nouveaux tarifs douaniers et d'effets de base négatifs liés aux exportations exceptionnelles du premier trimestre. Les prévisions indiquent une modération de la croissance au deuxième trimestre et une légère contraction au troisième trimestre. Dans ce contexte, en 2025 la croissance resterait proche de la croissance acquise à la fin du premier trimestre (1,1%).

En France, selon les prévisions de la Banque de France, après une croissance de 0,1 % au premier trimestre 2025, le PIB devrait ralentir au premier semestre. Sur l'ensemble de l'année 2025, l'activité progresserait de 0,6%, en baisse par rapport à 1,1 % en 2024. La demande intérieure soutiendra l'activité, tandis que le commerce extérieur aurait un impact négatif. La croissance devrait remonter à 1,0 % en 2026 et 1,2 % en 2027, grâce à une hausse de la consommation et de l'investissement privé, ainsi qu'une amélioration des exportations. L'emploi restera résilient avec une légère remontée du taux de chômage et une productivité stagnante. La situation financière des ménages et des entreprises restera globalement stable, malgré un déclin des finances publiques.

L'inflation devrait diminuer, passant de 2,3 % en 2024 à 1,0 % en 2025, principalement à cause d'une baisse des prix de l'énergie. Elle remontera ensuite à 1,4 % en 2026 et 1,8 % en 2027, tandis que l'inflation hors énergie et alimentation continuera de diminuer. Le déficit public devrait descendre sous 5 % du PIB d'ici 2026, mais le ratio d'endettement public augmentera, atteignant 118 % du PIB fin 2027 selon le rapport de la cour des comptes "la situation et les perspectives des finances publiques" publié en juin 2025. Ce scénario central repose sur des tensions politiques en France au second semestre 2025 lors des discussions sur le budget. En effet, la composition de l'Assemblée présage de nouvelles difficultés pour le gouvernement. Notre scénario intègre ce risque avec un spread moyen avec l'Allemagne de 75 pb en 2025, se renforçant au second semestre pour tendre vers 80 pb.

Les facteurs de risque sur ces scénarios sont nombreux et la BCE dans sa récente analyse (juin 2025) suggère que ceux-ci sont multidirectionnels (guerre commerciale, guerre au Proche-Orient, instabilité politique) pour l'évolution des prix. Dès lors la BCE pourrait être amenée à baisser davantage ses taux ou à les relever en fonction de leur matérialisation.

Un scénario adverse (ou sévère) de la BCE prévoit une augmentation supplémentaire des tarifs américains de manière générale (conformément à l'annonce de ce qu'on appelle des "tarifs réciproques" aux États-Unis), une réciprocité symétrique de la part de l'UE et une incertitude persistante sur la politique commerciale. Dans ce scénario, les perspectives de croissance seraient considérablement plus faibles (-0,4 point vs scénario central en 2026), tandis que l'inflation serait plus basse (-0,1 point en 2026, puis -0,2 point en 2027). Dans ce contexte, la BCE pourrait être amenée à baisser davantage ses taux directeurs.

La redirection des exportations chinoises vers la zone euro représente un risque potentiel supplémentaire à la baisse pour l'inflation, au-delà de ceux impliqués dans le scénario sévère précédent. La zone euro pourrait être une destination clé pour toute exportation chinoise contrainte par les barrières américaines, car la composition des exportations vers la zone euro est soumise à celle des exportations vers les États-Unis. L'expansion rapide des réseaux de distribution chinois dans la zone euro faciliterait encore cette redirection. Le soutien du gouvernement chinois aux exportateurs et la capacité de comprimer les marges bénéficiaires renforcerait également cette redirection. Bien que les mesures antidumping de l'UE puissent atténuer cet effet, la longue période nécessaire à leur mise en œuvre pourrait retarder la réponse européenne. Par conséquent, ces dynamiques pourraient potentiellement amplifier les pressions à la baisse sur l'inflation dans la zone euro dans le cadre du scénario sévère précédent.

Un scénario alternatif serait une progression des prix suite à la fermeture du détroit d'Ormuz ou à une amplification des conflits au Proche Orient. Selon la BCE et une étude réalisée par le personnel de l'Eurosystème en 2010, aux niveaux de prix du pétrole actuels, compris entre 60 et 80 \$ le baril, environ deux tiers de l'impact des prix du pétrole sur l'inflation des prix à la consommation proviendraient des effets directs sur le composant énergie de l'IPCH, tandis qu'environ un tiers serait dû aux effets sur l'inflation de l'IPCH hors énergie. Plus précisément, une variation de 10 % des prix du pétrole aurait un impact estimé à 0,4 point de pourcentage via des effets directs sur le composant énergie – dont la plupart se produirait relativement rapidement – et un impact d'environ 0,2 point de pourcentage via d'autres composants de l'IPCH sur une période pouvant aller jusqu'à trois ans.

En France, à l'automne, l'arrivée d'une nouvelle équipe gouvernementale réduirait la confiance des investisseurs. Pour parvenir à voter des lois et un budget, le gouvernement minoritaire serait obligé de multiplier les largesses budgétaires au regard des engagements pris par le gouvernement Bayrou, provoquant une augmentation du déficit budgétaire et une défiance profonde des investisseurs vis-à-vis des actifs français. Le spread avec l'Allemagne atteindrait 150 pb. En 2026, un gouvernement de technocrates prendrait la suite, évitant une intervention du FMI tout en respectant les conditions de Bruxelles et permettant une diminution des spreads (à 100 pb) ; les tensions sur les marchés s'amoudraient, mais la croissance économique serait durablement touchée (croissance potentielle à 1% en lien avec la faiblesse des investissements futurs). Dans le détail, l'économie française entrerait en récession au T4 2025, avec une dégradation encore plus prononcée au T1 2026 et T2 2026, avant de retrouver une faible croissance sur les années qui suivent. Du côté des prix, l'euro serait en forte baisse, ce qui renchérirait le prix des importations et renforcerait les pressions inflationnistes fin 2025 (rythme mensuel annualisé supérieur à 2%). Le ralentissement économique provoquerait ensuite une chute de l'inflation à partir de 2026.

## Instruments financiers

La norme IFRS 9 distingue des règles de classification comptable différentes pour les instruments de capitaux propres (ou actions ou autres titres à revenu variable) et pour les instruments de dettes (ou obligations, prêts ou autres titres à revenu fixe).

Pour déterminer la catégorie comptable des instruments de dettes (titres de dettes, prêts et créances), l'analyse des deux critères suivants est nécessaire :

- Le modèle de gestion qui synthétise la manière dont l'entité gère ses actifs financiers afin de produire des flux de trésorerie : « Collecte de flux de trésorerie », « Collecte de flux de trésorerie et vente » ou « Autres » ;
- La nature des flux de trésorerie qui seront dits « SPPI – Solely payments of principal and interests » s'ils correspondent à des flux de trésorerie d'un prêt basique et plus précisément si « les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû ».

### Modèles de gestion

Le modèle de gestion représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie et des revenus. Il repose sur des faits observables, et n'est pas fondé sur une simple intention du management. Il ne s'apprécie pas au niveau de l'entité, ni instrument par instrument, mais s'appuie sur un niveau de regroupement supérieur, qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés collectivement. Il se détermine à l'initiation et peut être remis en cause en cas de changement de modèle.

Pour le déterminer, il est nécessaire d'observer toutes les indications disponibles, dont :

- la manière dont est reportée la performance de l'activité aux décisionnaires,
- le mode de rémunération des gestionnaires,
- la fréquence, le calendrier et les volumes des ventes des périodes précédentes,

- la raison des ventes,
- les prévisions de ventes futures,
- la manière dont est évalué le risque.

Dans le cadre du modèle de collecte, certains exemples de cessions autorisées sont indiqués explicitement dans la norme :

- en lien avec une augmentation du risque de crédit,
- proches de la maturité.

Ces cessions « autorisées » ne sont pas prises en compte dans l'analyse du caractère significatif et fréquent des ventes réalisées sur un portefeuille. Par ailleurs, les cessions liées à des changements du cadre réglementaire ou fiscal feront l'objet d'une documentation au cas par cas afin de démontrer le caractère « non fréquent » de telles cessions.

Pour les autres cas de cessions, des seuils ont été définis en fonction de la maturité des actifs.

Le Groupe a développé principalement un modèle de collecte des flux contractuels des actifs financiers, qui s'applique notamment aux activités de financement des clients.

Ce modèle est également celui retenu pour les activités de gestion de leur portefeuille pour compte propre par les entités d'assurance.

Il gère également des actifs financiers sur la base d'un modèle fondé sur la collecte des flux contractuels des actifs financiers et sur la vente de ces actifs. Au sein du Groupe, le modèle de collecte des flux contractuels et vente s'applique essentiellement aux activités de gestion de trésorerie et de gestion du portefeuille de liquidité.

### Caractéristiques des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie contractuels, qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû, sont compatibles avec un contrat dit basique.

Dans un contrat basique, les intérêts représentent principalement la contrepartie de la valeur temps de l'argent (y compris en cas d'intérêts négatifs) et du risque de crédit. Les intérêts peuvent également inclure le risque de liquidité, les frais de gestion administrative de l'actif, ainsi qu'une marge commerciale.

Toutes les clauses contractuelles doivent être analysées, notamment celles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels. La possibilité contractuelle, pour l'emprunteur ou le prêteur, de rembourser par anticipation l'instrument financier demeure compatible avec le caractère SPPI des flux de trésorerie contractuels dès lors que le montant remboursé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts courus ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable.

L'analyse des flux de trésorerie contractuels peut également nécessiter leur comparaison avec ceux d'un instrument de référence, lorsque la composante valeur temps de l'argent, incluse dans les intérêts, est susceptible d'être modifiée en raison des clauses contractuelles de l'instrument. C'est le cas, par exemple, si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement, mais que la fréquence des révisions est décorrélée de la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi (révision mensuelle d'un taux à un an par exemple) ou si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement sur la base d'une moyenne de taux d'intérêt.

Si l'écart entre les flux contractuels non actualisés de l'actif financier et ceux de l'instrument de référence est significatif ou peut le devenir, cet actif financier ne pourra pas être considéré comme basique.

Selon les cas, l'analyse est qualitative ou quantitative. Le caractère significatif ou non de l'écart s'apprécie pour chaque exercice et cumulativement sur la durée de vie de l'instrument. L'analyse quantitative tient compte d'un ensemble de scénarios raisonnablement possibles.

S'agissant des actifs financiers dont la rémunération est indexée sur les critères ESG, une analyse est effectuée afin de vérifier que les changements de flux de trésorerie attendus reflètent un changement du risque de crédit qui n'introduit pas d'effet levier.

### Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat sont constitués notamment par les titres de dettes (à taux fixe ou variable) et les prêts aux établissements de crédit et à la clientèle :

- détenus à des fins de transaction (modèle de gestion « Revente ») ; ou
- dont les flux de trésorerie ne correspondent pas à ceux d'un prêt basique (flux de trésorerie « non SPPI ») ; les instruments de type OPC (Organisme de Placement Collectif) et FCP (Fonds Commun de Placement) seront comptabilisés à ce titre ; ou
- relevant de l'application de l'option ouverte par la norme IFRS 9 permettant de désigner un instrument financier en juste valeur par résultat si cela élimine ou réduit significativement une incohérence de traitement comptable.

Cette option de comptabilisation à la juste valeur par résultat est appliquée aux actifs sous-jacents liés à un contrat d'assurance avec participation directe et répondant favorablement au test SPPI.

Par défaut, les titres de capitaux propres sont également comptabilisés à la juste valeur par résultat.

Les actifs à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, hors frais d'acquisition et coupons courus inclus.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat, dans la rubrique intitulée « intérêts et produits assimilés » selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Les dividendes reçus des titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Sont également comptabilisés dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » les variations de juste valeur de la période, en date d'arrêt, ainsi que les plus ou moins-values réalisées sur des actifs de cette catégorie.

Aucune dépréciation n'est enregistrée sur les actifs à la juste valeur par résultat, le risque de contrepartie étant intégré dans la valeur de marché (juste valeur).

### Instruments financiers dérivés de transaction et de couverture – actif et passif

Conformément à l'option proposée par IFRS 9 dans l'attente de la finalisation et de l'adoption du volet IFRS 9 relatif à la macro-couverture, le Crédit Mutuel Arkéa a décidé de ne pas adopter le volet Couverture IFRS 9 et continue d'appliquer l'intégralité des dispositions IAS 39 en matière de couverture.

Toutefois, les informations complémentaires sur la couverture requises par la norme IFRS 7 amendée sont présentées depuis le 1er janvier 2018.

Les instruments financiers dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comptablement de couverture.

Le Groupe traite principalement des instruments dérivés simples (swaps, options vanilles) notamment de taux et classés en niveau 2 de la hiérarchie de juste valeur.

Les instruments dérivés font l'objet de conventions-cadres de compensation permettant en cas de défaut de la contrepartie de compenser les positions gagnantes et perdantes. Le Groupe négocie des accords-cadres de compensation de type ISDA (International Swaps and Derivatives Association) à chaque transaction de dérivés.

Cependant, ces dérivés ne font pas l'objet d'une compensation comptable au bilan, conformément à IAS 32.

A travers ces contrats de collatéralisation, le Groupe reçoit ou verse en garantie uniquement du cash.

La norme IFRS 13 prévoit la prise en compte du risque de crédit propre dans la valorisation des passifs financiers dérivés (Debt Value Adjustment - DVA) et l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs dans la juste valeur des dérivés (Credit Value Adjustment - CVA).

Le Groupe calcule la CVA et la DVA sur des instruments financiers dérivés pour chaque contrepartie avec laquelle il est exposé.

Le calcul de la CVA résulte du produit entre l'exposition attendue positive du Groupe vis-à-vis de la contrepartie, estimée selon la méthode dite de Monte-Carlo, multipliée par la probabilité de défaut (PD) de la contrepartie et par le taux des pertes en cas de défaut (LGD). Le calcul de la DVA résulte du produit entre l'exposition attendue négative du Groupe vis-à-vis de la contrepartie, estimée selon la méthode dite de Monte-Carlo, multipliée par la probabilité de défaut du groupe et par le taux des pertes en cas de défaut.

La méthodologie de calcul s'appuie sur les données de marché, notamment sur les courbes CDS (Credit Default Swap) pour l'estimation des PD.

Le FVA (« Funding Valuation Adjustment ») a pour objet de matérialiser le coût de financement des positions sur instruments dérivés. Le calcul du FVA résulte du produit entre l'exposition nette attendue du Groupe vis-à-vis de l'ensemble des contreparties, multipliée par une estimation du coût de financement sur les marchés.

Le montant comptabilisé au bilan au titre des ajustements de valeur au 30 juin 2025 est de 3,9 M€.

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée de l'opération de couverture dès la mise en place : stratégie de couverture, désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument couvert, nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au moins semestriellement, l'efficacité de la relation de couverture. Une relation de couverture est considérée comme efficace :

- si le rapport entre la variation de valeur des dérivés de couverture et la variation de valeur des instruments couverts pour le risque couvert est compris entre 80 % et 125 % ; et
- si les variations de valeur des dérivés de couverture attendues sur la durée de vie résiduelle de ces dérivés compensent celles attendues sur les instruments couverts pour le risque couvert.

En fonction de la nature du risque couvert, le Groupe désigne l'instrument financier dérivé comme un instrument de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

### Risques couverts :

La micro-couverture est une couverture partielle des risques qu'encourt une entité sur les actifs et passifs qu'elle détient. Elle s'applique spécifiquement à un ou plusieurs actifs ou passifs pour lesquels l'entité couvre le risque de variation défavorable d'un type de risque, en intervenant via des dérivés.

La macro-couverture vise à immuniser l'ensemble du bilan du Groupe contre des évolutions défavorables, notamment des taux.

Le Groupe ne couvre comptablement que le risque de taux, via la micro-couverture, ou plus largement par le biais de la macro-couverture.

La gestion globale du risque de taux est explicitée dans les facteurs de risques, au sein de la partie « Risques structurels de taux et de liquidité », tout comme les autres risques qui peuvent faire l'objet d'une couverture économique se traduisant par l'adossement naturel des actifs/passifs ou la comptabilisation des dérivés en transaction.

La micro-couverture s'effectue notamment dans le cadre des asset swaps, et vise généralement à transformer synthétiquement un instrument à taux fixe en un instrument à taux variable.

### Couverture de juste valeur :

La couverture de juste valeur a pour objet de réduire le risque de variation de juste valeur d'une opération financière. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe.

Dans le cas d'opérations de couverture de juste valeur, la variation de juste valeur du dérivé est inscrite en résultat dans le poste « gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », symétriquement à la réévaluation du risque couvert. Seule apparaît en résultat l'éventuelle inefficacité de la couverture. Elle peut résulter de :

- la composante « risque de contrepartie » intégrée dans la valeur des dérivés,
- la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture. En effet, les swaps sont valorisés avec une courbe OIS (Overnight Indexed Swap) s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse ; les éléments couverts sont valorisés avec une courbe BOR.

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'opérations de macro-couverture ont pour objet de couvrir de façon globale tout ou partie du risque structurel de taux issu principalement des activités de la banque de détail. Pour le traitement comptable de ces opérations, le Groupe applique les dispositions prévues par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (dite IAS 39 « carve-out »).

Le traitement comptable des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de macro-couverture de juste valeur est identique à celui des dérivés de couverture de juste valeur. La variation de juste valeur des portefeuilles couverts est enregistrée sur une ligne spécifique du bilan, intitulée « écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux », par la contrepartie du compte de résultat. Conformément à IAS 39, la réévaluation est comptabilisée à l'actif pour la couverture d'actifs financiers et au passif pour la couverture de passifs financiers.

L'efficacité des couvertures est contrôlée de manière prospective en s'assurant que les dérivés, lors de leur mise en place, réduisent le risque de taux du portefeuille couvert. Les relations de couverture doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont associés deviennent insuffisants à partir de la dernière date à laquelle l'efficacité de la couverture a été constatée.

La couverture de flux de trésorerie ainsi que la couverture d'investissements nets en devises ne sont pas utilisées par le groupe.

## Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont constitués des titres (à taux fixe ou variable) :

- détenus en vue de collecter les flux de trésorerie inhérents à l'instrument et de générer des gains et pertes dans le cadre de cessions; et
- dont les flux de trésorerie correspondent à ceux d'un prêt basique (flux de trésorerie « SPPI »).

Ces instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres sont initialement comptabilisés pour leur juste valeur, à savoir leur prix d'acquisition, frais d'acquisition - s'ils sont significatifs - et coupons courus inclus. En date d'arrêté, ces titres sont évalués à leur juste valeur, la contrepartie des variations de valeur étant enregistrée sur une rubrique spécifique des capitaux propres « gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres ».

Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat qu'en cas de cession ou de dépréciation au titre du risque de crédit.

Les revenus courus ou acquis de titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat dans la rubrique intitulée « intérêts et produits assimilés » selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie inclut également les instruments de capitaux propres qui relèvent de l'application de l'option irrévocable ouverte par la norme IFRS 9 lors de la comptabilisation initiale. Ce choix irrévocable est opéré, transaction par transaction, c'est-à-dire à chaque entrée d'un titre en portefeuille.

Ces actifs ne font pas l'objet de dépréciation.

Les gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres sur ces instruments ne sont jamais constatés en compte de résultat pour les titres de capitaux propres, même en cas de cession.

Les dividendes reçus des titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

## Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers au coût amorti respectent les critères suivants :

- ils sont détenus en vue de collecter les flux de trésorerie inhérents à l'instrument ; et
- les flux de trésorerie correspondent à ceux d'un prêt basique (flux de trésorerie « SPPI »).

La grande majorité des prêts et créances du Groupe sur les établissements de crédit et sur la clientèle qui ne sont pas destinés à la vente dès leur octroi sont comptabilisés dans la catégorie « prêts et créances au coût amorti ».

Les titres de dettes (à taux fixe ou variable) qui respectent les critères édictés précédemment sont également comptabilisés au coût amorti.

Ils sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération et les commissions analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt. En date d'arrêté, les actifs financiers sont évalués au coût amorti. Les intérêts, les coûts de transaction et les commissions inclus dans la valeur initiale des crédits sont étalés sur la durée de vie du crédit selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils contribuent ainsi à la formation du résultat sur la durée de vie du prêt.

En ce qui concerne les prêts, les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

Une restructuration en raison de difficultés financières de l'emprunteur se définit comme une modification des termes et conditions de la transaction initiale que le groupe n'envisage que pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur.

Pour les restructurations n'entraînant pas une décomptabilisation de l'actif financier, l'actif restructuré fait l'objet d'un ajustement de valeur ramenant sa valeur comptable au montant actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif des nouveaux flux futurs attendus. La modification de valeur de l'actif est enregistrée dans le compte de résultat.

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur entraîne une novation du contrat. Suite à la définition de cette notion par l'Autorité Bancaire Européenne (ABE), le groupe a mis en place une identification des crédits restructurés (Forbearance) sur les créances.

Les modifications d'actifs financiers qui ne sont pas réalisées en raison des difficultés financières de l'emprunteur (i.e. renégociations commerciales) sont généralement analysées comme le remboursement par anticipation de l'ancien prêt, qui est décomptabilisé, suivi de la mise en place d'un nouveau prêt aux conditions de marché.

## Opérations de location financement avec la clientèle

Les opérations de location sont qualifiées d'opérations de location financement lorsqu'elles ont pour effet de transférer au locataire la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété du bien loué. A défaut, elles sont qualifiées de location simple.

Les opérations de location financement sont enregistrées au bilan pour un montant correspondant à la valeur actualisée au taux d'intérêt implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire, augmentés de toute valeur résiduelle non garantie. Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique « intérêts et produits assimilés ».

## Dépréciation des actifs financiers et engagements donnés

Conformément aux dispositions IFRS 9, une provision pour pertes attendues est comptabilisée dès l'entrée de l'actif financier au bilan.

Les actifs financiers concernés incluent :

- les instruments de dettes (titres et prêts et créances) comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres,
- les créances de location,
- les autres créances, de type créances clients, créances relevant de la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients ».

Les engagements de financement ou de garantie donnés qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat font également partie du périmètre soumis à dépréciation.

Les instruments de capitaux propres ainsi que les instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par résultat ne font pas l'objet de provision pour dépréciation au titre du risque de crédit.

Des dépréciations sont également constituées sur les créances assorties de garanties, dès lors qu'il existe un risque de crédit attendu.

La dépréciation est enregistrée au sein de la rubrique « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la provision pour perte attendue calculée diminue.

Dans le cadre du modèle de provisionnement IFRS 9, les actifs financiers faisant l'objet d'une provision pour dépréciation sont regroupés en 3 groupes, dit « buckets », selon le niveau de risque de crédit :

- **Bucket 1** : la norme IFRS 9 introduit la notion de « perte attendue » ; en conséquence, le risque de crédit/contrepartie ne pouvant être nul quel que soit l'actif considéré, une provision pour risque de crédit individuelle est calculée (sur la base des pertes attendues à 1 an) et enregistrée dès la comptabilisation de l'actif financier ;
- **Bucket 2** : si, pendant la durée de vie de l'instrument, le risque de crédit augmente significativement, l'encours est reclassé en bucket 2 et une provision pour perte attendue à maturité est comptabilisée ;
- **Bucket 3** : en cas de risque de crédit avéré (situation de défaut), l'encours est classé en bucket 3. Une provision pour perte attendue à maturité est comptabilisée. Dans ce cas de figure, l'ensemble des créances portées par un emprunteur ou un groupe d'emprunteurs ayant des contrats et/ou créances actives en commun en défaut est systématiquement affecté en Bucket 3, et fait unitairement l'objet d'une provision affectée pour dépréciation de créance.

Les principaux critères conduisant à déclasser en défaut une contrepartie ou un groupe d'emprunteur (obligor) sont les suivants :

- La connaissance d'une procédure collective, d'une procédure de rétablissement personnel, l'information de la recevabilité d'une procédure de surendettement ou de procédures équivalentes liées à des législations étrangères ;
- Un recouvrement amiable devenu impossible ;
- La contagion du défaut selon les règles retenues dans le cadre de la réglementation bâloise ;
- Un doute sur la capacité du débiteur à honorer tout ou partie de ses engagements ;
- pour les crédits considérés comme restructurés : un impayé de plus de trente jours ou une nouvelle mesure de restructuration ;
- Un arriéré emprunteur de plus de 90 jours.

En matière d'arriéré, les règles retenues par le Groupe sont les suivantes :

- un incident (irrégulier ou impayé) est constaté sur un emprunteur ou un groupe d'emprunteurs ayant des contrats et/ou créances actives en commun ;
- l'arriéré est la somme des tous les montants en incident dus par cet emprunteur ou le groupe d'emprunteurs auprès de l'ensemble des entités prêteuses du Crédit Mutuel Arkéa dès le 1er centime d'euro ;
- pour le décompte du nombre de jours d'arriéré un seuil de matérialité est appliqué. Le franchissement du seuil est constaté lorsque ses 2 composantes sont dépassées :
  - une composante absolue avec un seuil (capital + intérêts) de 100 € pour la clientèle Retail et de 500 € pour la clientèle non retail ;
  - une composante relative avec un seuil de 1 % appliqué au ratio Arriéré / Montant total des engagements bilan de l'emprunteur ou groupe d'emprunteurs.
- la notion de période probatoire se définit comme une durée minimum de maintien en défaut à partir de l'extinction des critères réglementaires de défaut. La période probatoire est de 3 mois minimum.

### Augmentation significative du risque de crédit

Le Groupe s'appuie sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et a ainsi retenu un découpage similaire de ses encours pour évaluer l'augmentation significative du risque de crédit :

- les portefeuilles LDP (« Low Default Portfolio », portefeuille à faible nombre de défaut pour lequel le modèle de notation repose sur une évaluation expert) : grands comptes, banques, collectivités, souverains, financements spécialisés,
- les portefeuilles HDP (« High Default Portfolio », portefeuille à fort nombre de défaut pour lequel les données historiques permettent d'établir un modèle de notation statistique) : Corporate de masse, Retail.

L'augmentation significative du risque de crédit, qui implique un transfert d'un encours de bucket 1 à bucket 2, s'apprécie :

- en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables, et
- en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur. Les contreparties du Groupe sont notées par le système de notation. Celui-ci se fonde sur :

- des algorithmes statistiques ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque (HDP), ou
- des grilles de cotation manuelles élaborées par des experts (LDP).

L'évaluation de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale est réalisée contrat par contrat. Contrairement au bucket 3, le transfert d'un contrat d'un client en bucket 2 n'entraîne pas le transfert de l'ensemble de ses encours ou de ceux de ses parties liées (absence de contagion).

L'approche des pertes de crédit attendues sous IFRS 9 est symétrique, c'est-à-dire que si des pertes de crédit attendues à maturité ont été comptabilisées lors d'une précédente période d'arrêt et s'il s'avère qu'il n'y a plus, pour l'instrument financier et pour la période d'arrêt en cours, d'augmentation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale, la provision est à nouveau calculée sur la base d'une perte de crédit attendue à 12 mois.

A noter que le Groupe applique le principe de symétrie prévu par la norme. Ainsi, les critères d'aller et de retour en bucket 2 sont identiques.

### Critères quantitatifs

Les seuils quantitatifs de passage en bucket 2 pour les portefeuilles LDP et HDP sont présentés ci-dessous.

#### Courbe frontière HDP

Sur les portefeuilles HDP, une courbe frontière, continue et croissante, met en rapport la probabilité de défaut à l'octroi et la probabilité de défaut à l'arrêté.

Le Groupe utilise la simplification opérationnelle proposée par la norme permettant le maintien en bucket 1 des encours présentant un risque faible en date d'arrêt, évalué par une PD en date d'arrêt inférieure à 0,3%.

Au-delà de ce niveau, la courbe frontière tient compte de PD fixées :

- à 3 fois la PD à l'octroi, pour les PD en date supérieures à 2%,
- 4 points au-dessus de la PD à l'octroi, pour les PD en date supérieures à 2%.

Ainsi, un contrat avec une probabilité de défaut à l'octroi de 1% passera en bucket 2 dès lors que la probabilité de défaut en date d'arrêt est supérieure à 3 %. De même, un contrat avec une probabilité de défaut à l'octroi de 3% passera en bucket 2 dès lors que la probabilité de défaut en date d'arrêt est supérieure à 7%.

Le Crédit Mutuel Arkéa s'appuie sur deux corrélations pour démontrer que les TD 12 mois sont prédictifs des TD à maturité et justifier ainsi que l'augmentation significative de risque s'évalue à partir de la probabilité de défaut à 12 mois. Il s'agit d'une part d'une corrélation en vision statique entre TD 12 mois et les TD multi-maturités cumulés (cette étude de corrélation a été conduite au moment de la FTA IFRS 9 et est reconduite tous les ans), et, d'autre part d'une corrélation en vision dynamique entre le TD 12 mois et le TD marginal de chaque maturité.

#### Matrice LDP

Sur les portefeuilles LDP, la frontière repose sur une matrice d'affectation qui met en rapport les notations internes à l'octroi et en date d'arrêt.

Notes à l'octroi	Notes seuil passage en B2
de A+ à B-	D+
C+	D-
de C- à D-	E+

Ainsi, un contrat avec une note à l'octroi de B+ passera en Bucket 2 dès lors que la note en date d'arrêt est inférieure ou égale à D+.

### Critères qualitatifs

Le Groupe associe à ces données quantitatives les critères qualitatifs suivants :

- l'existence d'un incident de plus de 30 jours permet dans tous les cas au groupe d'apprécier l'évolution significative du risque de crédit avec un passage en *Bucket 2*,
- les encours restructurés font l'objet d'un déclassement automatique en *Bucket 2* et ne peuvent faire l'objet d'un retour en *Bucket 1* que sous réserve de l'observation d'une période probatoire de 24 mois,
- s'agissant du portefeuille titres, les encours « sensibles » notés en « Speculative grade » (cotation inférieure ou égale à D+) font l'objet d'un déclassement automatique en *Bucket 2* alors que les instruments financiers à risque de crédit faible classés en « Investment grade » (cotation entre A+ et C-) restent en *Bucket 1*.

Des méthodes reposant exclusivement sur les critères qualitatifs sont utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés prudemment en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

### Buckets 1 et 2 – calcul des pertes de crédit attendues

En termes de calcul, le modèle de provisionnement prend en compte :

- la probabilité de défaut du débiteur ;
- la perte en cas de défaut du débiteur (c'est-à-dire le rapport entre la perte subie sur une exposition en cas de défaut d'une contrepartie et le montant de l'exposition au moment du défaut) ;
- l'exposition du Crédit Mutuel Arkéa (c'est-à-dire les encours relatifs à cette contrepartie au bilan et sur les engagements donnés).

Ces éléments doivent également prendre en considération les informations passées, présentes et futures (dites « forward looking »).

Les pertes de crédit attendues sont évaluées en multipliant l'encours par sa probabilité de défaut (PD) et par le taux de pertes en cas de défaut (LGD). Le hors-bilan est converti en équivalent bilan sur la base de la probabilité de tirage. La probabilité de défaut à 1 an est utilisée pour le bucket 1 et celle à terminaison pour le bucket 2.

Ces paramètres sont issus des modèles développés pour les besoins prudentiels adaptés aux besoins IFRS 9. Ils sont utilisés tant pour l'affectation aux buckets que pour le calcul des pertes attendues.

Les garanties sont prises en compte dans l'estimation des flux futurs recouvrables lorsqu'elles font partie intégrante des modalités contractuelles des prêts sur lesquels portent ces garanties et qu'elles ne font pas l'objet d'une comptabilisation séparée. Conformément à la norme IFRS 9, la prise en compte des garanties et sûretés n'influe pas sur l'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit : celle-ci s'appuie sur l'évolution du risque de crédit sur le débiteur sans tenir compte des garanties.

### Probabilités de défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles HDP (High Default Portfolio) sur lesquels les taux de défaut sont statistiquement significatifs, sur les modèles homologués en méthode IRBA (Internal Ratings-Based Approach) ;
- les portefeuilles LDP (Low Default Portfolio) sur lesquels les taux de défaut ne sont pas statistiquement significatifs, sur une échelle de probabilité de défaut externe.

### Pertes en cas de défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles HDP, sur les flux de récupérations observés sur un historique long, actualisés aux taux d'intérêts des contrats ;
- les portefeuilles LDP, sur des niveaux réglementaires.

### Facteurs de conversion

Ils servent à convertir les encours hors-bilan en équivalent bilan et reposent principalement sur les modèles prudentiels.

### Dimension prospective

La dimension prospective est prise en compte dans le paramètre Probabilité de Défaut (PD) à travers la notion de "Forward Looking". Le Forward Looking impacte à la fois :

- la valeur des PD aux différentes maturités,
- et l'affectation par bucket des encours : en effet, l'application de paramètres forward looking aura un impact sur l'analyse de la dégradation significative et par conséquent sur l'affectation par bucket.

Pour le calcul des pertes de crédit attendues, la norme requiert la prise en compte des informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective. L'élaboration de la dimension prospective requiert d'anticiper l'évolution de l'économie et de relier ces anticipations aux paramètres de risques.

Pour les portefeuilles HDP et LDP, la dimension prospective incluse dans la probabilité de défaut intègre trois scénarios (optimiste, neutre, pessimiste), qui seront pondérés en fonction de la vision du Groupe quant à l'évolution du cycle économique sur 5 ans. Le Groupe s'appuie sur des données macroéconomiques disponibles auprès des agences reconnues de statistiques nationales ou internationales pour définir son scénario économique de référence. A partir de cette année, un volet climatique est intégré dans les scénarios économiques. Il s'agit de valoriser le risque de transition dans les données macro-économiques.

L'approche prospective est ajustée pour intégrer des éléments qui n'auraient pas été capturés par les scénarios parce qu'ils sont :

- récents au sens où ils se sont produits quelques semaines avant la date d'arrêt des comptes ;
- non intégrables à un scénario : par exemple des évolutions réglementaires ou contextuelles qui affecteraient avec certitude et de façon significative les paramètres de risque et dont la mesure d'impact est possible moyennant le recours à certaines hypothèses.

### Bucket 3 : comptabilisation

Les dépréciations sont déterminées par différence entre le coût amorti et la somme actualisée des flux futurs estimés. Pour le contentieux, l'actualisation est effectuée au taux effectif d'origine des encours correspondants pour les prêts à taux fixe ou au dernier taux effectif déterminé selon les termes contractuels pour les prêts à taux variable. Au compte de résultat, les mouvements de dépréciation sont enregistrés dans la rubrique « Coût du risque », sauf en ce qui concerne les reprises relatives aux effets de la désactualisation, qui sont portées en « intérêts et produits assimilés ».

Le poste « Coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance » comprend les éléments de résultat relatifs à la comptabilisation du risque de crédit pour les placements financiers des activités d'assurance, tels que défini par IFRS 9 :

- les flux de provisions et dépréciations couvrant les pertes à douze mois et à maturité relatifs aux :
  - instruments de dettes comptabilisés au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres ;
  - engagements soumis à dépréciation IFRS 9.
- les pertes sur créances irrécouvrables, ainsi que les récupérations sur créances antérieurement comptabilisées en pertes ;

### Actifs financiers dépréciés dès l'origine.

Il s'agit de contrats présentant des pertes de crédit avérées en date de comptabilisation initiale (origination ou acquisition). Ces actifs financiers doivent faire l'objet d'une comptabilisation spécifique selon les dispositions de la norme IFRS 9.

A date d'arrêté, ces contrats sont identifiés dans une catégorie « actifs dépréciés dès l'origine » et font l'objet d'un provisionnement selon la même méthode que les expositions en bucket 2, à savoir une perte attendue sur la durée de vie résiduelle du contrat.

### Calcul des pertes de crédit attendues au 30 juin 2025

Les probabilités de défaut sont déduites de la nouvelle méthodologie de calcul introduite fin 2023 : des modèles reliant des données macroéconomiques et les taux de défaut observés, ont été développés, permettant ainsi une vision prospective du risque (Forward Looking) et ce, pour chaque scénario pris individuellement. Les probabilités de défaut retenues sont une expression pondérée des probabilités de défaut propres à chaque scénario selon leur probabilité d'occurrence.

Sur ces bases, le dispositif de provisionnement du portefeuille est maintenu :

- les modèles et processus d'identification du risque de crédit, qui composent le système de notation interne (SNI), demeurent efficaces dans le contexte économique actuel,

- le groupe est doté d'un dispositif d'alertes précoces qui permet d'anticiper et de détecter des signes avant-coureurs de fragilité des clients,
- les paramètres utilisés pour le calcul des pertes attendues, probabilités de défaut, facteurs de conversion de crédit et pertes en cas de défaut ont été mis à jour, en application de la méthodologie en place,
- la pondération du scénario stressé est de 25 % et celle du scénario positif de 5 %, la pondération du scénario central étant quant à elle de 70 %.

Concernant la probabilité de défaut et la perte en cas de défaut, la segmentation a été affinée pour tenir compte des dynamiques de risque récemment observées tout en garantissant un bon niveau de stabilité temporelle.

Pour information, un test de sensibilité d'une pondération à 100 % du scénario pessimiste a été réalisé. Dans cette hypothèse, une dotation supplémentaire au coût du risque de 66 M€ serait à effectuer. L'amplitude de cette dotation se justifie par la sévérité des hypothèses retenues dans la définition du scénario pessimiste. Au contraire, une pondération à 100 % du scénario central impliquerait une reprise de 38 M€ de provisions, ce qui démontre le caractère prudent des hypothèses de pondération des scénarios retenues par le Crédit Mutuel Arkéa.

En sus du risque de transition climatique valorisé dans les scénarios macro-économiques, une provision sectorielle de 21 M€ est comptabilisée au 31 décembre 2024 et maintenue au premier semestre 2025. Les secteurs d'activité retenus sont sélectionnés à partir d'un référentiel interne du risque de transition et une revue experte du risque physique (pour le secteur immobilier). Ainsi l'overlay sectoriel permet d'augmenter la couverture des secteurs de la culture et production animale, du transport terrestre et par conduite, du transport par eau, de l'immobilier ainsi que d'une partie de l'habitat résidentiel.

Dans un contexte national qui demeure tendu et en raison du renforcement des incertitudes internationales, la provision destinée à couvrir les risques d'un environnement géopolitique incertain est portée à 20 M€ au 30 juin 2025.

La structure du portefeuille reste globalement stable sur la période passée avec cependant une progression des encours en *Bucket 2* depuis décembre 2024 qui est la conséquence de la mise à jour des paramètres de probabilité de défaut et du durcissement de la frontière B1/B2 en 2023.

L'encours des Non Performing Loans (NPL) progresse de 102 M€ sur l'exercice et s'élève à 1 962 M€ au 30 juin 2025. Cette évolution est portée par l'arrivée de nouveaux dossiers significatifs, partiellement compensée par des retours en sains ainsi que des passages par pertes. Le taux de NPL sur l'encours global de la clientèle est en légère augmentation à 1,82 %.

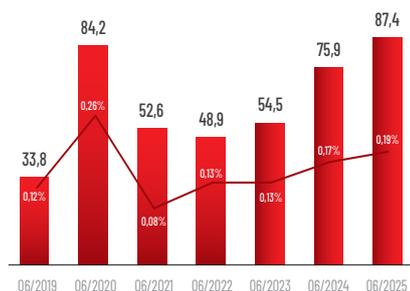
**Encours soumis à provisions pour pertes attendues sur risque de crédit (en M€)**

	31/12/2023	30/06/2024	31/12/2024	30/06/2025
Pertes attendues à 12 mois - <i>Bucket 1</i>	102 568	107 115	108 483	112 426
Pertes attendues pour la durée de vie - <i>Bucket 2</i>	6 967	6 676	8 281	8 332
Actifs dépréciés à la clôture ou dès acquisition/création - <i>Bucket 3</i> et POCI	1 573	1 777	1 857	1 962
<b>Total</b>	<b>111 108</b>	<b>115 568</b>	<b>118 621</b>	<b>122 720</b>

Le coût du risque s'élève à 87,4 M€ au 30 juin 2025. Le coût du risque annualisé s'établit à 19 points de base des encours de crédit à la clientèle. La hausse du coût du risque s'explique principalement par une forte augmentation du coût du risque sur les encours en défaut, expliquée à la fois par une augmentation de provisions sur des dossiers déjà déclassés précédemment et par les nouveaux dossiers, partiellement compensée par la mise à jour des paramètres utilisés dans le calcul des pertes attendues. provisionnement intègre les pertes attendues, dès l'octroi.

Ainsi, la répartition du coût du risque au 30 juin 2025 reflète la réalisation du rattrapage des défaillances d'entreprises à la suite de la période COVID ainsi que l'effet des crises énergétiques et inflationnistes de 2023 couplées aux incertitudes économiques actuelles.

— % de l'encours bilan  
● Coût du risque total



## Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Les passifs financiers à la juste valeur par résultat se répartissent entre ceux détenus à des fins de transaction et ceux qui relèvent de cette catégorie en application de l'option ouverte par la norme IFRS 9. Celle-ci permet, lors de la comptabilisation initiale, de désigner un instrument financier en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés,
- groupe d'actifs ou de passifs évalués et gérés en juste valeur,
- élimination ou réduction significative d'une incohérence de traitement comptable.

A ce titre, le Groupe utilise cette option pour comptabiliser à la juste valeur par résultat les émissions de passifs originées et structurées pour le compte de la clientèle dont les risques et l'éventuelle couverture sont gérés dans un même ensemble.

Cette option est également retenue pour les contrats purs unités de compte (ne comportant pas de support Euro) commercialisés par Suravenir.

Les passifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, hors frais d'acquisition et coupons courus inclus. En date d'arrêté, ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées :

- dans la rubrique « gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables » pour la quote-part correspondant au risque de crédit propre ;
- dans le compte de résultat de la période dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » pour la variation de valeur.

## Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat,
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte,
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

## Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

A l'initiation, les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont comptabilisées pour leur juste valeur. Celle-ci correspond en règle générale au montant net encaissé à l'origine, diminué des coûts de transaction directement imputables à l'opération quand ils sont significatifs. En date d'arrêté, ces dettes sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature à taux de marché. Les plans épargne-logement et comptes épargne-logement font l'objet, si nécessaire, d'une provision.

Les intérêts courus ou échus des dettes envers les établissements de crédit et la clientèle alimentent le compte de résultat dans la rubrique intitulée « intérêts et charges assimilées ».

## Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support (bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires et assimilés, dettes senior non préférées).

Elles sont comptabilisées initialement à la juste valeur, c'est-à-dire à leur prix d'émission, diminué des coûts de transaction directement imputables à l'opération quand ils sont significatifs. En date d'arrêté, ces dettes sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts courus ou échus des dettes représentées par un titre alimentent le compte de résultat dans la rubrique intitulée « intérêts et charges assimilées ».

## Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées sont des dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, qui se distinguent des créances ou des obligations émises en raison du remboursement qui n'interviendra, en cas de liquidation du débiteur, qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés. Elles sont valorisées selon la méthode du coût amorti. Les intérêts courus ou échus des dettes subordonnées alimentent le compte de résultat dans la rubrique intitulée « Intérêts et charges assimilées ».

## Dettes renégociées

La renégociation d'une dette avec le même emprunteur peut s'analyser en fonction des circonstances comme une modification ou une extinction de dette.

Lorsqu'une dette financière peut être modifiée avec le même emprunteur parce qu'on en ajuste la durée, le taux ou les conditions contractuelles, la norme requiert d'apprécier le caractère substantiel de cette modification (seuil de 10 %). Cet examen s'effectue sur la base d'un test quantitatif qui peut être complété d'un test plus qualitatif de l'opération.

Le test quantitatif consiste à comparer la valeur des flux de trésorerie futurs selon les nouvelles conditions actualisées au taux d'intérêt effectif de la dette d'origine avec la valeur actualisée des flux de trésorerie restants dus du passif initial.

Le test qualitatif vient compléter le test quantitatif lorsque son résultat ressort à moins de 10 %. Il permet notamment de prendre en considération une évolution significative du profil de risque de la dette (par exemple changement de la devise de la dette, nature du taux d'intérêt ou rallongement très significatif de la maturité de la dette) qui ne serait pas bien prise en compte via le test quantitatif, et d'analyser, le cas échéant, l'opération comme une extinction.

Une dette renégociée ne donnant pas lieu à décomptabilisation doit être maintenue à son taux d'intérêt effectif d'origine et l'impact lié à la renégociation (gain ou charge) constaté immédiatement en compte de résultat.

## Contrats d'assurance et de réassurance

Le Groupe applique la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » et ses amendements adoptés par l'Union Européenne le 19 novembre 2021.

La norme IFRS 17 définit les nouvelles règles de reconnaissance, d'évaluation et de présentation des contrats d'assurance qui entrent dans son champ d'application :

- évaluation des contrats d'assurance au bilan : leur valeur est mise à jour à chaque arrêté sur la base d'une réestimation des flux futurs de trésorerie rattachés à leur exécution. Cette réestimation tient compte des données de marché au titre des éléments financiers et des comportements des assurés ;
- reconnaissance de la marge : bien que la rentabilité des contrats d'assurance reste inchangée, la reconnaissance en résultat de leurs marges est modifiée pour être étalée sur la durée de la couverture ;
- présentation du compte de résultat : les frais généraux rattachables à l'exécution des contrats d'assurance sont présentés en diminution du Produit Net Bancaire parmi les charges de services d'assurance et n'affectent pas le total des frais généraux dans le compte de résultat consolidé.

### Champ d'application

IFRS 17 s'applique aux contrats d'assurance émis, aux contrats de réassurance émis et détenus et aux contrats d'investissement à participation discrétionnaire émis. La définition d'un contrat d'assurance n'a pas été modifiée par rapport à IFRS 4, à l'exception de l'appréciation du risque de perte pour l'assureur qui doit s'effectuer sur la base d'une valeur actuelle.

## Séparation des composantes

Lorsque les contrats d'assurance ou d'investissement à participation discrétionnaire comportent des composants qui relèvent du champ d'application d'une autre norme, une analyse doit être menée afin de déterminer si ces composants sont à comptabiliser séparément. Ainsi :

- un dérivé incorporé est séparé du contrat d'assurance hôte et comptabilisé selon IFRS 9 lorsque ses caractéristiques économiques et ses risques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- une composante d'investissement correspond au montant que l'assureur est tenu de rembourser à l'assuré dans tous les cas de figure que l'événement assuré se produise ou non. Elle est séparée du contrat d'assurance hôte et comptabilisée selon IFRS 9 lorsqu'elle est distincte de celui-ci et lorsque des contrats équivalents pourraient être vendus séparément dans le même marché ou espace juridique. Elle n'est pas séparée si elle est étroitement liée au contrat hôte. Les variations d'une composante d'investissement non séparée (et notamment les paiements y afférents) ne sont pas constatées en compte de résultat ;
- une promesse de transfert à l'assuré de biens ou de services distincts autres que les services du contrat d'assurance est séparée du contrat d'assurance hôte et comptabilisée selon IFRS 15.

Le Groupe présente une composante d'investissement non séparée sur les contrats d'épargne et de prévoyance individuelle-vie entière à l'exception des garanties optionnelles, de prévoyance individuelle et avec sortie de rente obligatoire (capital accumulé sur le contrat en phase de constitution).

Les principaux portefeuilles identifiés par le groupe sont les suivants :

Portefeuilles	
Vie	Epargne, Epargne Retraite, PERP, Vie entière et obsèques
Prévoyance	Emprunteur collectif, Emprunteur individuel, Prévoyance individuelle, Dépendance
Domages	Assurance santé, Automobile, Multi Risques Habitation, Protection Juridique, Moyens de paiement

## Comptabilisation et décomptabilisation

Un groupe de contrats d'assurance émis est comptabilisé à compter du début de couverture du groupe de contrats (existence de l'exigibilité de paiement par l'assuré). Dans le cas d'un groupe de contrats déficitaires, il s'agit de la date à laquelle il devient déficitaire.

Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ou d'un transfert distinct, les groupes de contrats acquis sont traités comme si les contrats avaient été émis à la date de la transaction. La contrepartie reçue ou payée en échange des contrats est traitée comme l'approximation des primes reçues pour les besoins du calcul de la marge sur services contractuels lors de la comptabilisation initiale.

## Regroupement de contrats

La comptabilisation et l'évaluation des contrats d'assurance s'effectuent par groupes de contrats au sein de portefeuilles regroupant les contrats couvrant des risques similaires et gérés ensemble. Les groupes de contrats sont définis en fonction de la profitabilité attendue à l'origine : contrats onéreux, contrats profitables avec un faible risque de devenir onéreux et autres.

Enfin, la norme IFRS 17 stipule que chaque groupe de contrats doit être subdivisé en cohortes annuelles (pas plus de douze mois d'intervalle entre les dates d'émission des contrats). Cependant, la Commission Européenne a donné la possibilité aux entreprises européennes de ne pas appliquer cette disposition aux contrats bénéficiant d'une mutualisation intergénérationnelle des rendements des actifs sous-jacents.

Le Groupe utilise cette exemption optionnelle sur ses contrats vie et épargne retraite car ils comportent des éléments de participation directe pour lesquels les risques et les flux de trésorerie sont partagés entre différentes générations d'assurés. Ces contrats d'assurance vie sont également gérés de manière intergénérationnelle afin d'atténuer l'exposition aux risques de taux d'intérêt et aux risques de longévité.

De manière générale, les portefeuilles de contrats sont déterminés par le Groupe en utilisant la ligne de produits pour identifier les contrats d'assurance exposés à des risques similaires.

Les contrats d'épargne retraite ont été classés dans des portefeuilles distincts du fait de l'existence d'un risque de longévité dans les contrats de retraite.

Dans le cas d'un regroupement d'entreprises dans le champ d'application d'IFRS 3, la contrepartie reçue ou payée est la valeur de marché des contrats à cette date.

Un contrat d'assurance est décomptabilisé lorsque l'obligation qu'il couvre est éteinte, par paiement ou échéance, ou si les conditions du contrat sont modifiées de telle sorte que la comptabilisation du contrat aurait été substantiellement différente si ces modifications avaient existé à l'origine. La décomptabilisation d'un contrat entraîne l'ajustement des flux de trésorerie d'exécution, de la marge sur services contractuels et des unités de couverture du groupe dans lequel il était inclus.

## Modèles d'évaluation

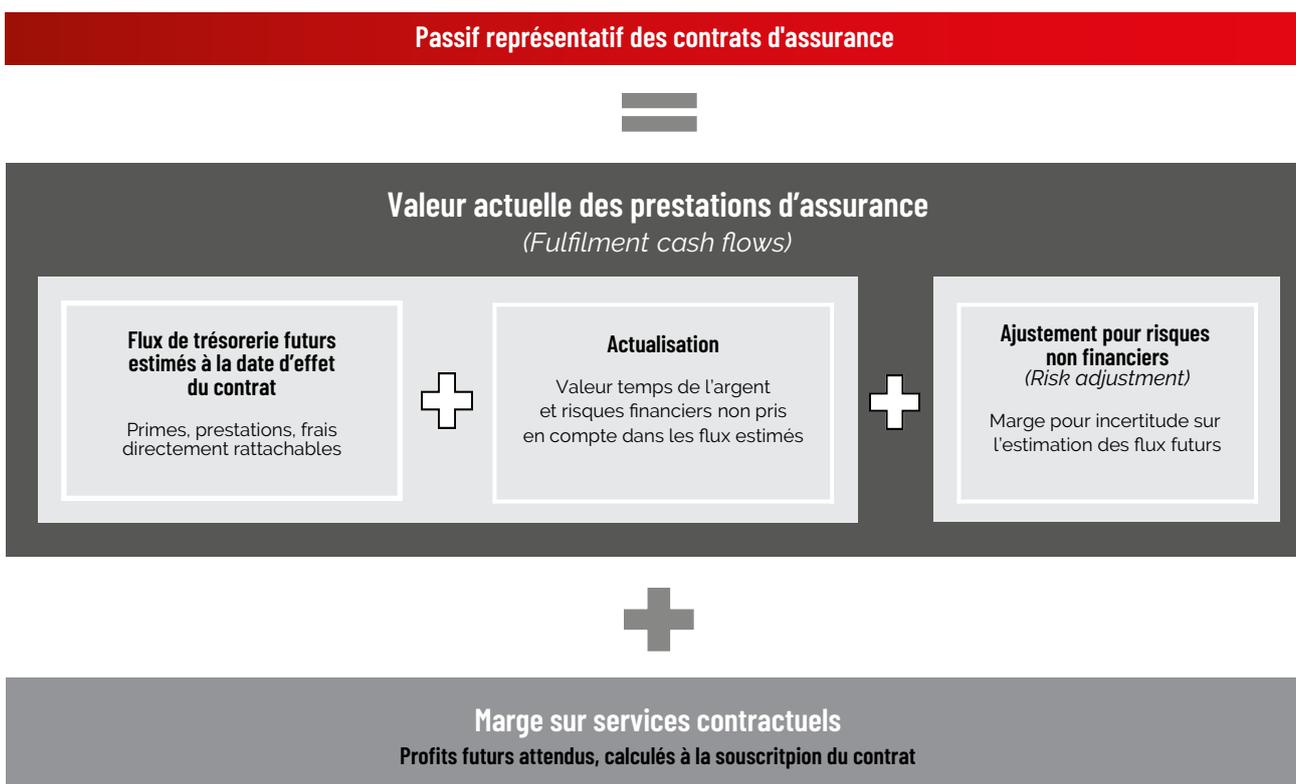
### Modèle général applicable aux contrats d'assurance émis

Le modèle général d'évaluation des contrats présentés au passif repose sur l'agrégation de trois composantes selon une approche par blocs (« Building Blocks Approach ») : les flux de trésorerie futurs actualisés, un ajustement pour risque et une marge sur services contractuels.

Ce modèle général est appliqué par le groupe aux contrats d'assurance de prévoyance emprunteur, de prévoyance individuelle et de dépendance.

#### Evaluation initiale

Lors de la comptabilisation initiale, la valeur d'un groupe de contrats d'assurance émis correspond à la somme des éléments suivants :



#### Flux de trésorerie futurs estimés

Le modèle général d'évaluation des contrats d'assurance correspond à la meilleure estimation des flux de trésorerie futurs à payer ou à recevoir, nécessaires à l'exécution des obligations contractuelles. Les flux de trésorerie sont actualisés pour tenir compte de la valeur temps de l'argent. Ils correspondent aux flux rattachables aux contrats d'assurance directement ou par des méthodes d'allocation : primes, frais d'acquisition et de gestion des contrats, sinistres et prestations, frais indirects, taxes et amortissements des actifs corporels et incorporels.

#### Actualisation

La norme IFRS 17 impose l'utilisation de courbes de taux d'actualisation reflétant la valeur temps de l'argent, ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie et de liquidité des contrats d'assurance.

La courbe de taux utilisée pour l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés est une courbe de taux sans risque ajustée pour tenir compte de l'illiquidité des passifs.

Le Groupe utilise la courbe de taux EIOPA et retient les principes relatifs à l'extrapolation de la courbe des taux sans risque dans le cadre de la révision de la directive Solvabilité II (orientation générale du Conseil de l'Union Européenne) car ces derniers apportent davantage de cohérence et de consistance au regard des marchés financiers.

	30/06/2025						30/06/2024					
	1 an	5 ans	10 ans	20 ans	30 ans	40 ans	1 an	5 ans	10 ans	20 ans	30 ans	40 ans
<b>Epargne, Retraite et Vie Entière</b>												
EUR	2,93%	3,20%	3,55%	3,77%	3,70%	3,62%	4,20%	3,53%	3,49%	3,43%	3,27%	3,25%
<b>Prévoyance Emprunteur et Prévoyance individuelle</b>												
EUR	1,90%	2,17%	2,52%	2,75%	2,80%	2,89%	3,43%	2,77%	2,73%	2,66%	2,61%	2,71%

#### Ajustement pour risque non financier

L'ajustement au titre du risque non financier est défini comme étant l'ajustement des estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs pour refléter l'indemnité que le groupe exige pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par le risque non financier.

Le Groupe a retenu comme métrique d'évaluation la VaR (Value at Risk) avec un quantile de 70 % pour les contrats vie, épargne retraite ainsi que prévoyance et un quantile de 75 % pour les contrats de dépendance.

#### Marge sur services contractuels

La marge sur services contractuels représente le bénéfice non acquis pour un groupe de contrats d'assurance, c'est-à-dire la valeur actuelle des bénéfices futurs. Elle est amortie en produits des contrats d'assurance sur la période de couverture des contrats, au fur et à mesure que l'entité d'assurance fournit des services aux assurés selon des unités de couverture.

Les marges sur services contractuels positives seront reconnues progressivement en résultat sur la durée de couverture du contrat d'assurance. En cas de contrats déficitaires, la perte correspondant à la sortie de trésorerie nette pour le groupe de contrats doit être comptabilisée en résultat dès la souscription.

Les frais d'acquisition sont déduits de la marge sur services contractuels du groupe de contrats auquel ils se rapportent.

Pour chaque groupe de contrat, le Groupe a déterminé une unité de couverture pour répartir la marge sur services contractuels sur les différentes périodes de couverture prévues, en reflétant le volume des prestations fournies sur ces différentes périodes.

Les variations des flux de trésorerie d'exécution sont comptabilisées comme suit :

Variations relatives aux services futurs	Comptabilisées en contrepartie de la CSM ou résultat d'assurance en cas de contrats déficitaires
Variations relatives aux services courants ou passés	Comptabilisées en résultat d'assurance
Effet de la valeur temps de l'argent, du risque financier et de leurs variations sur les flux de trésorerie futurs	Comptabilisées en résultat financier d'assurance ou en capitaux propres pour l'effet de la variation du taux d'actualisation

A cette même date d'arrêté, le montant de la marge sur services contractuels est réactualisé pour tenir compte notamment :

- de l'effet des nouveaux contrats ajoutés au groupe de contrats,

Pour les contrats prévoyance emprunteur, l'unité de couverture utilisée pour l'amortissement de la CSM correspond à la valeur assurée qui est déterminée par la notion de capitaux sous risques (CSR) assurés (toutes garanties confondues sans aucune pondération).

Pour les contrats prévoyance individuelle hors vie entière, l'unité de couverture utilisée est le nombre de contrats.

#### Evaluation ultérieure

Les hypothèses courantes utilisées pour estimer les flux de trésorerie futurs et l'ajustement pour risque non financier sont mises à jour, ainsi que le taux d'actualisation, afin de refléter la situation à la clôture.

La valeur comptable au bilan du groupe de contrat d'assurance est alors égale à la somme des deux montants suivants :

- le passif au titre de la couverture restante, qui regroupe la valeur des flux d'exécution futurs réestimés (valeur actualisée des primes à recevoir et des charges de prestations à venir sur la période de couverture restante) et la marge sur services contractuels réactualisée à date de clôture ;
- le passif au titre des sinistres survenus, pour un montant égal à la valeur réestimée à date des flux de trésorerie d'exécution afférents aux sinistres survenus et les autres charges afférentes qui n'ont pas encore été payées à date de clôture.

L'estimation des flux de trésorerie et l'ajustement pour risque non financier qui couvre l'incertitude de cette évaluation constituent les flux de trésorerie d'exécution des contrats d'assurance actualisés à date de clôture.

5

- de la réestimation des flux de trésorerie d'exécution liés aux services futurs notamment la valeur actualisée des montants à recevoir et à verser en lien avec les services d'assurance fournis sur la période de couverture restante hors estimations des montants à régler sur les sinistres déjà survenus, les ajustements liés à l'expérience découlant des primes reçues et sur les composantes d'investissement au cours de la période pour services futurs ainsi que les variations de l'ajustement au titre du risque non financier,
- du montant comptabilisé en produits d'assurance en raison de la fourniture des services d'assurance prévus aux contrats d'assurance au cours de la période.

Une quote-part du montant de la marge ainsi réactualisée est alors enregistrée en résultat en représentation de la couverture assurantielle fournie au titre du groupe de contrats au cours de la période. Dans le cas de contrats qui deviennent déficitaires, après consommation de la marge sur services contractuels, la perte est constatée sur la période. Dans le cas des contrats déficitaires qui redeviennent profitables du fait de changements favorables d'hypothèses, la marge sur services contractuels n'est reconstituée qu'après compensation de l'élément de perte.

Le groupe enregistre en capitaux propres l'effet de la variation du taux d'actualisation des contrats d'assurance de prévoyance et dépendance. Ainsi, la charge de désactualisation est enregistrée en résultat sur la base du taux à l'origine (taux à la souscription pour le passif au titre de la couverture restante et taux à la date de survenance pour le passif au titre des sinistres survenus). La différence entre la valeur des passifs actualisés à un taux figé à l'origine et la valeur de ces mêmes passifs estimée en utilisant les taux d'actualisation courants est ainsi reconnue en capitaux propres.

### **Modèle général adapté pour les contrats avec participation directe (Approche « commissions variables » - Variable Fee Approach**

La norme IFRS 17 prévoit, pour les contrats participatifs directs, une adaptation du modèle général. Ce modèle adapté, dit des « commissions variables » (« Variable Fee Approach »), permet de refléter dans l'évaluation du passif d'assurance l'obligation de reverser aux assurés une part substantielle du rendement des actifs sous-jacents net des charges sur contrats.

Les contrats d'assurance avec participation directe sont des contrats d'assurance qui, en substance, constituent des contrats pour des services liés à l'investissement, dans lesquels l'entité promet un rendement en fonction d'éléments sous-jacents. Ils sont donc définis comme des contrats d'assurance dans le cas desquels :

- les modalités contractuelles précisent que le titulaire a le droit à une part d'un portefeuille d'éléments sous-jacents clairement défini ;

- l'entité s'attend à verser au titulaire une somme correspondant à une part substantielle du rendement obtenu sur la juste valeur des éléments sous-jacents;
- l'entité s'attend à ce que toute variation des sommes à verser au titulaire soit attribuable, dans une proportion substantielle, à la variation de la juste valeur des éléments sous-jacents.

Ce modèle général adapté est appliqué par le groupe aux contrats d'assurance vie, épargne retraite.

L'éligibilité à ce modèle d'évaluation est analysée à la date d'émission des contrats et ne peut être ultérieurement réappréciée qu'en cas de modification de ces derniers.

Les principales adaptations du Modèle Général concernent :

- la part de la variation de juste valeur des investissements sous-jacents qui revient à l'assureur. A chaque date d'arrêté, cette part dans la variation de la période est intégrée à la marge sur services contractuels afin d'être reconnue en résultat de manière étalée sur la durée résiduelle de couverture prévue des contrats.
- la part de la variation de juste valeur des investissements sous-jacents qui revient à l'assuré. A chaque date d'arrêté, cette part dans la variation de la période est enregistrée dans les flux d'exécution des contrats par contrepartie des produits ou charges financiers d'assurance,
- les intérêts sur la marge sur services contractuels dont les variations sont implicitement incluses dans la révision périodique de la marge sur services contractuels.

La marge sur services contractuels est également ajustée de l'effet des variations des flux de trésorerie d'exécution qui ne varient pas en fonction des rendements d'éléments sous-jacents et qui se rapportent aux services futurs, sauf dans la mesure où l'option d'atténuation des risques est appliquée afin d'exclure de la marge sur services contractuels les variations de l'effet de la valeur temps de l'argent et du risque financier sur le montant de sa part des éléments sous-jacents ou des flux de trésorerie d'exécution (option non appliquée par le groupe). Dans le cas où elles se rapportent aux services courants ou passés, ces variations à enregistrer sont également enregistrées en résultat d'assurance.

Le résultat de ces contrats est donc essentiellement représenté par le relâchement des flux d'exécution et par l'amortissement de la marge sur services contractuels. En effet, le groupe applique l'amendement IFRS 9 permettant de reconnaître au bilan les instruments financiers sous-jacents aux contrats d'assurance participatifs directs en valeur de marché par résultat afin de neutraliser les non-concordances comptables avec les passifs d'assurance évalués sous le modèle des commissions variables, le résultat financier de ces contrats est nul.

Il est également prévu d'appliquer les amendements à IAS 32 et IFRS 9 qui permettent de maintenir au bilan les actifs financiers émis par le groupe qui sont détenus en tant qu'éléments sous-jacents de contrats participatifs directs évalués en valeur de marché par résultat.

Les contrats d'assurance évalués sous ce modèle incluent une composante d'investissement prenant la forme d'un dépôt versé par l'assuré et que l'assureur est contractuellement tenu de lui rembourser même si l'événement assuré ne se produit pas. Les flux de collecte et de remboursement de ces dépôts ne constituent ni des produits ni des charges afférents à ces contrats, les ajustements liés aux écarts d'expérience sur la période sont intégrés à la marge sur services contractuels.

Pour les contrats d'assurance-vie et épargne retraite, la courbe de taux utilisée pour l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés est déterminée selon une approche ascendante (bottom up) : cette approche consiste à ajouter à une courbe de taux sans risque une prime d'illiquidité déterminée sur la base des actifs sous-jacents, à savoir essentiellement le portefeuille obligataire.

L'unité de couverture utilisée pour l'amortissement de la marge sur services contractuels correspond à la variation de l'épargne actualisée revenant aux assurés (somme des provisions mathématiques rattachées à chaque contrat), ajustée pour tenir compte de l'impact du rendement réel des placements sous-jacents par rapport à la projection actuarielle en risque neutre.

### **Approche simplifiée (Approche « de répartition des primes » - Premium Allocation Approach) - Option**

La norme permet également, sous conditions, d'appliquer une approche simplifiée dite « approche de répartition des primes » (« Premium allocation Approach ») à des contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois ou si l'application de l'approche simplifiée donne un résultat proche du modèle général.

Ce modèle simplifié est appliqué par le Groupe aux contrats d'assurance dommages.

Lors de la comptabilisation initiale, la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante est évaluée à hauteur des primes reçues à la date de comptabilisation initiale moins le montant à cette date des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition attribués au groupe et plus ou moins tout montant découlant de la décomptabilisation à cette date de tout actif ou passif comptabilisé antérieurement au titre des flux de trésorerie se rapportant au groupe de contrats (y compris tout actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition). Le groupe a choisi de ne pas ajuster la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante afin de refléter la valeur temps de l'argent et l'effet du risque financier.

Le Groupe applique l'option d'une comptabilisation en charges des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, au moment où il engage ces coûts, pourvu que la période de couverture de chacun des contrats du groupe au moment de la comptabilisation initiale n'excède pas un an.

Le passif pour les sinistres survenus est évalué selon le modèle général.

L'ajustement pour risque non financier est déterminé à partir d'une approche par quantile fondée sur un niveau de confiance de 75 % pour les contrats d'assurance dommages.

A chaque clôture, l'ajustement des passifs au titre de la couverture restante et des sinistres survenus est enregistré en résultat.

Le Groupe applique l'option de neutralisation des effets de taux d'actualisation en capitaux propres pour les passifs pour des sinistres survenus des contrats de dommages.

### **Evaluation des traités de réassurance détenus**

Les traités de réassurance détenus sont divisés et comptabilisés selon les dispositions applicables aux contrats d'assurance émis, ils sont évalués par le Groupe sous le modèle général et modèle simplifié.

La valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des traités de réassurance détenus est estimée en utilisant des hypothèses cohérentes avec celles utilisées pour évaluer les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs du ou des groupes de contrats d'assurance sous-jacents, avec un ajustement pour refléter le risque de non-exécution de la part du réassureur, y compris l'effet des garanties et des pertes découlant de litiges.

L'ajustement au titre du risque non financier correspond au montant du risque transféré par la cédante au réassureur.

Dans le cas où le traité de réassurance détenu vient immédiatement compenser les pertes d'un groupe de contrats déficitaires sous-jacent, le gain de réassurance est constaté immédiatement en résultat. Cette composante de recouvrement de perte sert à comptabiliser les montants qui sont présentés ultérieurement en résultat net.

## Traitement des frais internes

En tant que conglomérats de banque et d'assurance, le Groupe distribue des produits d'épargne ainsi que de prévoyance (assurance emprunteur, automobile, habitation...) et met à disposition tout moyen de gestion nécessaire à l'activité pour le compte de ses filiales d'assurance.

Les prestations assurées par les réseaux bancaires (apport d'affaires, gestion administrative des contrats, mise à disposition de personnel ou de biens...) sont rémunérées par des commissions margées sur la base de conventions entre les établissements de crédit distributeurs et les filiales d'assurance.

Le nouveau modèle d'évaluation des contrats d'assurance sous IFRS 17 nécessite de projeter dans les flux d'exécution des contrats les frais d'acquisition et de gestion qui seront versés dans le futur et de présenter dans le compte de résultat d'une part, la libération des frais estimés au titre de la période et, d'autre part, les frais réels engagés par les réseaux distributeurs bancaires.

Conformément aux recommandations de l'ESMA (32-63-1320) et de l'AMF (DOC-2022-06), le Groupe procède au retraitement de la marge interne au bilan et au compte de résultat (dans la décomposition des passifs d'assurance et des résultats liés entre flux d'exécution et marge sur services contractuels) en présentant en charges des contrats d'assurance la part des frais généraux des entités bancaires rattachables à l'activité d'assurance et modifiant la reconnaissance en résultat des marges internes désormais étalées sur la durée de la prestation d'assurance (au rythme de relâchement de la CSM) sur le périmètre bancaire conformément à la norme IFRS 17.

Les frais des entités bancaires rattachables à l'activité d'assurance sont estimés sur la base d'un modèle analytique.

## Présentation au bilan et compte de résultat des activités d'assurance

En application des modifications d'IAS 1 résultant d'IFRS 17 :

- les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus sont présentés au bilan à l'actif ou au passif selon la position globale des portefeuilles auxquels ils appartiennent (dont les dettes et créances rattachables à l'évaluation du contrat) ;
- les différents produits et charges des contrats d'assurance et de réassurance sont décomposés dans le compte de résultat consolidé au sein du Produit Net Bancaire entre :

### Résultat des activités d'assurance

- les produits des contrats d'assurance et de réassurance émis,
- les charges de services afférentes aux contrats d'assurance et de réassurance émis, et
- les produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus ;

### Résultat financier des activités d'assurance

- les produits et charges financiers des contrats d'assurance et de réassurance émis, et
- les produits et charges financiers des contrats de réassurance détenus.

Les produits des contrats d'assurance présentent le relâchement des flux d'exécution pour le montant attendu sur la période (à l'exclusion des composantes d'investissement), la variation de l'ajustement pour risque, l'amortissement de la marge sur services contractuels au titre des services rendus, le montant alloué à l'amortissement des frais d'acquisition, les écarts d'expérience sur primes, l'allocation des primes sur la période pour le modèle simplifié d'évaluation par répartition des primes.

Les charges de services afférentes aux contrats d'assurance incluent alors la quote-part engagée des frais généraux et des commissions directement rattachables à l'exécution des contrats qui est ainsi portée en déduction du Produit Net Bancaire. Elles représentent les charges réelles engagées sur la période (à l'exclusion des remboursements de la composante d'investissement), les variations liées aux services passés, l'amortissement des frais d'acquisition, et la composante de perte initiale pour les contrats déficitaires ainsi que son amortissement.

Les produits et charges des contrats de réassurance détenus sont représentatifs des montants recouverts auprès des réassureurs et de l'affectation des primes versées au titre de cette couverture.

Les produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance et de réassurance incluent essentiellement les variations de valeur des groupes de contrats liées aux effets de la valeur temps de l'argent et des risques financiers non pris en compte dans les flux estimés.

Les produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis seront présentés séparément entre le compte de résultat et les capitaux propres pour les portefeuilles concernés.

## Facteurs de risque assurance

Au titre de son activité d'assurance-vie et de prévoyance, Suravenir est exposé au risque de souscription. Celui-ci désigne le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des passifs d'assurance. Cette situation résulte d'une augmentation de la sinistralité non anticipée lors de la tarification de l'acceptation des risques ou du suivi des risques (risque de provisionnement).

Les principaux risques de souscription relatifs aux activités de Suravenir sont les suivants :

- risque de comportement des assurés : il est lié à une mauvaise anticipation du comportement des assurés en termes de rachats, d'arbitrages, de résiliations ou de remboursements anticipés emprunteurs.
- risques biométriques : il s'agit principalement du risque de mortalité, du risque d'incapacité/invalidité et du risque de longévité.
- risques d'évolution défavorable des frais de l'assureur : le risque de frais (« risque de gestion ») est le risque que les frais encourus par l'assureur soient plus importants qu'anticipés. Ce risque impacte toutes les activités d'assurance.

Outre les risques techniques, les risques liés aux marchés financiers et à la gestion ALM viennent également impacter les activités d'assurance. Ainsi, les variations de taux ont un impact direct sur la valorisation et la rentabilité du portefeuille obligataire de Suravenir, qu'il s'agisse des capitaux gérés pour compte propre ou des fonds en euros. Un contexte durable de taux bas pourra exercer une pression baissière sur le niveau de marge prélevé par Suravenir, affecter sa rentabilité et *in fine* sa solvabilité.

## Capitaux propres

### Distinction Dettes - Capitaux propres

Un instrument de dette ou un passif financier se définit comme une obligation contractuelle de remettre des liquidités ou un autre actif financier, ou d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres se définit comme un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

### Parts sociales

En application de ces définitions, les parts sociales émises par les Caisses de Crédit Mutuel sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2 et traitées comme telles dans les comptes consolidés du Groupe.

## Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est définie par la norme IFRS 13 comme « le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence entre des participants de marché à la date d'évaluation ». A l'initiation, la juste valeur est normalement le prix de transaction.

Les actifs et passifs financiers à la juste valeur sont évalués et comptabilisés à la juste valeur, à la date de première comptabilisation, comme en date d'évaluation ultérieure. Sont concernés :

- les actifs et passifs à la juste valeur par le résultat ;
- les actifs à la juste valeur par capitaux propres ;
- les instruments dérivés.

Les autres actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Ils sont ensuite comptabilisés selon la méthode du coût amorti et font l'objet de valorisations communiquées en annexe. Figurent parmi ceux-ci :

- les prêts et créances sur établissements de crédit et à la clientèle au coût amorti (y compris prêts et créances liés aux activités d'assurance) ;
- les titres de dettes au coût amorti ;
- les titres détenus jusqu'à l'échéance ;
- les dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle ;
- les dettes représentées par un titre ;
- les dettes subordonnées.

Par ailleurs, les actifs et les passifs sont répartis en trois niveaux de hiérarchie correspondant au degré d'observabilité des données d'entrée utilisées dans les techniques d'évaluation pour déterminer leur juste valeur.

*Niveau 1 : Actifs et passifs dont la juste valeur est déterminée à partir de cours (non ajustés) auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.*

Un marché actif est un marché pour l'actif ou le passif en question sur lequel des transactions ont lieu selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue une information sur le prix.

Cette catégorie regroupe notamment les actions, obligations et parts d'OPCVM cotées sur un marché actif.

*Niveau 2 : Actifs et passifs dont la juste valeur est déterminée à partir de cours ajustés ou à partir de données autres que les cours ou prix cotés, qui sont observables soit directement, soit indirectement.*

En l'absence de cotation, la valeur de marché des instruments financiers est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données de marché « observables ». Les modèles d'évaluation sont basés sur des techniques de valorisation couramment utilisées par les intervenants sur le marché telles que l'actualisation des flux futurs ou le modèle Black & Scholes.

Cette catégorie comprend notamment les instruments financiers suivants :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif ou non cotées ;
- les instruments dérivés négociés de gré à gré tels que les swaps et produits optionnels ;
- les FCPR, FCPI et OPCV ;
- les produits structurés.

La juste valeur des prêts et créances, des dettes envers les établissements de crédit, des dettes représentées par un titre (y compris des dettes subordonnées) relève également de ce niveau.

Les prêts et créances ainsi que les dettes envers les établissements de crédit sont valorisés selon 2 méthodes :

- la juste valeur des éléments à taux fixe tels que les prêts à taux fixe et les dépôts est déterminée comme l'actualisation des flux futurs attendus ;
- la juste valeur des éléments à taux variable (crédits à taux révisable) d'une durée supérieure à 1 an est établie sur le modèle Black & Scholes.

La valeur de marché des prêts, emprunts, dettes représentées par un titre et dettes subordonnées classiques à taux fixe est donnée par l'actualisation des flux futurs et l'utilisation de courbes de taux dédiées spreadées.

La valeur de marché des prêts, emprunts, dettes représentées par un titre et dettes subordonnées classiques à taux variable est donnée par l'actualisation des flux futurs avec calcul d'un taux forward et l'utilisation de courbes de taux dédiées spreadées.

Le coût de signature du Groupe est pris en compte dans la courbe des taux retenue pour la valorisation des dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

Pour les créances et dettes à court terme (durée inférieure à 1 an), on estime que leur juste valeur est équivalente à leur valeur nominale.

*Niveau 3 : Actifs ou passifs dont la juste valeur est déterminée à partir de données sur l'actif ou le passif non fondées sur des données observables.*

Les méthodes de valorisation utilisant des données de marché non observables sont utilisées dans les cas suivants :

- les prêts et créances ainsi que les dettes envers la clientèle ;
- les titres de participation non cotés sur un marché actif ;
- certains financements spécialisés ;
- les titres détenus par les sociétés de capital-développement.

Ainsi, à titre d'exemple, les titres de participation non cotés sur un marché actif font l'objet d'une évaluation interne. Les méthodes employées sont principalement la méthode Discounted Cash Flow (DCF) ou l'actif net comptable, l'analyse étant effectuée entité par entité.

De même, les méthodes d'évaluation retenues par les sociétés de capital-développement sont généralement :

- le prix de la transaction pour les acquisitions récentes ;
- la méthode des multiples historiques pour les sociétés à maturité ;
- l'actif net corrigé pour les sociétés de portefeuille (Holdings) et entités d'investissement (Fonds)

La valorisation issue des modèles est ajustée afin de tenir compte du risque de liquidité : à partir des valorisations produites sur la base d'un cours médian de marché, un ajustement de cours permet de valoriser la position nette de chaque instrument financier au cours acheteur pour les positions vendeuses ou au cours vendeur pour les positions acheteuses.

Le day-one profit, c'est-à-dire l'écart entre le prix de transaction et la valorisation de l'instrument au moyen de techniques de valorisation, est considéré comme nul : le prix des transactions réalisées par le Groupe pour son compte propre correspond à leur juste valeur. Pour les opérations réalisées pour le compte de la clientèle, la part de la marge non encore reconnue est comptabilisée en résultat lorsque les paramètres sont observables.

## Autres actifs et passifs

### Immobilisations corporelles et incorporelles, d'exploitation et de placement

#### Immobilisations dont le Groupe est propriétaire

Conformément aux normes IAS 16, IAS 38 et IAS 40, une immobilisation d'exploitation ou de placement est comptabilisée en tant qu'actif si :

- il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise,
- et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Conformément à la norme IAS 40, les biens immobiliers du Groupe sont classés en « immeubles de placement » (périmètre banque ou périmètre assurance) s'ils sont détenus avant tout pour en retirer des loyers ou valoriser le capital.

Les biens immobiliers détenus principalement pour être occupés par le groupe à des fins administratives ou commerciales sont classés en « immobilisations corporelles ».

Les immeubles de placement et les immobilisations corporelles sont inscrits à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition, augmenté des frais directement attribuables (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'acte).

Le Groupe a fait le choix d'un modèle de juste valeur pour tous les immeubles de placement adossés à des passifs qui paient un rendement directement lié à la juste valeur de ou des rendements en provenance d'actifs spécifiés y compris cet immeuble de placement.

Après leur comptabilisation initiale, le Groupe évalue ces immeubles de placement à leur juste valeur. Le profit ou la perte résultant de la variation de la juste valeur de ces immeubles de placement est comptabilisé en résultat net dans la période au cours de laquelle il se produit.

Le modèle du coût a été retenu pour tous les autres immeubles de placement.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

La juste valeur des immeubles de placement comptabilisés au coût est communiquée en annexe. Elle fait l'objet d'une valorisation à dire d'expert.

La méthode appliquée en matière de comptabilisation des logiciels créés en interne est la suivante :

- toutes les dépenses de logiciels ne répondant pas aux conditions d'activation (et notamment les dépenses d'étude préalable et d'analyse fonctionnelle) sont comptabilisées en charges conformément à IAS 38 ;
- toutes les dépenses de logiciels survenues après le début du processus de production (analyse détaillée, développement, recettes, documentation) sont immobilisées si elles répondent aux critères d'une immobilisation générée en interne établis par IAS 38.

Dans les cas où les logiciels sont exploités dans le cadre d'un contrat commercial, la durée d'amortissement peut dépasser 5 ans ; elle est définie en fonction de la durée du contrat.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Le groupe applique l'approche par composant pour ses immeubles d'exploitation et de placement. Il a retenu les composants et durées d'amortissement suivants :

Composant	Durées d'amortissement
Terrain	Non amortissable
Gros œuvre	Immeubles de direction et de placement : 50 ans
Clos et couverts	Agences : 25 ans 25 ans
Lots techniques	20 ans
Agencements	15 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés :

Composant	Durées d'amortissement
Mobilier	10 ans
Matériel électronique	3 à 10 ans
Logiciels créés ou acquis	3 à 8 ans
Portefeuille de contrats clientèle acquis	6 à 13 ans

Le mode d'amortissement pratiqué est linéaire. Pour les immobilisations corporelles et incorporelles, les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique « dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles ». Pour les immeubles de placement, elles figurent en « charges des autres activités ».

Les immobilisations à durée indéfinie ne font pas l'objet d'amortissement mais de tests de dépréciation au moins annuels.

Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes sur autres actifs ». Celles réalisées sur des immeubles de placement sont classées en « produits ou charges des autres activités ».

### Immobilisations dont le Groupe est locataire

Pour tout contrat de location, le preneur doit reconnaître à son bilan un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué et une dette représentative de l'obligation de paiement des loyers ; dans le compte de résultat, la charge d'amortissement de l'actif est présentée séparément de la charge d'intérêts sur la dette. Ce traitement, actuellement appliqué aux contrats de location-financement dans les états financiers des preneurs, est ainsi étendu aux contrats de location simple.

### Champ d'application

La norme IFRS 16 s'applique à tous les contrats de location sauf :

- les contrats portant sur la prospection ou l'exploitation de ressources naturelles non renouvelables ou sur des actifs biologiques,
- les accords de concession de services,
- les licences de propriété intellectuelle,
- les droits détenus par le preneur en vertu d'accords de licence sur des films cinématographiques, des enregistrements vidéo, des pièces de théâtre, des manuscrits, des brevets et droits de reproduction.

### Mesures d'exemptions

Les preneurs peuvent choisir de ne pas appliquer le nouveau traitement des contrats de location aux contrats d'une durée inférieure à un an (options de renouvellement incluses), ni aux contrats portant sur des biens ayant une faible valeur unitaire. Cette dernière simplification vise notamment les petits matériels tels que les ordinateurs, les téléphones et le petit mobilier de bureau. L'IASB a mentionné un seuil indicatif de 5 000 USD dans les bases de conclusions de la norme (seuil à apprécier au regard de la valeur unitaire à neuf de l'actif loué).

Le Groupe a décidé d'appliquer ce seuil d'exemption de 5 000 USD et a par ailleurs considéré la possibilité d'exclure certains contrats dès lors que l'effet de ces exclusions demeure non matériel au regard de ses états financiers. Les contrats de location de véhicules sont majoritairement conclus avec des entités consolidées du Groupe. Les contrats de location de véhicules conclus avec des loueurs externes au groupe sont marginaux et ont été exclus en raison de leur faible matérialité.

Les contrats de location immobilière ont fait l'objet d'un reclassement IFRS 16. Les périmètres informatique, automobile et des autres locations sont non significatifs.

### Traitement comptable des contrats de location par les preneurs

En date de mise à disposition du bien loué, le preneur enregistre à son passif une dette locative. Le montant initial de la dette est égal à la valeur actualisée des loyers qui sont à payer sur la durée de la location.

Cette dette locative est ensuite évaluée au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif : chaque paiement de loyer est ainsi enregistré pour partie en charge d'intérêts dans le compte de résultat et pour partie en réduction progressive de la dette locative au passif du bilan.

Le montant de la dette locative est susceptible d'être ultérieurement ajusté en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location, ainsi que pour tenir compte des variations contractuelles des loyers liées à l'application d'indices ou de taux.

### Durée de la location

La durée du bail à retenir pour déterminer les loyers à actualiser correspond à la durée non résiliable du contrat de location ajustée pour tenir compte :

- des options de prolongation du contrat que le preneur est raisonnablement certain d'exercer,
- et des options de résiliation anticipée que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.

L'appréciation du caractère raisonnablement certain d'exercice ou de non-exercice des options de prolongation et des options de résiliation anticipée devra tenir compte de tous les faits et circonstances susceptibles de créer une incitation économique à exercer ou non ces options, et notamment :

- les conditions d'exercice de ces options (incluant l'appréciation du niveau des loyers en cas de prolongation ou du montant des pénalités éventuelles en cas de résiliation anticipée),
- les aménagements importants effectués dans les locaux loués (agencements spécifiques tels qu'une salle des coffres),
- les coûts associés à la résiliation du contrat (frais de négociation, frais de déménagement, frais de recherche d'un nouveau bien adapté aux besoins du preneur,...),
- l'importance du bien loué pour le preneur compte tenu de sa nature spécifique, de sa localisation ou de la disponibilité de biens de substitution (notamment pour les agences situées dans des sites stratégiques d'un point de vue commercial compte tenu par exemple de leur accessibilité, de l'affluence attendue ou du prestige de la localisation),
- de l'historique des renouvellements de contrats similaires, mais aussi de la stratégie quant à l'utilisation à venir des biens (en fonction des perspectives de redéploiement ou de réaménagement d'un réseau commercial d'agences par exemple).

Lorsque le preneur et le bailleur ont chacun le droit de résilier le contrat de location sans accord préalable de l'autre partie et sans pénalité autre que négligeable, le contrat n'est plus exécutoire et il ne génère alors plus de dette locative.

En mars 2019, constatant une diversité des pratiques, l'ESMA a saisi l'IFRIC sur la détermination de la durée de certains contrats de location, de même que sur la durée d'amortissement des agencements et installations indissociables du bien loué. A l'issue de cette saisie, l'IFRIC a rappelé :

- que la période exécutoire d'un contrat de location doit être appréciée d'un point de vue économique global et non du seul point de vue juridique,
- qu'il existe une présomption d'alignement de la durée d'amortissement des agencements indissociables du bien loué et de la durée du contrat de location correspondant.

Le Crédit Mutuel Arkéa a analysé les incidences de la décision IFRS IC de décembre 2019 sur les hypothèses retenues lors de la FTA, sur les baux commerciaux 3/6/9 et sur les contrats en tacite reconduction. Les impacts de cette décision sont non significatifs aux bornes du Groupe.

### Taux d'actualisation des loyers

Les taux implicites des contrats ne sont généralement pas connus, ni facilement déterminables, notamment pour les baux immobiliers. Le groupe a donc décidé d'utiliser son taux de refinancement pour actualiser les loyers et déterminer ainsi le montant des dettes locatives.

### Montant des loyers

Les paiements à prendre en compte pour l'évaluation de la dette locative incluent les loyers fixes et les loyers variables basés sur un indice (indice des prix à la consommation ou indice du coût de la construction, par exemple) ou un taux d'intérêt de référence (Euribor, ...), ainsi que, le cas échéant, les sommes que le preneur s'attend à payer au bailleur au titre de garanties de valeur résiduelle, d'option d'achat ou de pénalités de résiliation anticipée.

En revanche, sont exclus de l'évaluation de la dette locative les loyers variables dont l'indexation est fonction de l'utilisation du bien loué (indexation sur le chiffre d'affaires réalisé ou sur le kilométrage parcouru, par exemple). Cette part variable des loyers est enregistrée en résultat au fil du temps en fonction des fluctuations de l'indexation contractuelle.

En France, les loyers sont retenus sur la base de leur montant hors taxes sur la valeur ajoutée. Par ailleurs, dans le cas des baux immobiliers, les taxes d'habitation et taxes foncières refacturées par les bailleurs sont exclues des dettes locatives dans la mesure où leur montant, déterminé par les autorités publiques compétentes, est variable.

### Comptabilisation d'un droit d'utilisation par les preneurs

En date de mise à disposition du bien loué, le preneur doit enregistrer à son actif un droit d'utilisation du bien loué pour un montant égal à la valeur initiale de la dette locative augmentée, le cas échéant, des coûts directs initiaux, des paiements d'avance et des coûts de remise en état.

Cet actif est ensuite amorti linéairement sur la durée de la location retenue pour évaluer la dette locative.

La valeur de l'actif est susceptible d'être ultérieurement ajustée en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location, ainsi que pour tenir compte des variations contractuelles des loyers liées à l'application d'indices ou de taux.

Les droits d'utilisation sont présentés au bilan du preneur dans les lignes d'actifs immobilisés où sont enregistrés les biens de même nature détenus en pleine propriété. Lorsque les contrats de location prévoient le versement initial d'un droit au bail à l'ancien locataire des locaux, le montant de ce droit est traité comme une composante distincte du droit d'utilisation et est présenté dans la même rubrique que ce dernier.

Dans le compte de résultat, les dotations aux amortissements des droits d'utilisation sont présentées avec les dotations aux amortissements des actifs immobilisés détenus en pleine propriété.

### Impôts sur les bénéfices

Un impôt différé est comptabilisé sur la base du montant net des différences temporelles imposables et déductibles.

### Actifs non courants destinés à être cédés

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés s'il est disponible en vue d'être vendu et si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan, dans les rubriques « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées, lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat, dans la rubrique « Résultat net d'impôt des activités abandonnées ».

### Provisions

Les obligations du Groupe pour lesquelles il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont le montant ou l'échéance sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable font l'objet de provisions. Ces provisions couvrent notamment les engagements sociaux, les risques liés à l'épargne-logement et les litiges.

#### *Provisions pour congés payés*

Le 13 septembre 2023 la Cour de cassation a rendu trois arrêts modifiant les obligations des entreprises en matière de congés payés, avec application immédiate. La Cour de cassation a jugé que les dispositions du Code du travail étaient en contradiction avec la réglementation européenne qui prévoit un droit à congés payés sans distinguer les causes d'absence.

Ainsi, depuis les arrêts du 13 septembre :

- les salariés en arrêt maladie ou en arrêt pour accidents non professionnels acquièrent des congés payés pendant leur période d'arrêt de travail,
- les salariés en arrêt à la suite d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle acquièrent des droits à congés payés pendant toute la durée de leur période d'arrêt de travail, sans limitation, contrairement au droit du travail actuel qui limite cette acquisition à la première année d'arrêt.

### Provisions pour engagements sociaux

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou des régimes à prestations définies. Les régimes à cotisations définies ne comportent aucun engagement du groupe sur le niveau de prestation fournie. Les cotisations versées constituent une charge de l'exercice, enregistrée dans la rubrique « frais de personnel ». Les régimes à prestations définies désignent des régimes pour lesquels le groupe s'est engagé à assurer un montant ou un niveau de prestation. Cet engagement constitue un risque à moyen ou long terme. Les engagements en matière de retraite qui ne relèvent pas des régimes à cotisations définies sont intégralement provisionnés dans la rubrique du bilan « provisions ». Les indemnités de fin de carrière, les régimes de retraite surcomplémentaire, les comptes épargne-temps et les médailles du travail sont enregistrés dans ce poste.

Les taux d'actualisation retenus sont les suivants :

	<b>UES Arkade</b>	<b>Autres filiales</b>
Indemnités de fin de carrière	2,66%	Entre 2,35% et 3,85%
Surcomplémentaire	3,20%	Entre 3,16% et 3,29%
Médailles du travail	3,44%	Entre 3,23% et 3,38%
Comptes épargne temps	3,49%	Entre 3,30% et 3,42%

Les calculs intègrent également un taux de rotation des effectifs compris entre 0 % et 5,42 % et un taux de revalorisation des salaires compris entre 2,91 % et 4,15 %<sup>(1)</sup>. Les engagements sont évalués sur la base des tables de mortalité TH00-02 et TF00-02 pour la phase de constitution de l'engagement et des tables de mortalité TGH05 et TGF05 pour la phase de restitution des rentes.

Les différences générées par des changements d'hypothèses et par des différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels.

Pour la catégorie des autres avantages à long terme, les écarts sont constatés immédiatement dans le compte de résultat de l'exercice.

Concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les écarts actuariels sont constatés en « gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ».

### Provision épargne-logement

Les comptes épargne logement (CEL) et plans d'épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne réglementés par les pouvoirs publics, destinés aux particuliers. Ils associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée et dès lors indissociable de la phase de collecte.

La provision pour engagements de retraite est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées et tient compte d'hypothèses démographiques et financières. En particulier, les calculs réalisés intègrent un taux d'actualisation différencié par entité et par régime afin que les taux utilisés soient adaptés à la population de chaque structure et permettent de refléter le plus fidèlement possible la réalité de l'engagement. Ces taux sont déterminés en référence aux taux iBoxx Corporate AA basé sur des obligations privées, en retenant l'iBoxx ayant la maturité la plus proche de la durée des engagements de l'entité et du régime considéré.

La provision épargne-logement est destinée à couvrir les risques liés à :

- l'engagement d'octroyer des prêts à l'habitat aux souscripteurs des comptes et plans épargne-logement à un taux réglementé potentiellement inférieur aux conditions de marché du moment,
- l'obligation de rémunérer pour une durée indéterminée l'épargne collectée en plans épargne-logement à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat (taux pouvant s'avérer supérieur aux futures conditions de marché).

Cette provision est calculée par génération de plans épargne-logement (les PEL de même taux à l'ouverture constituant une génération) d'une part et pour l'ensemble des comptes épargne-logement (qui constitue une seule et même génération) d'autre part sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes. Les engagements sont établis à partir d'un modèle prenant en compte notamment :

- les observations historiques des comportements des souscripteurs,
- la courbe des taux et une modélisation stochastique de ses évolutions.

Les dotations et reprises de provision sont comptabilisées en résultat dans les rubriques intitulées « intérêts et produits assimilés » et « intérêts et charges assimilés » (périmètre banque).

(1) Taux de l'UES Arkade et Arkéa SCD représentant 91 % de l'engagement.

## Principes et méthodes de consolidation

### Périmètre et méthodes de consolidation

#### Entité consolidante

L'entité consolidante du groupe correspond à l'établissement de crédit Crédit Mutuel Arkéa tel que défini dans l'agrément collectif délivré par l'ACPR. Cet établissement de crédit comprend :

- les Fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest,
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à ces Fédérations,
- le Crédit Mutuel Arkéa.

Sont retenues dans le périmètre de consolidation les entités sur lesquelles le groupe détient un contrôle exclusif ou conjoint ou exerce une influence notable et dont les états financiers présentent un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés du groupe, notamment au regard du total bilan et de la contribution au résultat net.

Les participations détenues par des sociétés de capital-investissement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont exclues du périmètre de consolidation. Ces participations sont comptabilisées à la juste valeur par résultat.

#### Entités contrôlées

Le contrôle existe lorsque le Groupe (i) détient le pouvoir sur une entité, (ii) est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et (iii) a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

L'intégration d'une filiale dans les comptes consolidés du groupe intervient à la date à laquelle le Groupe prend le contrôle et cesse le jour où le Groupe perd le contrôle de cette entité.

Les entreprises sous contrôle exclusif sont intégrées globalement. L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au passif du bilan et au compte de résultat consolidé.

#### Participations dans les entreprises associées et des co-entreprises

Une entreprise associée est une entité dans laquelle le Groupe exerce une influence notable. L'influence notable se caractérise par le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financière et opérationnelle de l'entité, sans toutefois contrôler exclusivement ou conjointement ces politiques.

L'influence notable est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité. En cas de détention de plus de 20 % des droits de vote, l'absence d'influence notable pourra être démontrée à travers la non représentation au sein des organes de direction ou par l'absence de participation au processus d'élaboration des politiques.

Une co-entreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Le contrôle conjoint s'entend par le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans les cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les résultats, les actifs et les passifs des participations dans des entreprises associées ou des co-entreprises sont intégrés dans les comptes consolidés du Groupe selon la méthode de la mise en équivalence.

La méthode de la mise en équivalence prévoit que la participation dans une entreprise associée ou dans une co-entreprise soit initialement comptabilisée au coût d'acquisition, puis ajustée ultérieurement de la part du groupe dans le résultat et les autres éléments du résultat global de l'entreprise associée ou de la co-entreprise.

Une participation est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence à compter de la date à laquelle l'entité devient une entreprise associée ou une co-entreprise. Lors de l'acquisition d'une entreprise associée ou d'une co-entreprise, la différence entre le coût de l'investissement et la part du groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entité est comptabilisée en goodwill. Dans le cas où la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entité est supérieure au coût de l'investissement, la différence est comptabilisée en résultat.

Les résultats de cession ou de dilution réalisés sur les participations dans les entreprises associées et les coentreprises (mises en équivalence) sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes sur cession - dilution des entreprises mises en équivalence ».

#### Participation dans les activités conjointes

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits directs sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à celle-ci.

#### Principales variations de périmètre

Au premier semestre 2025, le Crédit Mutuel Arkéa a finalisé l'acquisition de Seqino, solution digitale de facturation électronique et de RTFS Advisory, société de conseil rattachée au pôle Assurance, gestion d'actifs et distribution externe. La Société Onata, issue de la filialisation des activités de maîtrise d'ouvrage d'Arkea Real Estate a également été réalisée sur le premier semestre. Ces entités sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés appartenant au périmètre de consolidation du Crédit Mutuel Arkéa sont présentées en note 31.

## Règles de consolidation

### Date de clôture

Toutes les entreprises consolidées clôturent leurs comptes au 31 décembre.

### Elimination des opérations réciproques

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les charges et produits réciproques d'importance significative sont éliminés dans leur totalité pour les entreprises intégrées de manière globale.

### Traitement des acquisitions et des écarts d'acquisition

Le Groupe applique IFRS 3 révisée pour comptabiliser ses regroupements d'entreprises. Le coût d'acquisition est le total des justes valeurs, à la date du regroupement, des actifs remis, des passifs encourus et des instruments de capitaux propres émis.

IFRS 3 révisée permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées à la juste valeur (méthode dite du goodwill complet) ; dans le second cas, elles sont basées sur leurs quotes-parts dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'entité acquise (goodwill partiel).

Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif du bilan dans la rubrique « écarts d'acquisition » ; s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « variation de valeur des écarts d'acquisition ».

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an et dès l'existence d'indices de pertes de valeur.

Chaque écart d'acquisition est affecté à une unité génératrice de trésorerie ou un groupe d'unités génératrices de trésorerie devant tirer avantage de l'acquisition. Les dépréciations éventuelles de ces écarts sont déterminées par référence à la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle ils sont attachés. Les unités génératrices de trésorerie sont définies en fonction du mode d'organisation et de gestion du groupe et tiennent compte du caractère indépendant de ces ensembles.

Dans le cas d'une augmentation de pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition est comptabilisé en capitaux propres.

En cas de diminution du pourcentage d'intérêt sans perte de contrôle, l'impact de la variation du pourcentage d'intérêt sera également constaté en capitaux propres.

Dans le cas où la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie concernée est inférieure à sa valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est calculée selon la méthode de valorisation la plus appropriée appliquée à l'échelle de l'unité génératrice de trésorerie (UGT).

Les travaux de valorisation sont principalement basés sur les méthodes d'actualisation des dividendes futurs (dividend discount model – DDM) et de la rentabilité future escomptée (discounted cash flow method – DCF), conformément aux

principes de la norme IAS 36. Le choix de la méthode DDM est retenu pour les UGT soumises aux exigences de fonds propres prudentiels (établissements de crédit, sociétés d'assurance) et la méthode DCF pour les autres UGT.

Les flux utilisés sont déterminés sur la base des plans d'affaires de chaque UGT réalisés sur un horizon explicite compris entre 4 et 5 ans, sauf exception. Ces plans d'affaires sont établis à partir du scénario macro-économique de référence pour l'ensemble des entités consolidées par intégration globale.

Les taux d'actualisation utilisés correspondent au coût du capital calculé selon le Modèle d'Evaluation Des Actifs Financiers (MEDAF). Cette méthode se base sur un taux d'intérêt sans risque auquel s'ajoute une prime de risque, variable selon l'activité sous-jacente de l'unité génératrice de trésorerie. Cette prime de risque est le produit entre un Beta sectoriel, la prime de risque des actions et éventuellement une prime spécifique reflétant par exemple le risque d'exécution ou la jeunesse de la société. Le taux sans risque, le Beta sectoriel et la prime de risque actions sont des données de marché. Le Groupe retient pour ses tests de dépréciation une moyenne sur deux ans de chaque paramètre. Le Beta sectoriel reflète le risque du secteur d'activité par rapport au reste du marché actions. Il se calcule par la moyenne des Beta d'un échantillon de valeurs comparables, cotées en Bourse. Si la société est endettée, le coût de la dette est également pris en compte. Le taux d'actualisation devient alors le coût du capital pondéré selon le rapport entre les fonds propres et la dette.

Dans le cadre de l'arrêté des comptes du 30 juin 2025, l'évolution des paramètres de marché et des résultats financiers en ligne avec les attentes au premier semestre 2025 ne sont pas de nature à remettre en cause les BP à moyen terme. Dans ce contexte, il n'apparaît pas d'indice de perte de valeur au 1er semestre 2025.

### Crédit-bail, location avec option d'achat et location financement

Les opérations de crédit-bail, de location avec option d'achat et de location financement sont retraitées de façon à prendre en compte la comptabilité dite financière.

### Conversion des comptes en devises étrangères

Le bilan des entités étrangères dont les comptes sont exprimés en devises est converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. La différence de change constatée sur le capital, les réserves et le report à nouveau est inscrite dans les autres éléments du résultat global, dans le compte « réserves de conversion ». Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte « réserves de conversion ».

### Taxes

L'interprétation IFRIC 21 « taxes prélevées par une autorité publique » précise les conditions de comptabilisation d'une dette relative à des taxes. Une entité doit comptabiliser cette dette uniquement lorsque le fait générateur tel que prévu par la législation se produit. Si l'obligation de payer la taxe naît de la réalisation progressive de l'activité, celle-ci doit être comptabilisée au fur et à mesure sur la même période. Enfin, si l'obligation de payer est générée par l'atteinte d'un certain seuil, le passif lié à cette taxe ne sera enregistré que lorsque le seuil sera atteint.

### Réforme fiscale internationale – modèle de règles du Pilier 2

L'Union Européenne a publié en décembre 2022 la Directive 2022/2523 relative à la mise en œuvre de la réforme fiscale de l'OCDE visant à ce que les grandes entreprises multinationales paient un impôt minimum dans chacune des juridictions où elles exercent des activités.

La directive européenne a été transposée en droit français par l'intermédiaire de la loi de finances pour 2024, promulguée le 29 décembre 2023. La réforme est entrée en vigueur au 1er janvier 2024.

Les travaux menés par le Crédit Mutuel Arkéa sur le sujet ont principalement consisté :

- à élaborer le périmètre GloBE, regroupant à la fois les entités du périmètre statutaire consolidées par la méthode d'intégration globale et les entités non consolidées à date pour des raisons de matérialité sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif,
- à identifier et mesurer les impacts potentiels de l'entrée en vigueur de l'imposition minimale et en particulier à vérifier si, une fois les mesures de sauvegarde appliquées, le groupe serait amené à payer un impôt complémentaire sur certaines juridictions.

Le Crédit Mutuel Arkéa est présent dans trois juridictions : la France, la Belgique et le Luxembourg. Sur la base des tests de minimis et du TEI simplifié, aucune juridiction n'a été identifiée comme devant faire l'objet d'un impôt complémentaire.

### Impositions différées

Les impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé. Ils sont calculés selon la méthode du report variable, au taux de l'impôt sur les sociétés connu à la clôture de l'exercice et applicable lors de la réalisation de la différence temporaire.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que si l'entité fiscale concernée a une perspective de récupération probable de ces actifs sur un horizon déterminé, notamment par l'imputation de ces différences et pertes reportables sur des bénéfices imposables futurs.

Les impôts différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique des autres éléments du résultat global. Des impôts différés sont également comptabilisés au titre des pertes fiscales antérieures dès lors qu'il existe des preuves convaincantes quant à la probabilité de recouvrement de ces impôts.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

La contribution économique territoriale (CET) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) sont traitées comme des charges opérationnelles, elles n'entraînent pas la comptabilisation d'impôts différés dans les comptes consolidés.

### Incertitudes relatives au traitement portant sur l'impôt sur le résultat

Conformément à IFRIC 23, le Groupe évalue la probabilité que l'administration fiscale accepte ou non une position retenue. Il en déduit les conséquences sur le résultat fiscal, les bases fiscales, les déficits reportables, les crédits d'impôts non utilisés et les taux d'imposition. En cas de position fiscale incertaine, les montants à payer sont estimés sur la base du montant le plus probable ou de la valeur attendue selon la méthode qui reflète la meilleure anticipation du montant qui sera payé ou reçu.

## Sommaire détaillé des notes

Notes sur le bilan		61	Notes sur le compte de résultat		84
<b>Note 1.</b>	Caisse, banques centrales, prêts et créances sur les établissements de crédit	61	<b>Note 17.</b>	Intérêts et produits/charges assimilés	84
<b>Note 2.</b>	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	61	<b>Note 18.</b>	Commissions	84
<b>Note 3.</b>	Éléments d'information relatifs à la couverture	62	<b>Note 19.</b>	Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	85
<b>Note 4.</b>	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	63	<b>Note 20.</b>	Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	85
<b>Note 5.</b>	Titres au coût amorti	64	<b>Note 21.</b>	Gains ou pertes nets sur instruments financiers au coût amorti	86
<b>Note 6.</b>	Prêts et créances sur la clientèle	64	<b>Note 22.</b>	Produits nets des activités d'assurance	86
<b>Note 7.</b>	Placements financiers des activités d'assurance	65	<b>Note 22.a.</b>	Résultat des activités d'assurance et de réassurance	87
<b>Note 7.a.</b>	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	65	<b>Note 22.b.</b>	Résultat financier des activités d'assurance et de réassurance	87
<b>Note 7.b.</b>	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	66	<b>Note 22.c.</b>	Produits nets des placements financiers liés aux activités d'assurance	88
<b>Note 7.c.</b>	Prêts et créances au coût amorti	67	<b>Note 22.d.</b>	Périmètre assurance - Informations sur les variations des encours et provisions pour pertes attendues sur risque de crédit et sur la valeur comptable brute des créances clientèle par catégorie de risque de crédit	89
<b>Note 7.d.</b>	Instruments de dettes au coût amorti	67	<b>Note 23.</b>	Produits/charges des autres activités	90
<b>Note 7.e.</b>	Immeubles de placement	67	<b>Note 24.</b>	Gains ou pertes sur cession – dilution des entreprises mises en équivalence	90
<b>Note 7.f.</b>	Éléments sous-jacents des contrats d'assurance à participation directe	68	<b>Note 25.</b>	Charges générales d'exploitation	90
<b>Note 8.</b>	Ecart d'acquisition	68	<b>Note 25.a.</b>	Charges de personnel	90
<b>Note 9.</b>	Banques centrales - Dettes envers les établissements de crédit	69	<b>Note 25.b.</b>	Autres charges d'exploitation	90
<b>Note 10.</b>	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	70	<b>Note 26.</b>	Coût du risque	91
<b>Note 10.a.</b>	Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	70	<b>Note 26.a.</b>	Coût du risque sur le périmètre banque	91
<b>Note 10.b.</b>	Actifs et passifs financiers faisant l'objet d'une compensation, d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire	71	<b>Note 26.b.</b>	Périmètre banque - Informations sur les variations des encours soumis à provisions pour pertes attendues sur risque de crédit	93
<b>Note 11.</b>	Dettes représentées par un titre	72	<b>Note 26.c.</b>	Périmètre banque - Informations sur les variations des provisions pour pertes attendues sur risque de crédit	94
<b>Note 12.</b>	Dettes envers la clientèle	72	<b>Note 27.</b>	Gains ou pertes sur autres actifs	96
<b>Note 13.</b>	Actifs des contrats de réassurance et Passifs des contrats d'assurance	72	<b>Note 28.</b>	Impôt sur les bénéfices	96
<b>Note 13.a.</b>	Passifs des contrats d'assurance émis	73	<b>Autres notes</b>	<b>97</b>	
<b>Note 14.</b>	Provisions	77	<b>Note 29.a.</b>	Engagements donnés et reçus du périmètre banque	97
<b>Note 14.a.</b>	Provisions pour pertes attendues sur risque de crédit des engagements hors-bilan du périmètre banque	77	<b>Note 29.b.</b>	Engagements donnés et reçus du périmètre assurance	98
<b>Note 15.a.</b>	Hiérarchie de la juste valeur du périmètre banque	78	<b>Note 30.</b>	Informations sectorielles	98
<b>Note 15.b.</b>	Hiérarchie de la juste valeur du périmètre assurance	80	<b>Note 31.</b>	Périmètre de consolidation	99
<b>Note 16.a.</b>	Note 16a. Hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti – périmètre banque	82	<b>Note 32.</b>	Événements postérieurs à la clôture	102
<b>Note 16.b.</b>	Hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti – périmètre assurance	83			

## Notes sur le bilan

### Note 1. Caisse, banques centrales, prêts et créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	30.06.2025	31.12.2024
<b>Caisse, Banques centrales</b>		
Banques centrales	6 381	10 099
Caisse	115	133
Créances rattachées	-	-
<b>Total</b>	<b>6 496</b>	<b>10 232</b>
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>		
Comptes ordinaires	11 893	11 303
Prêts	31	27
Autres créances	665	663
Dépôts de garantie versés	802	796
Pensions	1 288	1 086
Créances dépréciées sur base individuelle (B3)	-	-
Créances rattachées	167	332
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	-6	-5
Autres dépréciations (B3)	-	-
<b>Total</b>	<b>14 840</b>	<b>14 201</b>
Dont Comptes et Prêts à vue sur les établissements de crédit	369	456

### Note 2. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	30.06.2025				31.12.2024			
	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total
Titres	-	-	1 498	1 498	-	-	1 416	1 416
■ Effets publics	-	-	-	-	-	-	-	-
■ Obligations et autres titres dettes	-	-	670	670	-	-	643	643
Cotés	-	-	13	13	-	-	14	14
Non cotés	-	-	633	633	-	-	609	609
Créances rattachées	-	-	24	24	-	-	20	20
dont OPC	-	-	373	373	-	-	369	369
■ Actions et autres instruments de capitaux propres	-	-	827	827	-	-	772	772
Cotés	-	-	-	-	-	-	-	-
Non cotés	-	-	827	827	-	-	772	772
■ Titres immobilisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés	414	-	-	414	390	-	-	390
■ Prêts et créances	-	8	1	9	-	7	1	8
dont pensions	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs distincts pour régimes d'avantages du personnel	-	-	83	83	-	-	83	83
<b>Total</b>	<b>414</b>	<b>8</b>	<b>1 581</b>	<b>2 004</b>	<b>390</b>	<b>7</b>	<b>1 500</b>	<b>1 897</b>

Les instruments dérivés de transaction sont détenus dans le cadre de la couverture économique des opérations avec la clientèle.

### Note 3. Eléments d'information relatifs à la couverture

#### Instruments dérivés de couverture

(en millions d'euros)	30.06.2025			
	Couverture de juste valeur		Couverture de flux de trésorerie	
	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale
<b>Risque de taux</b>				
Dérivés de couverture	-	-	-	-
Dérivés de couverture à l'actif	3 107	63 234	-	-
Dérivés de couverture au passif	2 612	39 737	-	-
Variation de la juste valeur de l'instrument de couverture	268		-	
<b>Risque de change</b>				
Dérivés de couverture	-	-	-	-
Dérivés de couverture à l'actif	-	-	-	-
Dérivés de couverture au passif	-	-	-	-
Variation de la juste valeur de l'instrument de couverture	-	-	-	-

(en millions d'euros)	31.12.2024			
	Couverture de juste valeur		Couverture de flux de trésorerie	
	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale
<b>Risque de taux</b>				
Dérivés de couverture	-	-	-	-
Dérivés de couverture à l'actif	3 293	61 790	-	-
Dérivés de couverture au passif	3 066	38 248	-	-
Variation de la juste valeur de l'instrument de couverture	-238		-	
<b>Risque de change</b>				
Dérivés de couverture	-	-	-	-
Dérivés de couverture à l'actif	-	-	-	-
Dérivés de couverture au passif	-	-	-	-
Variation de la juste valeur de l'instrument de couverture	-	-	-	-

#### Note 4. Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en millions d'euros)	30.06.2025	31.12.2024
Effets publics	6 558	5 152
Obligations et autres titres de dettes	6 369	6 023
▪ Cotés	5 476	4 926
▪ Non cotés	838	1 022
Créances rattachées	55	74
<b>Sous-total valeur brute des instruments de dette</b>	<b>12 927</b>	<b>11 175</b>
Dont titres de dettes dépréciés (B3)	-	-
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	-4	-4
Autres dépréciations (B3)	-	-
<b>Sous-total valeur nette des instruments de dette</b>	<b>12 923</b>	<b>11 170</b>
Prêts et créances	-	-
▪ Prêts et créances sur établissements de crédits	-	-
▪ Prêts et créances envers la clientèle	-	-
Créances rattachées	-	-
<b>Sous-total valeur brute des Prêts</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	-	-
Autres dépréciations (B3)	-	-
<b>Sous-total valeur nette des Prêts</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Actions et autres instruments de capitaux propres	69	83
▪ Cotés	49	58
▪ Non cotés	20	25
Créances rattachées	-	-
Titres immobilisés	394	394
▪ Titres de participation	263	270
▪ Autres titres détenus à long terme	130	124
▪ Parts dans les entreprises liées	0	0
▪ Ecart de conversion	-	-
▪ Titres prêtés	-	-
Créances rattachées	0	0
<b>Sous-total instruments de capitaux propres</b>	<b>463</b>	<b>478</b>
<b>Total</b>	<b>13 386</b>	<b>11 648</b>
Dont plus ou moins-values latentes constatées en capitaux propres	-128	-270
Dont titres donnés en pension	-	-
Dont titres de participation cotés	98	106

Les titres de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres concernent principalement les titres de participation et autres titres détenus à long terme du groupe.

Les cessions opérées sur les instruments classés en juste valeur par capitaux propres ont entraîné le reclassement en réserves d'une perte cumulée au moment de la cession de 113 millions d'euros.

**Note 5. Titres au coût amorti**

(en millions d'euros)	30.06.2025	31.12.2024
Effets publics	1 095	1 090
Obligations et autres titres de dettes	497	460
▪ Cotés	383	369
▪ Non cotés	113	88
Créances rattachées	1	3
<b>Total brut</b>	<b>1 592</b>	<b>1 550</b>
dont actifs dépréciés (B3)	2	1
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	-2	-1
Autres dépréciations (B3)	-2	-1
<b>Total net</b>	<b>1 587</b>	<b>1 548</b>

**Note 6. Prêts et créances sur la clientèle**

(en millions d'euros)	30.06.2025	31.12.2024
Créances saines (B1/B2)	88 556	87 000
▪ Créances commerciales	81	83
▪ Autres concours à la clientèle	88 258	86 667
crédits à l'habitat	47 194	46 861
autres concours et créances diverses dont pensions	40 961	39 703
dépôts de garantie versés	104	103
▪ Créances rattachées	216	250
Créances dépréciées sur base individuelle (B3)	1 794	1 720
Créances brutes	90 350	88 720
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	-431	-444
Autres dépréciations (B3)	-823	-789
Sous total I	89 096	87 487
Location financement (investissement net)	2 840	2 833
. Mobilier	1 648	1 653
. Immobilier	1 192	1 180
Créances dépréciées sur base individuelle (B3)	166	137
Créances brutes	3 005	2 970
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	-37	-32
Autres dépréciations (B3)	-59	-43
Sous total II	2 910	2 895
<b>Total</b>	<b>92 006</b>	<b>90 382</b>
dont prêts participatifs	17	17
dont prêts subordonnés	0	0

Les autres concours et créances diverses dont pensions incluent les dépôts de garantie versés en représentation des engagements de paiements accordés au fonds de résolution unique (41,7 M€) et Fonds de garantie des dépôts (59,5 M€).

## Note 7. Placements financiers des activités d'assurance

(en millions d'euros)	30.06.2025	31.12.2024
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	60 879	59 986
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	72	76
Prêts et créances au coût amorti	72	100
Instruments de dettes au coût amorti	2 774	2 654
Immeubles de placement	603	600
<b>Total</b>	<b>64 400</b>	<b>63 417</b>

### Note 7.a. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	30.06.2025				31.12.2024			
	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	TOTAL	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	TOTAL
Titres	-	17 175	43 441	60 616	-	16 665	43 022	59 686
▪ Effets publics	-	6 117	-	6 117	-	5 845	-	5 845
▪ Obligations et autres titres dettes	-	11 058	42 909	53 967	-	10 819	42 487	53 307
Cotés	-	9 673	28 455	38 128	-	9 628	27 843	37 471
Non cotés	-	1 271	14 338	15 609	-	1 082	14 529	15 610
Créances rattachées	-	115	115	230	-	110	115	225
dont OPC	-	-	30 091	30 091	-	-	30 032	30 032
▪ Actions et autres instruments de capitaux propres	-	-	117	117	-	-	118	118
Cotés	-	-	84	84	-	-	82	82
Non cotés	-	-	33	33	-	-	35	35
Créances rattachées	-	-	0	0	-	-	1	1
▪ Titres immobilisés	-	-	416	416	-	-	416	416
Instruments dérivés	0	-	-	0	-	-	-	-
Prêts et créances	-	262	-	262	-	300	-	300
dont pensions	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>17 438</b>	<b>43 441</b>	<b>60 879</b>	<b>-</b>	<b>16 965</b>	<b>43 022</b>	<b>59 986</b>

**Note 7.b. Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres**

(en millions d'euros)	30.06.2025	31.12.2024
Effets publics	-	-
Obligations et autres titres dettes	-	-
▪ Cotés	-	-
▪ Non cotés	-	-
Créances rattachées	-	-
Sous-total valeur brute des instruments de dettes	-	-
Dont titres de dettes dépréciés (B3)	-	-
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	-	-
Autres dépréciations (B3)	-	-
Sous-total valeur nette des instruments de dettes	-	-
Prêts et créances	-	-
▪ Prêts	-	-
Créances rattachées	-	-
Sous-total valeur brute des Prêts	-	-
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	-	-
Autres dépréciations (B3)	-	-
Sous-total valeur nette des Prêts	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres	3	4
▪ Cotés	3	4
▪ Non cotés	-	-
Créances rattachées	-	-
Titres immobilisés	69	73
▪ Titres de participation	69	73
▪ Autres titres détenus à long terme	-	-
▪ Parts dans les entreprises liées	-	-
▪ Ecart de conversion	-	-
▪ Titres prêtés	-	-
Créances rattachées	-	-
Sous-total instruments de capitaux propres	72	76
<b>Total</b>	<b>72</b>	<b>76</b>
Dont plus ou moins-values latentes constatées en capitaux propres	-8	-4
Dont titres donnés en pension	-	-
Dont titres de participation cotés	69	73

### Note 7.c. Prêts et créances au coût amorti

(en millions d'euros)	30.06.2025	31.12.2024
Créances saines (B1/B2)	72	100
Comptes ordinaires	24	53
Prêts	11	10
Autres créances	-	-
Dépôts de garantie versés	37	37
Pensions	-	-
Créances dépréciées sur base individuelle (B3)	-	-
Créances rattachées	0	0
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	0	0
Autres dépréciations (B3)	-	-
<b>Total</b>	<b>72</b>	<b>100</b>

### Note 7.d. Instruments de dettes au coût amorti

(en millions d'euros)	30.06.2025	31.12.2024
Effets publics	763	635
Obligations et autres titres dettes	2 013	2 022
▪ Cotés	1 924	1 903
▪ Non cotés	72	99
Créances rattachées	17	19
<b>Total brut</b>	<b>2 776</b>	<b>2 656</b>
dont actifs dépréciés (B3)	-	-
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	-2	-2
Autres dépréciations (B3)	-	-
<b>Total net</b>	<b>2 774</b>	<b>2 654</b>

### Note 7.e. Immeubles de placement

(en millions d'euros)	31.12.2024	Augmentation	Diminution	Variation de la juste valeur			30.06.2025
				Reclassement	Autres		
Immeubles de placement au coût amorti	36	3	0	-	-		39
▪ Coût historique	70	3	-	-	-		73
▪ Amortissements et dépréciations	-34	-1	0	-	-		-34
Immeubles de placement à la juste valeur par résultat	564	-	-	0	-		564
<b>Total</b>	<b>600</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>603</b>

### Note 7.f. Eléments sous-jacents des contrats d'assurance à participation directe

(en millions d'euros)	30.06.2025	31.12.2024
	Eléments sous jacents des contrats de participations directs	Eléments sous jacents des contrats de participations directs
Juste valeur par capitaux propres	-	-
▪ Effets publics et valeurs assimilées	-	-
▪ Obligations et autres titres de dettes	-	-
▪ Actions et autres instruments de capitaux propres	-	-
▪ Participations et autres titres détenus à long terme	-	-
▪ Parts entreprises liées	-	-
▪ Prêts et Créances	-	-
Juste valeur par résultat	60 912	59 981
▪ Effets publics et valeurs assimilées	6 117	5 845
▪ Obligations et autres titres de dettes	53 436	52 737
▪ Actions et autres instruments de capitaux propres	117	118
▪ Participations et autres titres détenus à long terme	416	416
▪ Parts entreprises liées	-	-
▪ Prêts et créances	262	300
▪ Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	-
▪ Immeubles de placement	564	564
Instrument dérivé de couverture	-	-
Coût amorti	88	298
▪ Prêts et créances (dont dépôts de garantie)	61	271
▪ Prêts sur la clientèle	2	1
▪ Effets publics et autres titres de dettes	-	-
▪ Immeubles de placement	25	25
<b>Total</b>	<b>61 000</b>	<b>60 278</b>

### Note 8. Ecart d'acquisition

(en millions d'euros)	31.12.2024	Augmentation	Diminution	Autre	30.06.2025
Ecart d'acquisition brut	529	15	-	-	544
Dépréciations	-67	-	-	-	-67
<b>Ecart d'acquisition net</b>	<b>463</b>	<b>15</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>478</b>

## Répartition par pôle

Pôle	Entité	30.06.2025	31.12.2024
Assurances, gestion d'actifs et distribution externes	Arkéa Real Estate / AREIM	17	17
Assurances, gestion d'actifs et distribution externes	Arkéa Asset Management	15	12
Assurances, gestion d'actifs et distribution externes	CFCAL Banque	11	11
Banque de Détails	Arkéa Direct Bank	260	260
Technologie et Services	Monext	100	100
Technologie et Services	Procapital	63	63
Technologie et Services	Seqino	12	-
<b>Ecart d'acquisition net</b>		<b>478</b>	<b>463</b>

## Note 9. Banques centrales - Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	30.06.2025	31.12.2024
Banques centrales	-	-
Dettes envers les établissements de crédit <sup>(1)</sup>	4 004	4 309
Comptes ordinaires	474	560
Emprunts	1 395	1 427
Dépôts de garantie reçus	515	233
Autres dettes	55	47
Pensions	1 533	2 011
Dettes rattachées	32	31
<b>Total</b>	<b>4 004</b>	<b>4 309</b>
Dont Comptes et Emprunts à vue sur les établissements de crédit	499	578

(1) Dont 517M€ relatif au périmètre des activités d'assurance

5

## Note 10. Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	30.06.2025	31.12.2024
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	401	397
Vente à découvert de titres	-	-
▪ Effets publics	-	-
▪ Obligations et autres titres de dettes	-	-
▪ Actions et autres instruments de capitaux propres	-	-
Dettes représentatives des titres donnés en pension	-	-
Instruments dérivés	401	397
Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	2 432	2 371
Dettes envers les établissements de crédit	0	0
Dettes envers la clientèle	575	553
Dettes représentées par un titre	1 857	1 818
Dettes subordonnées	-	-
<b>Total</b>	<b>2 833</b>	<b>2 769</b>

La valeur de remboursement des passifs évalués à la juste valeur par résultat s'élève à 2 826 millions d'euros au 30 juin 2025 contre 2 749 millions d'euros au 31 décembre 2024.

### Note 10.a. Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat

(en millions d'euros)	30.06.2025			31.12.2024		
	Valeur comptable	Montant contractuel à payer à l'échéance	Ecart	Valeur comptable	Montant contractuel à payer à l'échéance	Ecart
Dettes envers les établissements de crédit	0	0	-0	0	0	-
Dettes envers la clientèle <sup>(1)</sup>	575	588	-13	553	571	-18
Dettes représentées par un titre	1 857	1 836	21	1 818	1 781	37
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>2 432</b>	<b>2 425</b>	<b>8</b>	<b>2 371</b>	<b>2 352</b>	<b>19</b>

(1) Dont 430 M€ de valeur comptable relatif au périmètre des activités d'assurance (contrats Purs Unité de Comptes)

**Note 10.b. Actifs et passifs financiers faisant l'objet d'une compensation, d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire**

(en millions d'euros)	30.06.2025							Montant net
	Montant brut des actifs/ passifs comptabilisés	Montant brut des actifs/ passifs financiers comptabilisés et compensés au bilan	Montant net des actifs/ passifs financiers présentés au bilan	Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus/ donnés en garantie	Trésorerie reçue/ versée (cash collateral)	Montants liés non compensés au bilan	
<b>Actifs</b>								
Dérivés	3 521	-	3 521	-2 740	-	-567		214
Prises en pension de titres, emprunts de titres ou accords similaires	5 111	-3 740	1 371	-	-1 308	-		63
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-		-
<b>Total des actifs</b>	<b>8 632</b>	<b>-3 740</b>	<b>4 892</b>	<b>-2 740</b>	<b>-1 308</b>	<b>-567</b>		<b>277</b>
<b>Passifs</b>								
Dérivés	3 012	-	3 012	-2 740	-	-153		119
Mises en pension de titres, prêts de titres ou accords similaires	5 301	-3 740	1 561	-	-1 550	-10		-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-		-
<b>Total des passifs</b>	<b>8 313</b>	<b>-3 740</b>	<b>4 573</b>	<b>-2 740</b>	<b>-1 550</b>	<b>-164</b>		<b>119</b>

(en millions d'euros)	31.12.2024							Montant net
	Montant brut des actifs/ passifs comptabilisés	Montant brut des actifs/ passifs financiers comptabilisés et compensés au bilan	Montant net des actifs/ passifs financiers présentés au bilan	Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus/ donnés en garantie	Trésorerie reçue/ versée (cash collateral)	Montants liés non compensés au bilan	
<b>Actifs</b>								
Dérivés	3 682	-	3 682	-3 197	-	-308		177
Prises en pension de titres, emprunts de titres ou accords similaires	4 152	-2 986	1 166	-	-1 111	-		55
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-		-
<b>Total des actifs</b>	<b>7 834</b>	<b>-2 986</b>	<b>4 848</b>	<b>-3 197</b>	<b>-1 111</b>	<b>-308</b>		<b>232</b>
<b>Passifs</b>								
Dérivés	3 463	-	3 463	-3 197	-	-152		114
Mises en pension de titres, prêts de titres ou accords similaires	5 022	-2 986	2 036	-	-2 032	-3		0
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-		-
<b>Total des passifs</b>	<b>8 485</b>	<b>-2 986</b>	<b>5 499</b>	<b>-3 197</b>	<b>-2 032</b>	<b>-155</b>		<b>114</b>

**Note 11. Dettes représentées par un titre**

(en millions d'euros)	30.06.2025	31.12.2024
Bons de caisse	10	11
Titres du marché interbancaire et TCN	4 506	4 789
Emprunts obligataires	18 532	18 111
Dettes senior non préférées	2 718	2 702
Dettes rattachées	271	330
<b>Total</b>	<b>26 037</b>	<b>25 943</b>

**Note 12. Dettes envers la clientèle**

(en millions d'euros)	30.06.2025	31.12.2024
Comptes d'épargne à régime spécial	41 809	39 705
A vue	37 631	35 230
A terme	4 178	4 475
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	444	889
<b>Sous-total</b>	<b>42 252</b>	<b>40 594</b>
Comptes ordinaires	27 949	30 524
Comptes et emprunts à terme	18 636	17 564
Pensions	-	-
Dettes rattachées	320	463
Dépôts de garantie reçus	116	97
<b>Sous-total</b>	<b>47 021</b>	<b>48 648</b>
<b>Total</b>	<b>89 273</b>	<b>89 241</b>

**Note 13. Actifs des contrats de réassurance et Passifs des contrats d'assurance**

(en millions d'euros)	30.06.2025		31.12.2024	
	Actifs de réassurance	Passifs d'assurance	Actifs de réassurance	Passifs d'assurance
Passifs des contrats d'assurance émis		56 484		55 001
<i>dont dettes et créances rattachables aux passifs d'assurance émis</i>		-273		-329
Actifs des contrats de réassurance détenus	142		163	
<i>dont dettes et créances rattachables aux actifs de réassurance émis</i>	-11		-10	
<b>Total</b>	<b>142</b>	<b>56 484</b>	<b>163</b>	<b>55 001</b>

Les actifs de réassurance pour 142 M€ se composent au 30 juin 2025 :

- Des traités de réassurance détenus évalués sous le modèle général pour 68 M€ (contre 70 M€ au 31 décembre 2024), dont la valeur actualisée des flux de trésorerie pour -42 M€, le risque non financier pour 13 M€ et la marge sur services contractuel pour 98 M€.
- Des traités de réassurance détenus évalués sous le modèle simplifié pour 84 M€ (contre 103 M€ au 31 décembre 2024), dont la valeur actualisée des flux de trésorerie pour 80 M€ et le risque non financier pour 4 M€.

### Note 13.a. Passifs des contrats d'assurance émis

#### Réconciliation des passifs d'assurance par nature de couverture

(en millions d'euros)	30.06.2025						Total
	Couverture restante		Sinistres survenus				
	Hors élément de perte	Elément de perte	Contrats évalués sous le modèle général	Contrats évalués sous la méthode simplifiée			
				Valeur actualisée des flux futurs de trésorerie	Risque non financier		
Actifs des contrats d'assurance à l'ouverture	0	0	0	0	0	0	
Passifs des contrats d'assurance à l'ouverture	54 563	10	326	411	21	55 330	
<b>Solde à l'ouverture</b>	<b>54 563</b>	<b>10</b>	<b>326</b>	<b>411</b>	<b>21</b>	<b>55 330</b>	
Produits des contrats d'assurance	-612	0	0	0	0	-612	
Charges de sinistres et autres charges d'assurance survenus		0	111	175	4	290	
Amortissement des flux de trésorerie d'acquisition	77					77	
Pertes et reprises de pertes sur les contrats déficitaires		-2				-2	
Ajustements des passifs pour sinistres survenus (services passés)			15	-2	-5	8	
Charges afférentes aux contrats d'assurance	77	-2	126	173	-1	373	
Résultat des activités d'assurance	-536	-2	126	173	-1	-239	
Charges financières nettes des contrats d'assurance	829	0	0	3	0	833	
Effet des taux d'intérêts et des autres hypothèses financières (OCI)	-4	0	0	-3	0	-7	
Effet des taux de change	0	0	0	0	0	0	
Autres mouvements	0	0	0	0	0	0	
<b>Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global</b>	<b>290</b>	<b>-2</b>	<b>126</b>	<b>174</b>	<b>-1</b>	<b>586</b>	
Composante investissement	-2 083	0	2 083	0	0	0	
Primes reçues	3 271	0	0	0	0	3 271	
Sinistres et autres frais payés, y compris composante investissement	0	0	-2 210	-188	0	-2 398	
Frais d'acquisition payés	-32	0	0	0	0	-32	
<b>Total Flux de trésorerie</b>	<b>3 239</b>	<b>0</b>	<b>-2 210</b>	<b>-188</b>	<b>0</b>	<b>841</b>	
Actifs des contrats d'assurance à la clôture	0	0	0	0	0	0	
Passifs des contrats d'assurance à la clôture	56 008	8	325	396	20	56 757	
<b>Solde à la clôture</b>	<b>56 008</b>	<b>8</b>	<b>325</b>	<b>396</b>	<b>20</b>	<b>56 757</b>	

(en millions d'euros)	31.12.2024						Total
	Couverture restante		Sinistres survenus				
	Hors élément de perte	Elément de perte	Contrats évalués sous le modèle général	Contrats évalués sous la méthode simplifiée		Risque non financier	
				Valeur actualisée des flux futurs de trésorerie	Risque non financier		
Actifs des contrats d'assurance à l'ouverture	0	0	0	0	0	0	
Passifs des contrats d'assurance à l'ouverture	52 262	10	315	417	16	53 020	
<b>Solde à l'ouverture</b>	<b>52 262</b>	<b>10</b>	<b>315</b>	<b>417</b>	<b>16</b>	<b>53 020</b>	
Produits des contrats d'assurance	-1 180	0	0	0	0	-1 180	
Charges de sinistres et autres charges d'assurance survenus		0	204	356	8	567	
Amortissement des flux de trésorerie d'acquisition	146					146	
Pertes et reprises de pertes sur les contrats déficitaires		0				0	
Ajustements des passifs pour sinistres survenus (services passés)			5	0	-4	1	
Charges afférentes aux contrats d'assurance	146	0	209	356	4	715	
Résultat des activités d'assurance	-1 034	0	209	356	4	-465	
Charges financières nettes des contrats d'assurance	1 531	0	0	8	0	1 539	
Effet des taux d'intérêts et des autres hypothèses financières (OCI)	-7	0	0	6	0	-1	
Effet des taux de change	0	0	0	0	0	0	
Autres mouvements	0	0	0	14	0	14	
<b>Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global</b>	<b>489</b>	<b>0</b>	<b>209</b>	<b>384</b>	<b>5</b>	<b>1 087</b>	
Composante investissement	-4 106	0	4 106	0	0	0	
Primes reçues	5 982	0	0	0	0	5 982	
Sinistres et autres frais payés, y compris composante investissement	0	0	-4 305	-390	0	-4 694	
Frais d'acquisition payés	-65	0	0	0	0	-65	
<b>Total Flux de trésorerie</b>	<b>5 917</b>	<b>0</b>	<b>-4 305</b>	<b>-390</b>	<b>0</b>	<b>1 223</b>	
Actifs des contrats d'assurance à la clôture	0	0	0	0	0	0	
Passifs des contrats d'assurance à la clôture	54 563	10	326	411	21	55 330	
<b>Solde à la clôture</b>	<b>54 563</b>	<b>10</b>	<b>326</b>	<b>411</b>	<b>21</b>	<b>55 330</b>	

Réconciliation des passifs d'assurance par composantes d'estimation – hors contrats évalués sous la méthode simplifiée

(en millions d'euros)	30.06.2025			
	Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Risque non financier	Marge sur services contractuels	Total
Actifs des contrats d'assurance à l'ouverture	-	-	-	-
Passifs des contrats d'assurance à l'ouverture	50 414	699	3 607	54 720
<b>Solde à l'ouverture</b>	<b>50 414</b>	<b>699</b>	<b>3 607</b>	<b>54 720</b>
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat			-181	-181
Variation de l'ajustement pour risque non financier		-28		-28
Ajustements liés à l'expérience	-13			-13
<b>Variations liées aux services rendus au cours de la période</b>	<b>-13</b>	<b>-28</b>	<b>-181</b>	<b>-222</b>
Contrats comptabilisés au cours de la période	-111	22	89	-
Changements dans les estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	-269	23	245	-
Changements dans les estimations entraînant des pertes ou reprises de pertes sur les contrats déficitaires	-	-	-	-
<b>Variations liées aux services futurs</b>	<b>-380</b>	<b>46</b>	<b>334</b>	<b>-</b>
Ajustements des passifs pour sinistres survenus	14	2		15
<b>Variations liées aux services passés</b>	<b>14</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>15</b>
<b>Résultat des activités d'assurance</b>	<b>-379</b>	<b>19</b>	<b>154</b>	<b>-207</b>
Charges financières nettes des contrats d'assurance	826	1	3	830
Effet des taux d'intérêts et des autres hypothèses financières (OCI)	-3	-2	-	-5
Effets des taux de change	-	-	-	-
<b>Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global</b>	<b>444</b>	<b>18</b>	<b>156</b>	<b>619</b>
Primes reçues	3 039	-	-	3 039
Sinistres et autres frais payés, y compris composante investissement	-2 210	-	-	-2 210
Frais d'acquisition payés	-27	-	-	-27
<b>Total Flux de trésorerie</b>	<b>802</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>802</b>
Actifs des contrats d'assurance à la clôture	-	-	-	-
Passifs des contrats d'assurance à la clôture	51 660	717	3 764	56 141
<b>Solde à la clôture</b>	<b>51 660</b>	<b>717</b>	<b>3 764</b>	<b>56 141</b>

(en millions d'euros)	31.12.2024			
	Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Risque non financier	Marge sur services contractuels	Total
Actifs des contrats d'assurance à l'ouverture	0	0	0	0
Passifs des contrats d'assurance à l'ouverture	48 060	675	3 685	52 420
<b>Solde à l'ouverture</b>	<b>48 060</b>	<b>675</b>	<b>3 685</b>	<b>52 420</b>
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat			-364	-364
Variation de l'ajustement pour risque non financier		-52		-52
Ajustements liés à l'expérience	-21			-21
Variations liées aux services rendus au cours de la période	-21	-52	-364	-437
Contrats comptabilisés au cours de la période	-243	47	196	0
Changements dans les estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	-111	26	85	0
Changements dans les estimations entraînant des pertes ou reprises de pertes sur les contrats déficitaires	0	0	0	0
Variations liées aux services futurs	-354	73	281	0
Ajustements des passifs pour sinistres survenus	6	-1		5
Variations liées aux services passés	6	-1	0	5
Résultat des activités d'assurance	-368	20	-83	-431
Charges financières nettes des contrats d'assurance	1 525	1	5	1 531
Effet des taux d'intérêts et des autres hypothèses financières (OCI)	-10	3	0	-7
Effets des taux de change	0	0	0	0
<b>Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global</b>	<b>1 146</b>	<b>24</b>	<b>-78</b>	<b>1 093</b>
Primes reçues	5 567	0	0	5 567
Sinistres et autres frais payés, y compris composante investissement	-4 305	0	0	-4 305
Frais d'acquisition payés	-55	0	0	-55
<b>Total Flux de trésorerie</b>	<b>1 207</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 207</b>
Actifs des contrats d'assurance à la clôture	0	0	0	0
Passifs des contrats d'assurance à la clôture	50 414	699	3 607	54 720
<b>Solde à la clôture</b>	<b>50 414</b>	<b>699</b>	<b>3 607</b>	<b>54 720</b>

## Note 14. Provisions

(en millions d'euros)	31.12.2024	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)	Autres	30.06.2025
Provisions pour engagements de retraite	187	7	2	-2	0	194
Provisions pour épargne-logement	6	0	-	-	-	6
Provisions pour pertes attendues sur risque de crédit des engagements hors bilan du périmètre banque	44	17	0	-22	0	40
Provisions pour exécution des engagements de signature	-	-	-	-	-	-
Provisions pour impôts	0	-	-	-	-	0
Provisions pour litiges	11	1	-2	-1	-	9
Provisions pour risques	1	1	0	0	-	2
Autres	10	2	0	-1	-	12
<b>Total</b>	<b>259</b>	<b>29</b>	<b>0</b>	<b>-25</b>	<b>0</b>	<b>263</b>

### Note 14.a. Provisions pour pertes attendues sur risque de crédit des engagements hors-bilan du périmètre banque

(en millions d'euros)	31.12.2024	Dotations	Reprises	Autres	30.06.2025
Engagements donnés					
Pertes attendues à 12 mois	16	9	-9	0	16
Pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	7	4	-4	0	6
Pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés (instruments dépréciés ou non dès acquisition / création)	21	4	-8	0	17
<b>Total</b>	<b>44</b>	<b>17</b>	<b>-22</b>	<b>0</b>	<b>40</b>

## Note 15.a. Hiérarchie de la juste valeur du périmètre banque

(en millions d'euros)	30.06.2025			
Actifs financiers	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>JVOCI</b>	<b>12 171</b>	<b>901</b>	<b>314</b>	<b>13 386</b>
Effets publics et valeurs assimilées - JVOCI <sup>(1)</sup>	6 491	65	-	6 555
Obligations et autres titres de dettes - JVOCI <sup>(2) (3)</sup>	5 532	836	-	6 367
Actions et autres instruments de capitaux propres - JVOCI	49	0	20	69
Participations et ATDLT - JVOCI	100	-	293	394
Parts entreprises liées - JVOCI	-	-	0	0
Prêts et créances sur établissements de crédit - JVOCI	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle - JVOCI	-	-	-	-
<b>Transaction / JVO / Autres JVPR</b>	<b>13</b>	<b>783</b>	<b>1 208</b>	<b>2 004</b>
Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes - Transaction	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes - Juste valeur sur option	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR	13	360	297	670
Actions et autres instruments de capitaux propres - Transaction	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR	-	-	827	827
Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	-	-	-	-
Prêts et créances sur établissements de crédit - Autres JVPR	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	-	8	-	8
Prêts et créances sur la clientèle - Autres JVPR	-	1	-	1
Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	-	414	-	414
Autres actifs classés à la JVPR	-	-	83	83
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>-</b>	<b>3 107</b>	<b>-</b>	<b>3 107</b>
<b>Total</b>	<b>12 184</b>	<b>4 791</b>	<b>1 521</b>	<b>18 496</b>
<b>Passifs financiers</b>	<b>Niveau 1</b>	<b>Niveau 2</b>	<b>Niveau 3</b>	<b>Total</b>
<b>Transaction / JVO</b>	<b>-</b>	<b>2 374</b>	<b>-</b>	<b>2 374</b>
Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	-	0	-	0
Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	-	145	-	145
Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	-	1 857	-	1 857
Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	-	372	-	372
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>-</b>	<b>2 612</b>	<b>-</b>	<b>2 612</b>
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>4 986</b>	<b>-</b>	<b>4 986</b>

- (1) Des transferts de Niveau 2 à Niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 393M€. Ils concernent essentiellement des effets dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 1.
- (2) Des transferts de Niveau 1 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 76M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 2.
- (3) Des transferts de Niveau 2 à Niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 37M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 1.

(en millions d'euros)

31.12.2024

Actifs financiers	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>JVOCI</b>	<b>9 643</b>	<b>1 692</b>	<b>313</b>	<b>11 648</b>
Effets publics et valeurs assimilées - JVOCI <sup>(1)(2)</sup>	4 474	676	-	5 150
Obligations et autres titres de dettes - JVOCI <sup>(3)</sup>	5 004	1 017	-	6 021
Actions et autres instruments de capitaux propres - JVOCI	58	0	25	83
Participations et ATDLT - JVOCI	106	-	288	394
Parts entreprises liées - JVOCI	-	-	0	0
Prêts et créances sur établissements de crédit -JVOCI	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle -JVOCI	-	-	-	-
<b>Transaction / JVO / Autres JVPR</b>	<b>14</b>	<b>693</b>	<b>1 189</b>	<b>1 897</b>
Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes - Transaction	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes - Juste valeur sur option	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR	14	296	333	643
Actions et autres instruments de capitaux propres - Transaction	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR	-	-	772	772
Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	-	0	-	0
Prêts et créances sur établissements de crédit - Autres JVPR	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	-	7	-	7
Prêts et créances sur la clientèle - Autres JVPR	-	1	-	1
Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	-	390	-	390
Autres actifs classés à la JVPR	-	-	83	83
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>-</b>	<b>3 293</b>	<b>-</b>	<b>3 293</b>
<b>Total</b>	<b>9 657</b>	<b>5 678</b>	<b>1 502</b>	<b>16 837</b>
Passifs financiers	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Transaction / JVO</b>	<b>-</b>	<b>2 331</b>	<b>-</b>	<b>2 331</b>
Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	-	0	-	0
Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	-	154	-	154
Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	-	1 818	-	1 818
Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	-	359	-	359
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>-</b>	<b>3 066</b>	<b>-</b>	<b>3 066</b>
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>5 396</b>	<b>-</b>	<b>5 396</b>

(1) Des transferts de Niveau 2 à Niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 413M€. Ils concernent essentiellement des effets dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 1.

(2) Des transferts de Niveau 1 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 44M€. Ils concernent essentiellement des effets dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 2.

(3) Des transferts de Niveau 2 à Niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 136M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 1.

5

## Note 15.b. Hiérarchie de la juste valeur du périmètre assurance

(en millions d'euros)	30.06.2025			
Actifs financiers	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
JVOCI	55	-	17	72
Effets publics et valeurs assimilées - JVOCI	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes - JVOCI	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres - JVOCI	3	-	-	3
Participations et ATDLT - JVOCI	53	-	17	69
Parts entreprises liées - JVOCI	-	-	-	-
Prêts et créances sur établissements de crédit - JVOCI	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle - JVOCI	-	-	-	-
Transaction / JVO / Autres JVPR	35 992	14 929	9 957	60 879
Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option <sup>(1)</sup>	6 016	101	-	6 117
Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes - Transaction	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes - Juste valeur sur option <sup>(2)(3)</sup>	7 685	3 373	0	11 058
Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR <sup>(4)</sup>	22 208	11 438	9 262	42 909
Actions et autres instruments de capitaux propres - Transaction	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR	84	17	432	532
Prêts et créances - Juste valeur sur option	-	-	262	262
Prêts et créances - Autres JVPR	-	-	-	-
Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	-	0	-	0
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>36 047</b>	<b>14 929</b>	<b>9 974</b>	<b>60 951</b>
Passifs financiers	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Transaction / JVO	-	459	-	459
Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	-	430	-	430
Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	-	-	-	-
Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	-	29	-	29
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>459</b>	<b>-</b>	<b>459</b>

- (1) Des transferts de Niveau 2 à Niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 4M€. Ils concernent essentiellement des effets dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 1.
- (2) Des transferts de Niveau 1 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 174M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 2.
- (3) Des transferts de Niveau 2 à Niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 10M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 1.
- (4) Des transferts de Niveau 1 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 5M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 2.

(en millions d'euros)

31.12.2024

Actifs financiers	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>JVOCI</b>	60	-	16	76
Effets publics et valeurs assimilées - JVOCI	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes - JVOCI	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres - JVOCI	4	-	-	4
Participations et ATDLT - JVOCI	57	-	16	73
Parts entreprises liées - JVOCI	-	-	-	-
Prêts et créances sur établissements de crédit -JVOCI	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle -JVOCI	-	-	-	-
<b>Transaction / JVO / Autres JVPR</b>	<b>36 052</b>	<b>13 947</b>	<b>9 987</b>	<b>59 986</b>
Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option <sup>(1)(4)</sup>	5 726	119	-	5 845
Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes - Transaction	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes - Juste valeur sur option <sup>(2)(5)</sup>	8 283	2 536	0	10 819
Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR <sup>(3)</sup>	21 960	11 276	9 251	42 487
Actions et autres instruments de capitaux propres - Transaction	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR	82	16	435	534
Prêts et créances - Juste valeur sur option <sup>(6)</sup>	-	-	300	300
Prêts et créances - Autres JVPR	-	-	-	-
Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	-	-	-	-
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>36 112</b>	<b>13 947</b>	<b>10 003</b>	<b>60 063</b>
<b>Passifs financiers</b>	<b>Niveau 1</b>	<b>Niveau 2</b>	<b>Niveau 3</b>	<b>Total</b>
<b>Transaction / JVO</b>	<b>-</b>	<b>438</b>	<b>-</b>	<b>438</b>
Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	-	399	-	399
Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	-	-	-	-
Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	-	39	-	39
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>438</b>	<b>-</b>	<b>438</b>

(1) Des transferts de Niveau 1 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 98 M€. Ils concernent essentiellement des effets dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 2.

(2) Des transferts de Niveau 1 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 11 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 2.

(3) Des transferts de Niveau 1 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 34 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 2.

(4) Des transferts de Niveau 2 à Niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 164 M€. Ils concernent essentiellement des effets dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 1.

(5) Des transferts de Niveau 2 à Niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 13 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 1.

(6) Des transferts de Niveau 2 à Niveau 3 ont été réalisés pour un montant de 269 M€. Ils concernent essentiellement des prêts et créances dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 3.

**Note 16.a. Hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti – périmètre banque**

(en millions d'euros)	30.06.2025					
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins-values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
<b>Actifs</b>	<b>103 770</b>	<b>106 503</b>	<b>-2 733</b>	<b>1 246</b>	<b>15 165</b>	<b>87 359</b>
Actifs financiers au coût amorti	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur établissements de crédit	14 838	14 840	-2	-	14 838	-
Prêts et créances à la clientèle	87 351	92 006	-4 654	-	-	87 351
Titres	1 580	1 587	-7	1 246	327	7
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-1 930	1 930	-	-	-
<b>Passifs</b>	<b>119 806</b>	<b>120 294</b>	<b>-488</b>	<b>-</b>	<b>30 541</b>	<b>89 265</b>
Dettes envers les établissements de crédit	3 446	3 487	-41	-	3 445	0
Dettes envers la clientèle	89 264	89 273	-9	-	-	89 264
Dettes représentées par un titre	24 701	26 037	-1 335	-	24 701	-
Dettes subordonnées	2 395	2 315	80	-	2 395	-
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-817	817	-	-	-

(en millions d'euros)	31.12.2024					
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins-values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
<b>Actifs</b>	<b>101 939</b>	<b>104 371</b>	<b>-2 431</b>	<b>1 191</b>	<b>14 511</b>	<b>86 238</b>
Actifs financiers au coût amorti	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur établissements de crédit	14 188	14 201	-13	-	14 188	-
Prêts et créances à la clientèle	86 223	90 382	-4 159	-	-	86 223
Titres	1 529	1 548	-20	1 191	323	15
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-1 761	1 761	-	-	-
<b>Passifs</b>	<b>120 134</b>	<b>120 117</b>	<b>17</b>	<b>-</b>	<b>30 855</b>	<b>89 279</b>
Dettes envers les établissements de crédit	3 417	3 480	-63	-	3 418	-0
Dettes envers la clientèle	89 280	89 241	38	-	-	89 280
Dettes représentées par un titre	25 094	25 943	-850	-	25 094	-
Dettes subordonnées	2 344	2 343	1	-	2 344	-
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-890	890	-	-	-

Pour les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur au bilan, les calculs de juste valeur sont communiqués à titre d'information, et doivent être interprétés comme étant uniquement des estimations.

En effet, dans la majeure partie des cas, les valeurs communiquées n'ont pas vocation à être réalisées. Les justes valeurs ainsi calculées l'ont été uniquement pour des besoins d'information en annexe aux états financiers. Ces valeurs ne sont pas des indicateurs utilisés pour les besoins de pilotage des activités de la banque, dont le modèle de gestion est principalement un modèle d'encaissement des flux de trésorerie contractuels.

**Note 16.b. Hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti – périmètre assurance**

(en millions d'euros)	30.06.2025					
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins-values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
<b>Actifs</b>	<b>2 782</b>	<b>2 846</b>	<b>-64</b>	<b>2 605</b>	<b>166</b>	<b>11</b>
Actifs financiers au coût amorti	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	72	72	0	-	61	11
Titres	2 710	2 774	-64	2 605	105	-
<b>Passifs</b>	<b>517</b>	<b>517</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>517</b>	<b>0</b>
Dettes envers les établissements de crédit	517	517	-	-	517	0
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-

(en millions d'euros)	31.12.2024					
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins-values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
<b>Actifs</b>	<b>2 671</b>	<b>2 754</b>	<b>-83</b>	<b>2 476</b>	<b>185</b>	<b>10</b>
Actifs financiers au coût amorti	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	100	100	0	-	90	10
Titres	2 571	2 654	-83	2 476	95	-
<b>Passifs</b>	<b>829</b>	<b>829</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>829</b>	<b>0</b>
Dettes envers les établissements de crédit	829	829	-	-	829	0
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-

5

## Notes sur le compte de résultat

### Note 17. Intérêts et produits/charges assimilés

(en millions d'euros)	30.06.2025		30.06.2024	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit & banques centrales	296	-78	465	-143
Clientèle	1 190	-870	1 135	-1 052
dont crédit-bail	75	-7	68	-9
dont obligation locative	-	-2	-	-1
Titres au coût amorti	14	-	5	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	9	-33	16	-2
Instrument dérivé de couverture	482	-528	833	-693
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	183	-	107	-
Dettes représentées par un titre	-	-344	-	-372
<b>Total</b>	<b>2 174</b>	<b>-1 853</b>	<b>2 561</b>	<b>-2 261</b>

### Note 18. Commissions

(en millions d'euros)	30.06.2025		30.06.2024	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	2	-4	1	-2
Clientèle	147	0	139	0
Instrument dérivés	0	-1	3	0
Change	8	0	5	0
Engagements de financement et de garantie	2	0	2	0
Titres et prestations de services	322	-114	299	-111
<b>Total</b>	<b>480</b>	<b>-119</b>	<b>448</b>	<b>-113</b>

## Note 19. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	30.06.2025	30.06.2024
<b>Instruments de transaction</b>	22	58
<b>Instruments à la juste valeur sur option</b>	18	-53
<b>Variation de juste valeur attribuable au risque de crédit présentée dans le résultat net pour les passifs</b>	-	-
<b>Autres instruments à la juste valeur par résultat</b>	35	39
dont OPC	11	16
<b>Inefficacité des couvertures</b>	1	-2
Sur couverture de flux de trésorerie	-	-
Sur couverture de juste valeur	1	-2
variation de juste valeur des éléments couverts	-94	163
variation de juste valeur des éléments de couverture	94	-166
<b>Résultat de change</b>	0	-1
<b>Total</b>	<b>76</b>	<b>40</b>

## Note 20. Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en millions d'euros)	30.06.2025		
	Dividendes	PV/MV réalisées	Total
Effets publics		7	7
Obligations et autres titres de dettes		0	0
Prêts et créances sur les établissements de crédit		-	-
Prêts et créances sur la clientèle		-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres	0		0
Titres immobilisés	6		6
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>13</b>

(en millions d'euros)	30.06.2024		
	Dividendes	PV/MV réalisées	Total
Effets publics		0	0
Obligations et autres titres de dettes		1	1
Prêts et créances sur les établissements de crédit		-	-
Prêts et créances sur la clientèle		-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres	0		0
Titres immobilisés	6		6
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>7</b>

**Note 21. Gains ou pertes nets sur instruments financiers au coût amorti**

	Profit ou perte comptabilisé par suite de la décomptabilisation d'actifs au 30.06.2025	Profit ou perte comptabilisé par suite de la décomptabilisation d'actifs au 30.06.2024
<b>Actifs financiers</b>		
Effets publics	-	-
Obligations et autres titres de dettes	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-
<b>Passifs financiers</b>		
Dettes envers les établissements de crédit	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-
Dettes subordonnées	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

**Note 22. Produits nets des activités d'assurance**

(en millions d'euros)	30.06.2025	30.06.2024
Produits des contrats d'assurance émis	612	573
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	-373	-368
Produits et charges afférentes aux contrats de réassurance détenus	-29	-21
<b>Résultat des activités d'assurance et de réassurance</b>	<b>210</b>	<b>184</b>
Produits nets des placements financiers liés aux activités d'assurance	870	504
dont coût du risque des placements financiers liés aux activités d'assurance	0	0
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	-833	-465
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance détenus	2	2
<b>Résultat financier des activités d'assurance et de réassurance</b>	<b>38</b>	<b>41</b>
<b>Total</b>	<b>248</b>	<b>226</b>

## Note 22.a. Résultat des activités d'assurance et de réassurance

(en millions d'euros)	30.06.2025	30.06.2024
<b>Produits des contrats d'assurance évalués selon le modèle général</b>	<b>350</b>	<b>329</b>
■ Marge sur services contractuels	180	172
■ Variation de l'ajustement au titre du risque non financier	28	25
■ Récupération des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	18	16
■ Charges de sinistres et autres charges afférentes attendues	124	115
<b>Produits des contrats d'assurance évalués selon la méthode simplifiée</b>	<b>262</b>	<b>245</b>
<b>Charges afférentes aux contrats d'assurance</b>	<b>-373</b>	<b>-368</b>
<b>Resultat des activités d'assurance</b>	<b>239</b>	<b>205</b>
Produits et charges afférentes aux contrats de réassurance	-29	-21
<b>Total résultat des activités d'assurance et de réassurance</b>	<b>210</b>	<b>184</b>

## Note 22.b. Résultat financier des activités d'assurance et de réassurance

(en millions d'euros)	30.06.2025	30.06.2024
<b>Produits nets des placements financiers liés aux activités d'assurance</b>	<b>870</b>	<b>504</b>
Variation de la juste valeur des éléments sous-jacents des contrats avec participation directe	-829	-451
Effet de l'option d'atténuation des risques	0	0
Effet de désactualisation	-4	-4
Effet des taux d'intérêts et des autres hypothèses financières	0	-10
Effet des taux de change	0	0
<b>Charges financières nettes des contrats d'assurance</b>	<b>-833</b>	<b>-465</b>
<b>Produits financiers nets des contrats de réassurance</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>Total résultat financier des activités d'assurance et de réassurance</b>	<b>39</b>	<b>41</b>

**Note 22.c. Produits nets des placements financiers liés aux activités d'assurance**

(en millions d'euros)	30.06.2025	30.06.2024
Intérêts et produits/charges assimilés	542	531
Commissions	3	2
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	312	-40
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2	2
Gains ou pertes nets sur instruments financiers au coût amorti	0	-
Produits nets sur immeubles de placement	9	8
Coût du risque des placements financiers d'assurance	0	0
<b>Total</b>	<b>870</b>	<b>504</b>

**Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat**

(en millions d'euros)	30.06.2025	30.06.2024
Instruments de transaction	2	-7
Instruments à la juste valeur sur option	-33	-276
Autres instruments à la juste valeur par résultat	342	243
dont OPC	195	651
Résultat de change	1	0
<b>Total des variations de juste valeur</b>	<b>312</b>	<b>-40</b>

**Note 22.d. Périmètre assurance - Informations sur les variations des encours et provisions pour pertes attendues sur risque de crédit et sur la valeur comptable brute des créances clientèle par catégorie de risque de crédit**

Informations sur les variations des encours soumis à provisions pour pertes attendues sur risque de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2024	Acquisition / production	Vente / remboursement	Transferts entre buckets	Autres	30.06.2025
<b>Actifs financiers au coût amorti - Prêts et créances</b>	<b>100</b>	<b>33</b>	<b>-61</b>	-	-	<b>72</b>
▪ pertes attendues à 12 mois	100	33	-61	-	-	72
▪ pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-	-	-	-	-	-
▪ pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
▪ pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers au coût amorti - Titres</b>	<b>2 656</b>	<b>291</b>	<b>-171</b>	-	-	<b>2 777</b>
▪ pertes attendues à 12 mois	2 651	291	-170	-	-	2 773
▪ pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	5	0	-1	-	-	4
▪ pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
▪ pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers en JVOCI - Titres de dettes</b>	-	-	-	-	-	-
▪ pertes attendues à 12 mois	-	-	-	-	-	-
▪ pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-	-	-	-	-	-
▪ pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
▪ pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers en JVOCI - Prêts</b>	-	-	-	-	-	-
▪ pertes attendues à 12 mois	-	-	-	-	-	-
▪ pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-	-	-	-	-	-
▪ pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
▪ pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>2 757</b>	<b>325</b>	<b>-232</b>	-	-	<b>2 849</b>

Le montant de dépréciation associé s'élève à 2 M€ au 30 juin 2025.

### Note 23. Produits/charges des autres activités

(en millions d'euros)	30.06.2025		30.06.2024	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Immeubles de placement	1	-3	1	-3
Autres produits	165	-36	168	-41
<b>Total</b>	<b>166</b>	<b>-39</b>	<b>169</b>	<b>-44</b>

### Note 24. Gains ou pertes sur cession – dilution des entreprises mises en équivalence

(en millions d'euros)	30.06.2025	30.06.2024
Plus ou moins-values de cession/dilution sur coentreprises	-	-
Plus ou moins-values de cession/dilution sur entreprises associées	-	15
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>15</b>

### Note 25. Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	30.06.2025	30.06.2024
Charges de personnel	-520	-501
Autres charges générales d'exploitation	-360	-363
Charges générales d'exploitation rattachables aux contrats d'assurance <sup>(1)</sup>	153	144
<b>Total</b>	<b>-726</b>	<b>-719</b>

(1) Les charges générales d'exploitation rattachables aux contrats d'assurance sont reconnues au cours de la période en charges afférentes aux contrats d'assurance émis sauf pour les frais d'acquisition qui sont différés au bilan pour être reconnus en résultat sur les périodes ultérieures.

### Note 25.a. Charges de personnel

(en millions d'euros)	30.06.2025	30.06.2024
Salaires et traitements	-288	-289
Charges sociales	-134	-126
Intéressement et participation des salariés, abondement	-24	-18
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-41	-37
Autres	-	-
Charges de personnel liées aux activités d'assurance	-33	-30
<b>Total</b>	<b>-520</b>	<b>-501</b>

### Note 25.b. Autres charges d'exploitation

(en millions d'euros)	30.06.2025	30.06.2024
Impôts et taxes	-31	-35
Locations	-54	-52
▪ locations à court terme d'actifs ou de faibles valeurs/substantielles	-52	-50
▪ autres locations	-1	-2
Services extérieurs	-243	-243
Autres charges diverses	0	0
Charges d'exploitation liées aux activités d'assurance	-33	-33
<b>Total</b>	<b>-360</b>	<b>-363</b>

## Note 26. Coût du risque

### Note 26.a. Coût du risque sur le périmètre banque

(en millions d'euros)	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables		Recouvrement sur créances apurées	30.06.2025
			couvertes	non couvertes		
<b>Pertes attendues à 12 mois</b>	-76	72				-4
Prêts et créances Etablissements de crédit	-2	1				-1
Prêts et créances clientèle	-62	60				-2
■ dont location financement	-4	4				0
Actifs financiers au coût amorti - Titres de dettes	-1	0				-1
Actifs financier en JVOCI - Titres de dettes	-2	2				0
Actifs financier en JVOCI - Prêts	-	-				-
Hors-bilan	-9	9				0
Autres actifs	-	-				-
<b>Pertes attendues sur la durée de vie</b>	<b>-144</b>	<b>156</b>				<b>12</b>
Prêts et créances Etablissements de crédit	-	-				-
Prêts et créances clientèle	-141	151				11
■ dont location financement	-16	11				-5
Actifs financiers au coût amorti - Titres de dettes	-	-				-
Actifs financier en JVOCI - Titres de dettes	0	0				0
Actifs financier en JVOCI - Prêts	-	-				-
Hors-bilan	-4	4				1
Autres actifs	-	-				-
<b>Actifs dépréciés</b>	<b>-192</b>	<b>157</b>	<b>-55</b>	<b>-13</b>	<b>8</b>	<b>-94</b>
Prêts et créances Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances clientèle	-184	148	-55	-13	8	-96
■ dont location financement	-15	12	-2	-	0	-4
Actifs financiers au coût amorti - Titres de dettes	-1	-	-	-	-	-1
Actifs financier en JVOCI - Titres de dettes	-	-	-	-	-	-
Actifs financier en JVOCI - Prêts	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan	-4	8	-	-	-	4
Autres actifs	-3	2	0	-	-	-1
<b>Total</b>	<b>-413</b>	<b>385</b>	<b>-54</b>	<b>-13</b>	<b>8</b>	<b>-87</b>

(En millions d'euros)	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables		Recouvrement sur créances apurées	30.06.2025
			couvertes	non couvertes		
<b>Pertes attendues à 12 mois</b>	<b>-73</b>	<b>87</b>	-	-	-	<b>14</b>
Prêts et créances Etablissements de crédit	-1	4				3
Prêts et créances clientèle	-60	66				6
■ dont location financement	-2	1				-1
Actifs financiers au coût amorti - Titres de dettes	0	2				2
Actifs financier en JVOCI - Titres de dettes	-1	4				2
Actifs financier en JVOCI - Prêts	-	-				-
Hors-bilan	-11	11				1
Autres actifs	-	-				-
<b>Pertes attendues sur la durée de vie</b>	<b>-123</b>	<b>123</b>				<b>0</b>
Prêts et créances Etablissements de crédit	-	0				0
Prêts et créances clientèle	-118	118				0
■ dont location financement	-2	7				4
Actifs financiers au coût amorti - Titres de dettes	-	-				-
Actifs financier en JVOCI - Titres de dettes	1	0				0
Actifs financier en JVOCI - Prêts	-	-				-
Hors-bilan	-5	5				0
Autres actifs	-	-				-
<b>Actifs dépréciés</b>	<b>-167</b>	<b>104</b>	<b>-23</b>	<b>-8</b>	<b>4</b>	<b>-90</b>
Prêts et créances Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances clientèle	-160	97	-23	-8	4	-90
■ dont location financement	-17	8	-1	-	0	-9
Actifs financiers au coût amorti - Titres de dettes	-	-	-	-	-	-
Actifs financier en JVOCI - Titres de dettes	-	-	-	-	-	-
Actifs financier en JVOCI - Prêts	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan	-6	6	-	-	-	0
Autres actifs	-1	1	0	-	-	0
<b>Total</b>	<b>-363</b>	<b>314</b>	<b>-23</b>	<b>-8</b>	<b>4</b>	<b>-76</b>

**Note 26.b. Périmètre banque - Informations sur les variations des encours soumis à provisions pour pertes attendues sur risque de crédit**

(en millions d'euros)	31.12.2024	Acquisition / production	Vente / remboursement	Transferts entre buckets	Autres	30.06.2025
<b>Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances Etablissements de crédit</b>	<b>14 207</b>	<b>3 362</b>	<b>-2 722</b>	<b>-</b>	<b>0</b>	<b>14 846</b>
pertes attendues à 12 mois	14 207	3 362	-2 722	-	0	14 846
pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-	-	-	-	-	-
pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>91 690</b>	<b>11 239</b>	<b>-9 574</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>93 355</b>
pertes attendues à 12 mois	81 552	10 573	-8 168	-864	-	83 093
pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	8 281	466	-1 056	611	-	8 302
pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	1 640	167	-294	264	-	1 778
pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	217	33	-56	-11	-	182
<b>Actifs financiers au coût amorti - Titres</b>	<b>1 550</b>	<b>82</b>	<b>-41</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 592</b>
pertes attendues à 12 mois	1 549	82	-41	-1	-	1 589
pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-	-	-	-	-	-
pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	1	0	-	1	-	2
pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers en JVOCI - Titres de dettes</b>	<b>11 175</b>	<b>4 830</b>	<b>-3 078</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>12 927</b>
pertes attendues à 12 mois	11 175	4 830	-3 078	-30	-	12 897
pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-	-	-	30	-	30
pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers en JVOCI - Prêts</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
pertes attendues à 12 mois	-	-	-	-	-	-
pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-	-	-	-	-	-
pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>118 621</b>	<b>19 513</b>	<b>-15 415</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>122 720</b>

5

**Note 26.c. Périmètre banque - Informations sur les variations des provisions pour pertes attendues sur risque de crédit**

(En millions d'euros)	31.12.2024	Dotation	Reprise	Transferts	Changement de méthode	Autres	30.06.2025
<b>Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances Etablissements de crédit</b>	-5	-2	1	-	-	-	-6
pertes attendues à 12 mois	-5	-2	1	-	-	-	-6
pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-	-	-	-	-	-	-
pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-	-
pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle</b>	-1 308	-417	375	-	-	-	-1 350
pertes attendues à 12 mois	-172	-62	72	-12	-	-	-174
pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-304	-140	134	17	-	-	-293
pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-744	-207	147	-6	-	-	-810
pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-88	-8	23	-	-	-	-72
<b>Actifs financiers au coût amorti - Titres</b>	-2	-3	-	-	-	-	-4
pertes attendues à 12 mois	-1	-1	-	-	-	-	-2
pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-	-	-	-	-	-	-
pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-1	-1	-	-	-	-	-2
pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers en JVOCI - Titres de dettes</b>	-4	-2	2	-	-	-	-4
pertes attendues à 12 mois	-4	2	2	-	-	-	-
pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	0	-	-	-	-	-	-
pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-	-
pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers en JVOCI - Prêts</b>	-	-	-	-	-	-	-
pertes attendues à 12 mois	-	-	-	-	-	-	-
pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-	-	-	-	-	-	-
pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-	-
pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-	-

(En millions d'euros)	31.12.2024	Dotation	Reprise	Transferts	Changement de méthode	Autres	30.06.2025
Engagements donnés	-44	-18	23	-	-	-	-40
pertes attendues à 12 mois	-16	-9	9	-	-	-	-16
pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-7	-4	4	-	-	-	-6
pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-21	-5	9	-	-	-	-17
Autres actifs	-	-	-	-	-	-	-
pertes attendues à 12 mois	-	-	-	-	-	-	-
pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-	-	-	-	-	-	-
pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés (indistinctement dépréciés ou non dès acquisition/création)	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>-1 363</b>	<b>-441</b>	<b>400</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-1 404</b>

## Note 27. Gains ou pertes sur autres actifs

(En millions d'euros)	30.06.2025	30.06.2024
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>0</b>	<b>-1</b>
Moins-values de cession	-1	-1
Plus-values de cession	1	0
<b>Frais encourus dans le cadre d'un regroupement d'entreprise</b>	<b>0</b>	<b>-1</b>
Plus ou moins-values de cession sur titres consolidés	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>-2</b>

## Note 28. Impôt sur les bénéfices

(En millions d'euros)	30.06.2025	30.06.2024
<b>Decomposition de la charge d'impôt</b>		
Charge d'impôt exigible	-84	-7
Charge ou produit d'impôt différé net	2	-35
<b>Charge nette d'impôt sur le bénéfice</b>	<b>-82</b>	<b>-42</b>
Résultat avant impôts, badwill et résultat des sociétés mises en équivalence	276	206
<b>Taux effectif de l'impôt</b>	<b>29,72%</b>	<b>20,21%</b>

Les impôts doivent être évalués sur la base des taux adoptés à la clôture.

En cas de variation de taux, les impôts différés doivent être ajustés, selon le principe de symétrie, en contrepartie du résultat à moins qu'ils ne se rapportent à des éléments comptabilisés en dehors du résultat (parmi les autres éléments du résultat global (OCI) ou directement en capitaux propres).

## Autres notes

### Note 29.a. Engagements donnés et reçus du périmètre banque

(En millions d'euros)	30.06.2025	31.12.2024
<b>Engagements donnés</b>	<b>17 049</b>	<b>16 693</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>11 408</b>	<b>11 653</b>
En faveur des établissements de crédit et assimilés	1	1
En faveur de la clientèle	11 407	11 652
<b>Engagements de garantie</b>	<b>4 832</b>	<b>4 824</b>
D'ordre d'établissements de crédit et assimilés	24	25
D'ordre de la clientèle	4 808	4 799
<b>Engagements sur titres</b>	<b>809</b>	<b>216</b>
Titres acquis avec faculté de reprise	-	-
Autres engagements donnés	809	216
<b>Engagements reçus</b>	<b>70 201</b>	<b>66 164</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>15 710</b>	<b>12 823</b>
Reçus des établissements de crédit et assimilés	15 693	12 811
Reçus de la clientèle	16	11
<b>Engagements de garantie</b>	<b>53 790</b>	<b>52 734</b>
Reçus des établissements de crédit et assimilés	580	260
Reçus de la clientèle	53 210	52 473
<b>Engagements sur titres</b>	<b>701</b>	<b>608</b>
Titres vendus avec faculté de reprise	-	-
Autres engagements reçus	701	608

(En millions d'euros)	30.06.2025	31.12.2024
<b>Créances données en garantie</b>	<b>17 700</b>	<b>15 015</b>
Banque de France	16 226	13 606
Banque Européenne d'Investissement	322	365
Caisse de Refinancement de l'Habitat	690	547
Caisse des dépôts et consignations	461	495
Autres	1	1
Titres prêtés	-	-
<b>Dépôts de garantie sur opérations de marché</b>	<b>803</b>	<b>796</b>
<b>Titres et valeurs données en pension</b>	<b>1 533</b>	<b>2 011</b>

Pour son activité de refinancement, le groupe procède à la mise en pension de titres de dettes et/ou de capitaux propres. Elle se traduit par le transfert de la propriété de titres que le bénéficiaire peut à son tour prêter. Les coupons ou dividendes bénéficient à l'emprunteur. Ces opérations sont soumises à appels de marge.

## Note 29.b. Engagements donnés et reçus du périmètre assurance

(En millions d'euros)	30.06.2025	31.12.2024
<b>Engagements donnés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Engagements reçus</b>	<b>1 278</b>	<b>993</b>

## Note 30. Informations sectorielles

(En millions d'euros)	Banque		Assurance et gestion d'actifs		Groupe	
	30.06.2025	30.06.2024	30.06.2025	30.06.2024	30.06.2025	30.06.2024
<b>Produit net bancaire</b>	<b>865</b>	<b>775</b>	<b>283</b>	<b>257</b>	<b>1 148</b>	<b>1 032</b>
Gains ou pertes sur cession - dilution	-	15	-	-	-	15
<b>Produit net bancaire y compris gains ou pertes sur cession - dilution</b>	<b>864</b>	<b>791</b>	<b>283</b>	<b>257</b>	<b>1 148</b>	<b>1 048</b>
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	-707	-697	-78	-67	-785	-763
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>157</b>	<b>94</b>	<b>206</b>	<b>190</b>	<b>364</b>	<b>284</b>
Coût du risque	-89	-77	1	1	-87	-76
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>68</b>	<b>17</b>	<b>207</b>	<b>191</b>	<b>276</b>	<b>208</b>
Quote-part des sociétés mises en équivalence	3	3	2	1	5	5
Autres	-	0	-	-2	-	-2
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>72</b>	<b>21</b>	<b>209</b>	<b>190</b>	<b>281</b>	<b>211</b>
Impôts sur les bénéfices	-23	6	-59	-48	-82	-42
<b>Résultat net</b>	<b>49</b>	<b>27</b>	<b>150</b>	<b>143</b>	<b>199</b>	<b>170</b>
dont Intérêts minoritaires	-	0	3	2	3	2
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>49</b>	<b>27</b>	<b>147</b>	<b>141</b>	<b>196</b>	<b>167</b>

(En millions d'euros)	30.06.2025	31.12.2024	30.06.2025	31.12.2024	30.06.2025	31.12.2024
<b>Actifs et Passifs sectoriels</b>	<b>131 985</b>	<b>131 708</b>	<b>67 846</b>	<b>66 721</b>	<b>199 831</b>	<b>198 429</b>

L'analyse sectorielle s'appuie sur une segmentation en deux secteurs d'activité :

- la Banque correspond principalement aux réseaux de caisses du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, aux filiales spécialisées dans le marché des entreprises et le financement de l'immobilier,
- l'Assurance et la gestion d'actifs regroupent les filiales spécialisées dans la gestion d'OPCVM et les sociétés d'assurance.

L'analyse sectorielle par zone géographique n'est pas pertinente pour le Groupe dans la mesure où la quasi-totalité de son activité est réalisée sur le territoire national.

## Note 31. Périmètre de consolidation

Nom	Pays	Secteur / Activité	% Contrôle		% Intérêts	
			30.06.2025	31.12.2024	30.06.2025	31.12.2024
Crédit Mutuel Arkéa + Fédérations et Caisses du Crédit Mutuel de Bretagne et du Sud-Ouest	France	Banque / Banque mutualiste	Entité consolidante			
Sociétés consolidées par intégration globale						
ARKEA <sup>(3)</sup>	France	Banque / Prestations de services	/	100	/	100
ARKEA ASSET MANAGEMENT	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	100	100	100	100
ARKEA BANKING SERVICES	France	Banque / Prestations de services bancaires	100	100	100	100
ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS	France	Banque / Banque d'entreprises	100	100	100	100
ARKEA BOURSE RETAIL	France	Banque / Holding	100	100	99,9	99,9
ARKEA CAPITAL	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	100	100	100	100
ARKEA CAPITAL INVESTISSEMENT	France	Banque / Capital investissement	100	100	100	100
ARKEA CAPITAL PARTENAIRE	France	Banque / Capital investissement	100	100	100	100
ARKEA CREDIT BAIL	France	Banque / Crédit bail et location financement	100	100	100	100
ARKEA DIRECT BANK	France	Banque / Intermédiation financière et boursière	100	100	100	100
ARKEA FINANCEMENTS ET SERVICES	France	Banque / Banque de réseaux spécialisés	100	100	100	100
ARKEA FONCIERE	France	Banque / Immobilier	100	100	100	100
ARKEA FONCIERE RESIDENTIELLE	France	Banque / Immobilier	100	100	100	100
ARKEA HOME LOANS SFH	France	Banque / Structure de refinancement	100	100	100	100
ARKEA IMMOBILIER CONSEIL	France	Banque / Immobilier	100	100	100	100
ARKEA PUBLIC SECTOR SCF	France	Banque / Structure de refinancement	100	100	100	100
ARKEA REAL ESTATE	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs immobiliers	70,0	70,0	70,0	70,0
ARKEA REIM	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs immobiliers	70,0	70,0	70,0	70,0
ARKEA SCD	France	Banque / Prestations de services	99,9	99,9	99,9	99,9
CAISSE DE BRETAGNE DE CREDIT MUTUEL AGRICOLE	France	Banque / Banque mutualiste	94,9	94,9	94,9	94,9
CREDIT FONCIER ET COMMUNAL D'ALSACE ET DE LORRAINE BANK (SUCCURSALE)	Belgique	Banque / Banque de réseaux spécialisés	100	100	100	100
CREDIT FONCIER ET COMMUNAL D'ALSACE ET DE LORRAINE BANQUE	France	Banque / Banque de réseaux spécialisés	100	100	100	100
FCT COLLECTIVITES	France	Banque/Fonds commun de titrisation	57,8	57,8	57,8	57,8
FEDERAL EQUIPEMENTS	France	Banque / Prestations de services	100	100	100	100
FEDERAL FINANCE	France	Assurances et gestion d'actifs / Banque privée et gestion d'actifs	100	100	100	100
FEDERAL SERVICE	France	Banque / Prestations de services	98,4	98,1	98,4	98,1
FONDS DE DOTATION CMA	France	Fonds de dotation	100	100	100	100
GICM	France	Banque / Prestations de services	100	100	98,4	98,1
IZIMMO	France	Banque / Immobilier	100	100	100	
KEYTRADE BANK (succursale)	Belgique	Banque / Intermédiation financière et boursière	100	100	100	
MONEXT	France	Banque / Prestations de services	100	100	100	
NEXTALK	France	Banque / Prestations de services	100	100	100	
ONATA <sup>(1)</sup>	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs immobiliers	100	/	70,0	
PROCAPITAL	France / Belgique	Banque / Intermédiation financière et boursière	99,0	99,0	100	
PUMPKIN	France	Banque / Prestations de services	/	100	/	
RTFS ADVISORY <sup>(1)</sup>	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	100	/	100	
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE INTERFEDERALE	France	Banque / Immobilier	100	100	100	
SEQINO A.X.I AXE-INNOVATION <sup>(1)</sup>	France	Banque / Prestations de services	100	/	100	
SURAVENIR	France	Assurances et gestion d'actifs / Assurance vie	100	100	100	
SURAVENIR ASSURANCES	France	Assurances et gestion d'actifs / Assurance non vie	100	100	100	
Sociétés consolidées par mise en équivalence						
BELLATRIX SAS	Luxembourg	Banque / Holding	37,3	37,3	37,3	
CAISSE CENTRALE DU CREDIT MUTUEL	France	Banque / Banque mutualiste	20,8	20,2	20,8	
LA BIENVEILLANCE FINANCIERE	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	32,6	32,6	32,6	
SWEN CAPITAL PARTNERS	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	40,0	40,0	40,0	

Nom	Pays	Secteur / Activité	% Contrôle		% Intérêts		
			30.06.2025	31.12.2024	30.06.2025	31.12.2024	
Sociétés consolidées par la méthode simplifiée							
ADS VENN COLLECTIVE ALPHA SMID US <sup>(1)</sup>	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	65,2	/	65,2	/	
ARKEA CREDIT COURT TERME (S1) (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	47,6	/	47,6	/	
ARKEA DS - AMBITION CLIMAT (EX FEDERAL AMBITION CLIMAT)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99,3	99,1	99,3	99,1	
ARKEA DS - OPTIMAL SELECT (DV) (EX FEDERAL OPTIMAL SELECT)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100	
ARKEA DS - PREMIUM HORIZON 2026 (EX FEDERAL PREMIUM HORIZON 2026)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	68,8	69,3	68,8	69,3	
ARKEA DS - PROTECT (P) (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	97,4	/	97,4	/	
ARKEA DS - PROTECT TRANSITION (EX FEDERAL PROTECT)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	97,3	100	97,3	
ARKEA FINANCEMENT ENTREPRENEURS (EX FCPR AIS FINANCEMENT ENTREPRENEURS)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	87,4	84,4	87,4	84,4	
ARKEA FOCUS - BIODIVERSITY (EX AIS BIODIVERSITY FIRST)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	95,2	100	95,2	
ARKEA FOCUS - EUROPEAN ECONOMY (EX AIS EUROPEAN ECONOMY FOCUS)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	71,9	70,3	71,9	70,3	
ARKEA FOCUS ARTIFICIAL INTELLIGENCE (EX FEDERAL FOCUS - Artificial Intelligence)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99,9	100	99,9	100	
ARKEA GLOBAL GREEN BONDS (EX FEDERAL GLOBAL GREEN BONDS)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	45,1	43,5	45,1	43,5	
ARKEA INDICIEL APAL (EX FEDERAL INDICIEL APAL)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	67,1	67,6	67,1	67,6	
ARKEA INDICIEL JAPON (EX FEDERAL INDICIEL JAPON)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	72,3	66,0	72,3	66,0	
ARKEA INDICIEL US (FEDERAL INDICIEL US)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	56,0	53,8	56,0	53,8	
ARKEA MANDARINE GLOBAL TRANSITION (EX AIS MANDARINE GLOBAL TRANSITION)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99,1	76,8	99,1	76,8	
ARKEA MULTI PATRIMOINE (EX FEDERAL MULTI PATRIMOINE)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99,5	99,6	99,5	99,6	
ARKEA OBLIGATIONS ECHEANCE 2026 <sup>(2)</sup>	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	94,3	/	94,3	/	
ARKEA OPTIMAL ACTIONS EUROS GESTION PRIVEE (EX FEDERAL OPTIMAL GESTION PRIVEE ESG)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	91,8	87,8	91,8	87,8	
ARKEA SCHELCHER EQUITY CONVICTIONS (EX AIS SCHELCHER EQUITY CONVICTIONS)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	78,4	78,1	78,4	78,1	
ARKEA SELECT - ACTIONS EUROPE (EX AIS SELECT ACTIONS EUROPE)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99,7	99,6	99,7	99,6	
ARKEA SELECT - LONG SHORT (EX AIS Select Long short)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100	
ARKEA SELECT - MODERE (ES) (EX AIS SELECT MODERE)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	98,4	44,4	98,4	44,4	
ARKEA SELECT - OR ET MATIERES PREMIERES (EX FEDERAL MULTI OR ET MATIERES PREMIERES)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	91,1	91,6	91,1	91,6	
ARKEA SELECT EQUILIBRE (ES) (EX AIS SELECT - Equilibre)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99,3	77,5	99,3	77,5	
ARKEA SELECT MEGATENDANCES (EX AIS SELECT - EGATENDANCES)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	98,1	61,7	98,1	61,7	
AUTOFOCUS AMBITION PLANETE JUILLET 2024 (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99,0	/	99,0	/	
AUTOFOCUS ESG AVRIL 2022 (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	99,5	/	99,5	
AUTOFOCUS LOW CARBON DECEMBRE 2021 (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	95,1	/	95,1	
AUTOFOCUS LOW CARBON FÉVRIER 2022 (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	97,9	/	97,9	
Autofocus Transition Climat Avril 2023	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	98,3	98,3	98,3	98,3	
Autofocus Transition Climat Avril 2024 (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	97,8	/	97,8	/	
Autofocus Transition Climat Février 2023	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	96,9	96,9	96,9	96,9	
Autofocus Transition Climat Février 2024 (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	93,6	/	93,6	/	
Autofocus Transition Climat Juillet 2023	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	96,2	96,3	96,2	96,3	
AUTOFOCUS TRANSITION CLIMAT OCTOBRE 2022	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	96,6	96,5	96,6	96,5	
BREIZH ARMOR CAPITAL	France	Banque / OPCVM	50,0	50,0	50,0	50,0	
CHABRIÈRES RENDEMENT ESG	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	42,8	46,4	42,8	46,4	
DNCA AC LG TER C	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100	
FCPR AIS FIN ENTREP	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	/	100	/	

Nom	Pays	Secteur / Activité	% Contrôle		% Intérêts	
			30.06.2025	31.12.2024	30.06.2025	31.12.2024
Sociétés consolidées par la méthode simplifiée						
FCPR BREIZH MA BRO	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	65,6	66,3	65,6	66,3
FCPR EDMOND DE ROTHS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	81,9	88,0	81,9	88,0
FCPR ELEVATION MIRIA (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	95,7	/	95,7	/
FCPR MIROVA GREEN IMPACT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	57,6	57,6	57,6	57,6
FCPR Oddo BHF Invest for Tomorrow	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	57,0	100	57,0
FCPR TIKEHAU FINANCE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	63,8	91,0	63,8	91,0
FCT ARDIAN SURAVENIR PRIVATE DEBT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
FCT MERIUS SURAVENIR	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99,2	99,2	99,2	99,2
FCT PYTHEAS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	60,0	73,3	60,0	73,3
FCT PYTHEAS BAUX REG 2018	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	96,8	96,8	96,8	96,8
FCT RESIDENTIAL DUTCH MORTGAGE FUND LARGO D	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
FCT SCHE INFRA TRA A (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	40,0	/	40,0	/
FCT SCOR E LOANS NAT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
FCT SCOR SURAVENIR EURO LOANS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
FCT SP EUROCREANCES	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	43,4	43,4	43,4	43,4
FCT SPG DETTE PRIVEE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
FCT SURAVENIR CONSO FUND (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	100	/	100
FCT SURAVENIR PRIVAT (EX FCT SURAVENIR PRIVATE DEBT I)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
FCT SURAVENIR PRIVATE DEBT II	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
FCT TIKEHAU SPD III	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
FEDERAL CAPITAL INVESTISSEMENT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99,9	100	99,9	100
FEDERAL FOCUS - HUMAN	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	36,1	35,9	36,1	35,9
FEDERAL OBLIGATIONS COURT TERME ESG (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	42,0	/	42,0
Federal Obligations ISR Échéance 2026 (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	94,4	/	94,4
FEDERAL PROTECT TRANSITION (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	99,9	/	99,9
Federal Support Court Terme ESG (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	33,3	/	33,3
FPS SUR INFRA DURABLES	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99,9	100	99,9	100
FPS SURAVENIR ACTIONS INTERNATIONALES CLIMAT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
FPS SURAVENIR ACTIONS INTERNATIONALES PROTECT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
FPS SURAVENIR ACTIONS LOW VOL	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
FPS SURAVENIR ACTIONS MID CAPS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
FPS SURAVENIR ACTIONS PROTECT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
FPS SURAVENIR OVERLAY LOW VOL ACTIONS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
FPS UBS ARCHMORE INFRASTRUCTURE DEBT PLATFORM II	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
NEXSTAGE CROISSANCE (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	35,1	/	35,1	/
OPCI CLUB FRANCE RETAIL	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	46,3	46,3	46,3	46,3
OPCI PREIM DEFENSE 2	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	39,2	39,2	39,2	39,2
OPCI PREIM EUROS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
OPCI PREIM EUROS 2	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
OPCI PREMIUM	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	81,8	48,4	81,8	48,4
OPCI SOFIDY PIERRE EUROPE (A)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	49,5	41,0	49,5	41,0
OPCI TIKEHAU RET PRO	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	39,3	39,3	39,3	39,3
OUessant	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	51,6	49,1	51,6	49,1
PRIMO ELITE (FLEX)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
S.C.I PROGRES PIERRE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
S.C.I SURAVENIR PIERRE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
SC KEYS SELECTION VIE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	76,8	72,8	76,8	72,8
SC NOVAXIA R	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	54,4	53,6	54,4	53,6
SC Y IMMO	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	60,5	60,5	60,5	60,5
SCHELCHER CONVERTIBLES MID CAP ESG (EX SP CONVERTIBLES MID CAP ESG)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	36,7	33,3	36,7	33,3
Schelcher European Bank Bonds 2028 <sup>(1)</sup>	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	49,2	46,2	49,2	46,2
SCHELCHER FLEXIBLE SHORT DURATION	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	26,1	22,4	26,1	22,4
SCHELCHER GLOBAL HIGH YIELD (EX SP HAUT RENDEMENT)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	50,5	35,6	50,5	35,6
SCHELCHER IVO GLOBAL YIELD 2024 (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	54,8	/	54,8
SCHELCHER IVO GLOBAL YIELD 2028	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	56,7	57,0	56,7	57,0

Nom	Pays	Secteur / Activité	% Contrôle		% Intérêts	
			30.06.2025	31.12.2024	30.06.2025	31.12.2024
Sociétés consolidées par la méthode simplifiée						
SHELCHER MULTI ASSET (EX SP CROISSANCE)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	77,4	78,3	77,4	78,3
SHELCHER OPTIMAL INCOME ESG (EX SP OPPORTUNITES EUROPEENNES)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	40,6	35,5	40,6	35,5
SHELCHER SHORT TERM ESG	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	35,9	34,91	35,9	34,91
SCI CLOVERHOME	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	50,0	50,0	50,0	50,0
SCI LE VINCI HOLDING	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
SCI PR2 PREIM RET 2	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	38,0	38,0	38,0	38,0
SCI SILVER AVENIR	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	82,3	83	82,3	83
SCI TERRITOIRES AVENIR	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	96,9	94,2	96,9	94,2
SCI USUFRUIMMO	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
SCI USUFRUIMMO 2028	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100,0	100	100,0
SCPI MOMENTIME	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	39,9	99,3	39,9	99,3
SURAVENIR INITIATIVE ACTIONS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100	100	100	100
WE POSITIVE INVEST	France	Banque / OPCVM	100	100	100	100
WE POSITIVE INVEST 2 (1)	France	Banque / OPCVM	78,9	/	78,9	/

(1) Sociétés consolidées pour la première fois en 2025

(2) Liquidation

(3) TUP

La comptabilisation par la méthode simplifiée (dite *short cut method*) repose sur le recours à l'option de juste valeur pour tous les actifs détenus dans le cadre de l'OPCVM à consolider.

La méthode simplifiée consiste à :

- comptabiliser à la juste valeur les parts du fonds à l'actif sur une base de 100 % ;
- constater un passif (dette financière) à hauteur de la part non détenue par le groupe (intérêts minoritaires).

Conformément au règlement de l'Autorité des normes comptables n°2016-09, les sociétés établissant des comptes consolidés en normes IFRS doivent publier des informations complémentaires sur les entreprises non incluses dans leur périmètre de consolidation et sur les titres de participation présentant un caractère significatif. Ces éléments sont mis à jour annuellement et sont disponibles sur le site internet du groupe, au sein de l'information réglementée.

## Note 32. Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est apparu postérieurement à la clôture du 30 juin 2025.

## 5.3 Rapport des commissaires aux comptes

Période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 30 juin 2025

PricewaterhouseCoopers Audit	Deloitte & Associés
63, Rue de Villiers	6, place de la Pyramide
92208 Neuilly-Sur-Seine Cedex	92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S au capital de 2 510 460 €	S.A.S. au capital de 2 201 424 €
672 006 483 RCS Nanterre	572 028 041 RCS Nanterre
Société de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre	Société de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

### Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

#### CREDIT MUTUEL ARKEA

1 rue Louis Lichou  
29480 Le Relecq Kerhuon

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés semestriels résumés du Crédit Mutuel Arkéa, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés semestriels résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

#### I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés semestriels résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

#### II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés semestriels résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés semestriels résumés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris-La Défense, le 3 septembre 2025

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit		Deloitte & Associés	
Pierre Clavié	Nicolas Jolivet	Anne-Elisabeth Pannier	Jean-Marc Mickeler
Associé	Associé	Associée	Associé



# INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

6.1 Informations concernant le Crédit Mutuel Arkéa	105	6.3 Déclaration de la personne responsable	108
6.2 Contrôleurs légaux des comptes	107	6.4 Tables de concordance et indicateurs alternatifs de performance	109

## 6.1 Informations concernant le Crédit Mutuel Arkéa

### Renseignements concernant la société

**Raison sociale et nom commercial :** Crédit Mutuel Arkéa

**Lieu de constitution et numéro d'enregistrement :**

Siren : 775 577 018 RCS Brest/Code APE : 641 Z

Date de constitution et durée de vie :

La société a été constituée le 24 septembre 1960 pour une durée de 99 ans, soit pour une durée de vie s'achevant le 23 septembre 2059.

**Siège social :** 1 rue Louis Lichou, 29480 Le Relecq-Kerhuon

**Téléphone :** 02 98 00 22 22

**Fax :** 02 98 28 46 32

#### Forme juridique :

La société est une société anonyme coopérative de crédit à capital variable de droit français. C'est aussi une union de coopératives.

Elle est régie par :

- la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération ;
- les articles L. 231-1 à L. 231-8 du Code de commerce sur le capital variable ;
- les dispositions du Code de commerce sur les sociétés commerciales ;
- les dispositions du Code monétaire et financier relatives à l'activité et au contrôle des établissements de crédit ;
- les articles L. 512-55 à L. 512-59 du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs au Crédit Mutuel ;
- les dispositions de ses statuts et de son règlement intérieur.

Lors de l'Assemblée générale du 10 mai 2022, les représentants des caisses locales ont voté l'adoption par le Crédit Mutuel Arkéa du statut d'entreprise à mission matérialisé par l'insertion d'une raison d'être (article 7 des statuts) et d'objectifs sociaux et environnementaux (article 8 des statuts).

#### Acte constitutif et statuts :

La dernière version des statuts du Crédit Mutuel Arkéa a été approuvée lors de l'Assemblée générale du 10 mai 2022. L'objet social de la société est décrit à l'article 6 de ces statuts.

### Nature du contrôle exercé sur la société

La structure de base du Groupe est la caisse locale. Celle-ci couvre une circonscription géographique limitée et son capital est détenu par les sociétaires sous forme de parts sociales. Conformément aux dispositions applicables au Crédit Mutuel, et notamment les dispositions des articles L. 512-55 et suivants du Code monétaire et financier, le capital du Crédit Mutuel Arkéa est détenu par les caisses locales des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest. Il n'existe pas d'accord susceptible d'entraîner un changement du contrôle de la société. Les modifications du capital du Crédit Mutuel Arkéa sont par ailleurs régies par les dispositions de l'article 11 des statuts et s'appliquent en outre dans le respect des dispositions applicables aux coopératives.

### Procédures judiciaires et d'arbitrage

À la date du dépôt du présent amendement au Document d'enregistrement universel, ni la société ni aucun autre membre du Crédit Mutuel Arkéa n'est ou n'a été impliqué dans une procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée) qui pourrait avoir ou a eu récemment, durant les douze derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Crédit Mutuel Arkéa.

### Contrats importants

Il n'y a pas eu de contrats importants (autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires de la société) pouvant conférer à tout membre du Crédit Mutuel Arkéa un droit ou une obligation ayant une incidence importante sur la capacité de la société à remplir les obligations que lui imposent les titres financiers émis à l'égard de leurs détenteurs.

### Changement significatif de la situation financière de la société

Aucun changement significatif de la situation financière de la société n'est survenu depuis la fin du dernier exercice et en particulier depuis l'arrêté des comptes de l'exercice 2024 par le Conseil d'administration de la société le 3 septembre 2025.

## Vérification des informations financières historiques annuelles et sources des informations financières figurant dans le présent document

Se référer au site institutionnel :

<https://www.cm-arkea.com/> > Investisseurs > Informations financières > Documents d'enregistrements universels

Pour l'exercice 2024 :

Voir le rapport des commissaires aux comptes de l'exercice 2024.

Pour l'exercice 2023 :

Voir le rapport des commissaires aux comptes de l'exercice 2023.

Pour l'exercice 2022 :

Voir le rapport des commissaires aux comptes de l'exercice 2022.

Le présent amendement au Document d'enregistrement universel ne contient aucune autre information vérifiée par les contrôleurs légaux, et les informations financières figurant dans le présent document sont toutes tirées des états financiers vérifiés de la société.

Le présent amendement au Document d'enregistrement universel ne contient aucune information provenant de tiers, aucune déclaration d'experts ou déclaration d'intérêts.

## Prévisions ou estimations de bénéfices

Le présent amendement au Document d'enregistrement universel ne contient aucune prévision ou estimation de bénéfice.

## Date des dernières informations financières auditées

La date des dernières informations financières auditées est le 30 juin 2025. Elles ont été arrêtées par le Conseil d'administration en date du 3 septembre 2025.

Aucune information financière trimestrielle ou semestrielle n'a été publiée depuis la date des derniers états financiers vérifiés.

## Documents accessibles au public

Pendant la durée de validité du Document d'enregistrement universel, une copie des documents suivants peut, le cas échéant, être consultée :

- les statuts de la société ;
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la société inclus dans le présent amendement au Document d'enregistrement universel ;

- le présent amendement au Document d'enregistrement universel n° D.25-0244-A01 du 04 septembre 2025 ;
- Document d'enregistrement universel n° D.25-0244 du 11 avril 2025 ;
- le Document d'enregistrement universel n° D.24-0277 du 12 avril 2024 et l'Amendement au Document d'enregistrement universel publié le 9 septembre 2024 sous le n° D. 24-0277-A01 ;
- le Document d'enregistrement universel n° D.23-0277 du 13 avril 2023 et l'Amendement au Document d'enregistrement universel publié le 6 septembre 2023 sous le n° D. 23-0277-A01 ;
- le Document d'enregistrement universel n° D.22-0296 du 14 avril 2022 et l'Amendement au Document d'enregistrement universel publié le 30 août 2022 sous le n° D. 22-0296-A01 ;

Ces documents pourront être consultés au siège social de la société aux heures et jours ouverts habituels. Une copie du Document d'enregistrement universel sera adressée sans frais à toute personne qui en fait la demande. Ces documents peuvent être également consultés sur le site internet de la société ([www.cm-arkea.com](http://www.cm-arkea.com)). Le Document d'enregistrement universel, ainsi que ceux des deux exercices précédents et leurs Amendements sont disponibles sur le site de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

## Legal Entity Identification

CRÉDIT MUTUEL ARKÉA

1, RUE LOUIS LICHOU

29480 LE RELECQ-KERHUON FRANCE

96950041VJ1QP0B69503

## Documents incorporés par référence

Conformément à l'article 19 du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, le lecteur est renvoyé aux précédents Documents d'enregistrement universel concernant certaines informations, notamment les informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la société :

- relatives à l'exercice 2024 : pages 107 à 492 du Document d'enregistrement universel n° D.25-0244 du 11 avril 2025 ;
- relatives à l'exercice 2023 : pages 97 à 487 du Document d'enregistrement universel n° D.24-0277 du 12 avril 2024 ;
- relatives à l'exercice 2022 : pages 85 à 400 du Document d'enregistrement universel n° D.23-0277 du 13 avril 2023 ;

D'autres informations incluses dans le précédent Document d'enregistrement universel distinctes de celles citées ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacées et/ou mises à jour par des informations incluses dans le présent amendement au Document d'enregistrement universel.

## 6.2 Contrôleurs légaux des comptes

### Commissaires aux comptes titulaires

#### PricewaterhouseCoopers Audit

63 rue de Villiers

92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

France

Représenté par **Monsieur Pierre CLAVIE**

Début du premier mandat : 2021

Expiration du mandat en cours : 31 décembre 2026 (à l'issue de l'arrêté des comptes)

La nomination du cabinet PricewaterhouseCoopers Audit représenté par Monsieur Pierre CLAVIE à compter de l'exercice 2021 a été décidée, au terme d'un processus d'appel d'offres, le 11 mai 2021 pour un mandat de six exercices.

et

#### Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris La Défense Cedex

France

Représenté par **Madame Anne-Elisabeth PANNIER** et **Monsieur Jean-Marc MICKELER**

Début du premier mandat : 2007

Expiration du mandat en cours : 31 décembre 2026 (à l'issue de l'arrêté des comptes)

## 6.3 Déclaration de la personne responsable

### Personne responsable des informations contenues dans le présent document

Hélène Bernicot, Directrice générale du Crédit Mutuel Arkéa.

### Déclaration de la personne responsable du présent document

J'atteste que les informations contenues dans le présent amendement au Document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes pour le semestre écoulé sont établis conformément au corps de normes comptables applicables et donnent une image fidèle et honnête du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité qu'il contient aux pages 14 à 20 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait au Relecq Kerhuon, le 3 septembre 2025

**Hélène Bernicot, Directrice générale du Crédit Mutuel Arkéa**

## 6.4 Tables de concordance et indicateurs alternatifs de performance

### Table de concordance de l'amendement au Document d'Enregistrement Universel

La présente table de concordance reprend les rubriques prévues par l'Annexe 1 du Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 complétant le Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil et renvoie aux sections et aux pages du Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 11 avril 2025 sous le numéro n° D.25-0244 et à celles du présent amendement au Document d'enregistrement universel où sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques.

Rubriques de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) n°2019/980		Sections dans le DEU 2024	Pages dans le DEU 2024	Sections dans l'Amendement au DEU 2024	Pages dans l'Amendement au DEU 2024
<b>1.</b>	<b>PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, RAPPORTS D'EXPERTS ET APPROBATION DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE</b>	<b>7.</b>	<b>493-498</b>	<b>6.3</b>	<b>108</b>
1.1	Nom et fonction de la personne responsable	7.2	497	6.3	108
1.2	Déclaration de la personne responsable	7.2	497	6.3	108
1.3	Déclaration ou rapport attribué à une personne intervenant en qualité d'expert	8.	499-512	5.3	103
		4.5	253-256		
1.4	Attestation sur les informations provenant de tierces parties	NA	NA	NA	NA
1.5	Déclaration de l'émetteur		3		3
<b>2.</b>	<b>CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES</b>	<b>7.3</b>	<b>498</b>	<b>6.2</b>	<b>107</b>
2.1	Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	7.3	498	6.2	107
2.2	Démission, révocation ou non-renouvellement des contrôleurs légaux des comptes	NA	NA	NA	NA
<b>3.</b>	<b>FACTEURS DE RISQUE</b>	<b>5.2</b>	<b>293-310</b>	<b>4.1</b>	<b>22</b>
3.1	Facteurs de risque	5.2	293-310	4.1	22
<b>4.</b>	<b>INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR</b>	<b>7.1</b>	<b>494-496</b>	<b>6.1</b>	<b>105-106</b>
4.1	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	7.1	494-496	6.1	105-106
4.2	Lieu et numéro d'enregistrement et l'identifiant d'entité juridique (LEI) de l'émetteur	7.1	494-496	6.1	105-106
4.3	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	7.1	494-496	6.1	105-106
4.4	Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation applicable, pays dans lequel il est constitué, adresse et numéro de téléphone du siège social et site web	7.1	494-496	6.1	105-106
<b>5.</b>	<b>APERÇU DES ACTIVITÉS</b>				
5.1	Principales activités	1.5	20-25		
5.2	Principaux marchés	1.1	8-10	1.1	6
		1.5	20-25		
		7.1	494-496	6.1	105-106
5.3	Événements importants dans le développement des activités	1.7	30-42	1.2	7-9
5.4	Stratégie et objectifs	1.6	26-29		
		4.1	127-130		
5.5	Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	NA	NA	NA	
5.6	Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	5.2	293-310	4.1	22-23
		1.5	20-25		
5.7	Investissements	1.7	30-42	1.2	7-9
5.7.3	Fournir des informations concernant les coentreprises et les entreprises dans lesquelles l'émetteur détient une part de capital susceptible d'avoir une incidence significative sur l'évaluation de son actif et de son passif, de sa situation financière ou de ses résultats	6.1	362-460	5	24-102
<b>6.</b>	<b>STRUCTURE ORGANISATIONNELLE</b>	<b>1.</b>	<b>7-46</b>		
6.1	Description	1.1	8-10	1.1	6
6.2	Liste des filiales importantes	1.5	20-25		

Rubriques de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) n°2019/980		Sections	Sections dans	Sections dans	Pages dans
		dans le DEU 2024	le DEU 2024	l'Amendement au DEU 2024	l'Amendement au DEU 2024
<b>7.</b>	<b>EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT</b>	<b>3.</b>	<b>107-123</b>	<b>3.</b>	<b>14-20</b>
		<b>6.</b>	<b>361-491</b>	<b>5.</b>	<b>24-102</b>
7.1	Situation financière	1.1	8-10	1.1	6
		3.3	116-119	3.2	18
		6.	361-491	5.	24-102
7.1.1	Evolution et résultat des activités de l'émetteur, ainsi que de sa situation, en rapport avec le volume et la complexité de ses activités	3.1	108-112		
		3.2	113-115	3.1	15-17
		3.3	116-119	3.2	18
		6.	361-491	5.	24-102
7.1.2	Evolution future probable des activités de l'émetteur et de ses activités en matière de recherche et de développement	NA	NA	NA	
7.2	Résultats d'exploitation	1.1	8-10	1.1	6
		3.3	116-119	3.2	18
		6.	361-491	5.	24-102
<b>8.</b>	<b>TRÉSORERIE ET CAPITAUX</b>	<b>6.1</b>	<b>362-460</b>	<b>5.</b>	<b>24-102</b>
8.1	Informations sur les capitaux de l'émetteur	6.1	362-460	5	24-102
8.2	Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	6.1	362-460	5	24-102
8.3	Informations sur les besoins de financement et la structure de financement de l'émetteur	5.9	342-345		
		6.	361-491	5	24-102
8.4	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sensiblement sur les activités de l'émetteur	NA	NA	NA	
8.5	Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.7.	NA	NA	NA	
<b>9.</b>	<b>ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE</b>	<b>4.</b>	<b>125-290</b>		
		<b>5.</b>	<b>291-360</b>	<b>4.</b>	<b>22-23</b>
		<b>6.</b>	<b>361-491</b>	<b>5.</b>	<b>24-102</b>
<b>10.</b>	<b>INFORMATION SUR LES TENDANCES</b>	<b>3.1</b>	<b>108-112</b>		
10.1	Principales tendances récentes ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice	3.1	108-112		
	Tout changement significatif dans la performance financière du groupe ou fournir une déclaration négative appropriée				
10.2	Tendance, incertitude, contrainte, engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	NA	NA	NA	NA
<b>11.</b>	<b>PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE</b>	<b>3.1</b>	<b>108-112</b>		
<b>12.</b>	<b>ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE</b>	<b>7.1</b>	<b>494-496</b>	<b>6.1</b>	<b>105-106</b>
12.1	Conseil d'administration et Direction générale	2.	47-105	2.	11-12
12.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction générale	2.2	50-76		
		2.3	77-78		
		2.4	79-80		
<b>13.</b>	<b>RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES</b>	<b>2.6</b>	<b>81-82</b>		
13.1	Montant de la rémunération versée et avantages en nature	2.8	93-105		
13.2	Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	2.8	93-105		
		6.1	362-460		

Rubriques de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) n°2019/980		Sections	Sections dans	Pages dans	Sections dans	Pages dans
		dans le DEU 2024	l'Amendement au DEU 2024	le DEU 2024	l'Amendement au DEU 2024	l'Amendement au DEU 2024
<b>14.</b>	<b>FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b>	<b>2.8</b>		<b>93-105</b>		
		<b>6.1</b>		<b>362-460</b>		
14.1	Date d'expiration des mandats actuels	2.		47-105		
14.2	Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat	2.2		50-76		
14.3	Informations sur le Comité d'audit et le Comité des rémunérations de l'émetteur	2.5		81		
14.4	Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise	2.2.4		70-75		
14.5	Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise, y compris les modifications futures de la composition des organes d'administration et de direction et des comités	2.1		49	2.	11-12
<b>15.</b>	<b>SALARIÉS</b>	<b>4.3.2</b>		<b>213-229</b>		
15.1	Nombre de salariés	1.1		8-10		
		4.3.2		213-229		
15.2	Participation et stock-options des mandataires sociaux	NA		NA	NA	
	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	NA		NA	NA	
<b>16.</b>	<b>PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b>	<b>4.4.2</b>		<b>247-249</b>		
16.1	Actionnaires détenant plus de 5% du capital social ou des droits de vote	NA		NA		
16.2	Existence de droits de vote différents	NA		NA		
16.3	Contrôle de l'émetteur	NA		NA		
16.4	Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure entraîner un changement de son contrôle	NA		NA	NA	
<b>17.</b>	<b>TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES</b>	<b>6.1</b>		<b>362-460</b>		
<b>18.</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR</b>	<b>3.</b>		<b>107-123</b>		
		<b>6.</b>		<b>361-491</b>		
18.1	Informations financières historiques, y compris Etats financiers	1.1		8-10		
		6.2		461-491		
		7.1		494-496	6.1	105-106
18.1.1	Fournir des informations financières historiques auditées pour les trois derniers exercices (ou pour toute période plus courte durant laquelle l'émetteur a été en activité) et le rapport d'audit établi pour chacun de ces exercices.	7.1		494-496	6.1	105-106
18.1.3	Normes comptables Les informations financières doivent être établies conformément aux normes internationales d'information financière, telles qu'adoptées dans l'Union conformément au règlement (CE) n°1606/2002. Si le règlement (CE) n°1606/2002 n'est pas applicable, les informations financières doivent être établies en conformité avec: a) les normes comptables nationales d'un État membre pour les émetteurs de l'EEE, ainsi que le prévoit la directive 2013/34/UE ; b) les normes comptables nationales d'un pays tiers équivalentes au règlement (CE) n°1606/2002 pour les émetteurs des pays tiers. Si les normes comptables nationales du pays tiers ne sont pas équivalentes au règlement (CE) n°1606/2002, les états financiers doivent être retraités conformément audit règlement.	6.1		362-460	5.	24-102
		6.2		461-491		
		7.2		497	6.3	108
		8.		499-512	5.3	103
18.1.7	Date des dernières informations financières La date du bilan du dernier exercice pour lequel les informations financières ont été auditées ne doit pas remonter: a) à plus de dix-huit mois avant la date du document d'enregistrement, si l'émetteur inclut, dans celui-ci, des états financiers intermédiaires audités ; b) à plus de 16 mois avant la date du document d'enregistrement, si l'émetteur inclut, dans celui-ci, des états financiers intermédiaires non audités.	7.1		494-496	6.1	105-106
		7.3		498	6.2	107
18.2.	Informations financières intermédiaires et autres	7.1		494-496	6.1	105-106
18.3	Audit des informations financières annuelles historiques	7.1		494-496	6.1	105-106
18.3.2	Indiquer quelles autres informations contenues dans le document d'enregistrement ont été auditées par les contrôleurs légaux.	4.		125-290		
18.3.3	Lorsque des informations financières figurant dans le document d'enregistrement ne sont pas tirées des états financiers audités de l'émetteur, en indiquer la source et préciser qu'elles n'ont pas été auditées.	3.4		120-123		
18.4	Informations financières pro-forma	NA		NA	NA	
18.5	Politique de distribution des dividendes	NA		NA	NA	
18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	7.		493-498	6.1	105-106
18.7	Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	7.		493-498	6.1	105-106

Rubriques de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) n°2019/980		Sections	Sections dans	Pages dans	Pages dans
		dans le DEU 2024	l'Amendement au DEU 2024	le DEU 2024	l'Amendement au DEU 2024
<b>19.</b>	<b>INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES</b>	<b>7.1</b>		<b>494-496</b>	<b>6.1</b>
19.1	Capital social	6.1		362-460	5.
		6.2		461-491	24-102
19.1.1	Indiquer le montant du capital émis et, pour chaque catégorie d'actions: a) le total du capital social autorisé de l'émetteur ; b) le nombre d'actions émises et totalement libérées et le nombre d'actions émises, mais non totalement libérées ; c) la valeur nominale par action, ou le fait que les actions n'ont pas de valeur nominale ; ainsi que d) un rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice. Si plus de 10 % du capital a été libéré au moyen d'actifs autres que des espèces durant la période couverte par les informations financières historiques, le préciser.	6.2		461-491	
19.1.7	Fournir un historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques, en mettant en exergue tout changement survenu.	6.2		461-491	
19.2	Acte constitutif et statuts	7.1		494-496	6.1
<b>20.</b>	<b>CONTRATS IMPORTANTS</b>	<b>7.1</b>		<b>494-496</b>	<b>6.1</b>
<b>21.</b>	<b>DOCUMENTS DISPONIBLES</b>	<b>7.1</b>		<b>494-496</b>	<b>6.1</b>

## Table de concordance du Rapport financier annuel 2024

La table de concordance ci-après permet d'identifier :

- d'une part dans le Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 11 avril 2025 sous le numéro n° D.25-0244 les informations qui constituent le rapport de gestion annuel de la société (incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise) et le rapport de gestion consolidé,
- d'autre part dans le présent amendement au Document d'enregistrement universel les informations qui constituent le rapport de gestion semestriel de la société.

<b>Table de concordance Rapport financier annuel 2024</b>	<b>Chapitres du DEU 2024</b>	<b>Pages du DEU 2024</b>	<b>Chapitres de l'Amendement au DEU 2024</b>	<b>Pages de l'Amendement au DEU 2024</b>
Etats financiers globalisés	6.2	461-491		
Etats financiers consolidés	6.1	362-460	5.	24-102
Rapport de gestion Cf. table de concordance du Rapport de gestion	3.	107-123		
Attestation du responsable	7.2	497	6.3	108
Rapports des contrôleurs légaux des comptes	8.	499-512	6.2	107

<b>Table de concordance du Rapport de gestion 2024</b>	<b>Chapitres du DEU 2024</b>	<b>Pages du DEU 2024</b>	<b>Chapitres de l'Amendement au DEU 2024</b>	<b>Pages de l'Amendement au DEU 2024</b>
<b>1. APERÇU DES ACTIVITÉS</b>	<b>1.</b>	<b>7-46</b>		
1.1 Indicateurs clés de performance financière et extra-financière	3.2	113-115	3.1	15-17
	3.3	116-119	3.2.	18
	6.	361-491	5.	24-102
1.2 Principales activités du Crédit Mutuel Arkéa	1.5	20-25		
1.3 Informations sur les implantations et les activités du groupe	1.1	8-10	1.1	6
	1.5	20-25		
	7.1	494-496	6.1	105-106
1.4 Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du Rapport de gestion	3.1.3	112	5.2	102
<b>2. FACTEURS DE RISQUE</b>	<b>5.2</b>	<b>293-310</b>	<b>4.1</b>	<b>22-23</b>
2.1 Description des principaux risques et incertitudes auxquels le groupe est confronté	5.2	293-310	4.1	22-23
2.2 Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place	2.7	83-92		
<b>3. INFORMATION SUR LES TENDANCES</b>	<b>3.1</b>	<b>108-112</b>		
3.1 Déclaration sur les perspectives du Crédit Mutuel Arkéa depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés et publiés	3.1	108-112		
3.2 Tendance ou événement susceptible d'influer sur les perspectives du Crédit Mutuel Arkéa pour l'exercice en cours	3.1.2	110-112	4.1	22-23
	3.1.3	112		

Table de concordance du Rapport de gestion 2024	Chapitres du DEU 2024	Pages du DEU 2024	Chapitres de l'Amendement au DEU 2024	Pages de l'Amendement au DEU 2024
<b>4. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE</b>	<b>7.1</b>	<b>494-496</b>		
<b>5. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE</b>	<b>2.1</b>	<b>49</b>	<b>2</b>	<b>10-13</b>
5.1 Rémunérations et avantages de toute nature versés à chaque mandataire social	2.8	93-105		
5.2 Mandats et fonctions exercés par chacun de ces mandataires sociaux	2.2	50-76	2.1	11
	2.3	77-78	2.2	12
	2.4	79-80	2.3	12
<b>6. RESPONSABILITE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIETALE</b>	<b>4.</b>	<b>125-290</b>		
<b>7. TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES</b>	<b>1.1</b>	<b>8-10</b>		
	6.2	461-491		
<b>8. INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS</b>	<b>6.2.2.6</b>	<b>463</b>		
<b>9. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CREDIT MUTUEL ARKEA</b>	<b>7.</b>	<b>493-498</b>	<b>6.1</b>	<b>105-106</b>

## Indicateurs alternatifs de performance – article 223-1 du règlement général de l'AMF

Indicateurs Alternatifs de Performance	Définition	Justification de l'utilisation
Revenus	Somme des postes suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Produit net banque-assurance (PNBA)</li> <li>■ Gains ou pertes sur cession ou dilution des entreprises mises en équivalence</li> </ul>	Mesure les revenus générés par l'activité du groupe
Marge financière du groupe	Somme des postes suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Différence entre les « intérêts et produits assimilés » et les « intérêts et charges assimilées » ;</li> <li>■ Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat ;</li> <li>■ Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.</li> </ul>	Mesure le revenu de l'activité financière du groupe
Commissions nettes	Différence entre les commissions (produits) et les commissions (charges)	Mesure le revenu de commissions au niveau du groupe
Frais de gestion	Somme des charges générales d'exploitation et des dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	Mesure le niveau de frais généraux du groupe
Coefficient d'exploitation	Rapport entre les frais de gestion et les revenus	Mesure de l'efficacité opérationnelle du groupe
Coût du risque (en points de base)	Rapport entre le coût du risque (en €) et l'encours de crédit à la clientèle en fin de période	Mesure le niveau de risque par rapport aux engagements de crédits bilantiels
Rendements des actifs	Rapport entre le résultat net comptable et le total bilan sur base consolidée en fin d'exercice	Mesure la rentabilité du total des actifs au bilan
Taux de provisionnement des crédits non performants (NPL)	Rapport entre les provisions constatées au titre du risque de crédit sur les expositions non performantes et les expositions brutes de crédit non performantes (incluant la part en intérêts) inscrites au bilan	Mesure le taux de couverture du risque résiduel maximal sur les encours de créances dépréciées
Taux de crédits non performants (NPL)	Rapport entre les expositions brutes de crédit non performantes (incluant la part en intérêts) inscrites au bilan et le total des expositions de crédit brutes inscrites au bilan porté par la clientèle et les établissements bancaires	Mesure la qualité des crédits

Conception et Réalisation



[pomelo-paradigm.com/pomdocpro/](http://pomelo-paradigm.com/pomdocpro/)



1, rue Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon  
Tél : 02 98 00 22 22

[cm-arkea.com](http://cm-arkea.com)

@cmarkea